

**CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

pour le territoire de la Communauté de Communes de Loir-Lucé-Bercé

ENTRE

La Communauté de Communes de Loir-Lucé-Bercé

Représentée par M. Hervé RONCIERE, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du bureau communautaire N°2021-10-095 en date du 21 octobre 2021,
Ci-après désignée par « la CCLLB » ou le « Territoire »,

d'une part,

ET

L'État,

Représenté par M. Patrick DALLENNES, Préfet du département de la Sarthe,
Ci-après désigné par « l'État » ;

Le Conseil régional des Pays de la Loire,

Représenté par la Présidente du Conseil régional, Madame Christelle MORANÇAIS, dûment habilitée à signer le présent contrat par délibération de la Commission permanente du Conseil régional du
23 septembre 2021,
Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de la Sarthe,

Représenté par M. Dominique LE MENER, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du,
Ci-après désigné par « le Département » ;

Le PETR Vallée du Loir,

Représenté par Mme Béatrice LATOUCHE, Présidente, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 07 décembre 2021,
Ci-après désignée par « le PETR » ;

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la communauté de communes Loir-Lucé-Bercé, autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de Loir-Lucé-Bercé et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Il ressort que le territoire de Loir-Lucé-Bercé s'est déjà résolument engagé dans de nombreux dispositifs lui permettant de répondre aux problématiques qui le traversent :

- Dispositifs européens
 - LEADER - programme Leader : 2014-2020
Une enveloppe de transition supplémentaire va être accordée au territoire GAL pour couvrir les années 2021 et 2022 (Prochaine programmation : 2023 – 2027)
 - Natura 2000
- Dispositifs nationaux
 - Contrat de ruralité
 - Petites Villes de Demain (ORT/PVD) sur les communes de Montval-sur-Loir, La Chartre sur le Loir et Le Grand Lucé dans le cadre d'une Opération de revitalisation du territoire (ORT)
- Dispositifs régionaux
 - Contrat Territoire-Région (via PETR) :
 - Début du CTR2020 : avril 2019
 - Fin du CTR2020 : décembre 2020
 - Prolongement du CTR pendant 1 an : fin définitive décembre 2021
 - Contrat territorial EAU Loir aval pour l'intégration du programme d'actions Gémapi
- Dispositifs départementaux
 - CTG CAF72
 - ACTEE ACTEE – convention entre la Fédération nationale des Collectivités concédantes et régies (FNCCR), le PETR et les CC signée le 15 mars 2021
 - Convention de relance Territoires – Département 2020-2022 (Commission permanente du Conseil Départemental du 23 juillet 2021)
- Dispositifs sectoriels au niveau local
 - Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) Vallée du Loir

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en

mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire de Loir Lucé Bercé

La Communauté de communes Loir-Lucé-Bercé est une structure jeune, créée au 1er janvier 2017 par la fusion de 3 Communautés de communes. Les élus ont choisi de mener pendant une année une réflexion collective et partagée afin d'élaborer un Projet de Territoire.

Ce projet est construit en parallèle du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, initié en 2017. Le Projet de Territoire se présente comme une stratégie territoriale globale et transversale qui cherche à donner une cohérence aux différentes politiques publiques menées.

Au cours de l'année 2018-2019, les élus communautaires et municipaux ont pris part à la formulation des objectifs et des finalités du projet. Les partenaires locaux, les habitants et les agents communautaires ont participé à l'enrichissement des différents volets de ce document à travers 3 réunions thématiques, des questionnaires en ligne et des réunions de travail. Enfin, la définition de la stratégie a mobilisé tous les acteurs dans le cadre d'ateliers participatifs.

Les enjeux identifiés pour répondre aux défis du territoire de la Communauté de communes s'organisent autour de 4 grands objectifs et 2 grandes finalités.

Une 1ère finalité rappelle le besoin du territoire d'aller de l'avant pour attirer et être dynamique économiquement et démographiquement : « **Promouvoir le territoire et le rendre attractif** » en « Dynamisant l'économie et en rendant l'emploi attractif » et en « Accueillant, attirant et faisant rester les familles ».

Une 2nde finalité cherche à garantir la qualité de vie et le bien-être sur le territoire pour aujourd'hui et pour demain. Il s'agit ainsi de « **S'adapter aux transitions pour bien vivre sur le territoire** » en « Renforçant la proximité et l'accessibilité des services » et en « Préservant le cadre de vie ».

Les enjeux prioritaires qui se sont imposés à l'issue des différents ateliers tournent autour des piliers du dynamisme économique et de l'accessibilité aux services locaux.

Cet exercice de co-construction et de consultation pendant une année a permis aux élus et partenaires de s'extraire de la gestion quotidienne et de se fédérer autour d'axes et d'une feuille de route communs ; Et ainsi, de projeter le nouveau territoire Loir-Lucé-Bercé vers l'avenir.

Dans le cadre de l'élaboration du CRTE, la CCLLB a souhaité revenir sur le projet de territoire de 2019 afin d'assurer sa bonne appropriation par les élus et de l'actualiser. Deux jours d'ateliers

début juillet 2021 avec les élus ont permis d'élaborer une feuille de route détaillée faisant le lien entre le projet de territoire et le plan d'action CRTE.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en 2019 et mis à jour en 2021 :

- **Orientation 1 : Dynamiser l'économie et rendre l'emploi attractif**
- **Orientation 2 : Préserver le cadre de vie**
- **Orientation 3 : Accueillir, attirer et faire rester les familles**
- **Orientation 4 : Renforcer la proximité et l'accessibilité des services**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les contractualisations dont il est ici objet sont celles qui figurent de manière détaillée à l'article 1.

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 3.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (annexe 5).

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Le territoire recherche donc à développer ses propres projets à d'autres échelles intégrant d'autres périmètres et plus particulièrement pour les politiques publiques suivantes :

- **Développement local** (programme LEADER, Plan Alimentaire Territorial en cours de réflexion) à l'échelle du Pays Vallée du Loir
- **Climat** via le Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) Vallée du Loir
- **Création et animation de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique** via le PETR Vallée du Loir intégrant les autres CC du Pays Vallée du Loir
- **Autres actions de coopération interterritoriale :**
Environnement : via une Convention de groupement de commandes pour l'étude/diagnostic qui a été menée sur les bassins versants de la Braye en Sarthe, de la Veuve, de l'Yre et du Dinan, entre la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé (coordinateur du groupement), et les Communautés de Communes du Pays de l'Huisne Sarthoise, des Vallées de la Braye et de l'Anille et du Gesnois Bilurien, un plan d'actions a été établi en juin 2021. L'étude diagnostic est assortie d'un plan d'actions dont les principales concernent des travaux de restauration des milieux aquatiques (rétablissement de la continuité écologique, restauration morphologique...), des études préalables ou études complémentaires, des missions de maîtrises d'œuvre, des indicateurs de suivis ainsi que des outils de communication.
La convention de groupement de commandes précède la création d'un syndicat mixte fermé entre ces membres à l'échéance du 1^{er}/01/2023.

Ces actions interterritoriales sont également intégrées au présent contrat et ses avenants ultérieurs.

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs : l'ANCT, Cerema, Ademe..., la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

L'Etat via l'ANCT a accompagné la démarche de CRTE par la prise en charge d'un accompagnement en ingénierie.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances

décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Loir-Lucé-Bercé assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoire, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe au présent contrat.

6.4. Engagements de la Région

Le CRTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

6.5. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont

compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.6. Engagements du PETR Vallée du Loir

Le PETR en qualité de partenaire apportera son concours aux actions visées par le CRTE. Le PETR sera un soutien indispensable pour le déploiement de ses actions propres inscrites au CRTE. Le PETR apportera un soutien en ingénierie, à l'animateur communautaire du CRTE.

Le PETR désignera dans ses services un ou des référent(s) pour participer au comité de pilotage du CRTE.

Le PETR s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le PETR apportera un appui aux opérations et actions inscrites au CRTE, selon les demandes des intercommunalités. Ces opérations pourront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention dans le cadre de la prochaine programmation Leader, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières de l'enveloppe gérée par le GAL (Groupement d'action locale) du PETR.

6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire n°62-31/SG du 1^{er} Ministre en date du 20 novembre 2020 et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de Loir-Lucé-Bercé, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Loir-Lucé-Bercé. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation, en particulier la révision des indicateurs globaux et de leurs objectifs, et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation s'articule sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement.

L'annexe 2, comprenant la liste des indicateurs globaux présentés à titre indicatif, fera l'objet en 2022 d'un travail de concertation incluant services de la Communauté de communes, élus et partenaires du CRTE afin d'aboutir à une liste complète d'indicateurs globaux ainsi que leurs objectifs chiffrés à horizon 2026. Cette liste sera intégrée à l'avenant 2022 du CRTE.

Une fois établi, le dispositif d'évaluation fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 3.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 2 et feront l'objet d'un travail de révision en 2022 en concertation avec les élus et partenaires du CRTE.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée et figurent

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

Signé à Loir en Vallée le 14 Décembre 2021

Le Président de la Communauté de
Communes de Loir-Lucé-Bercé

Hervé RONCIERE



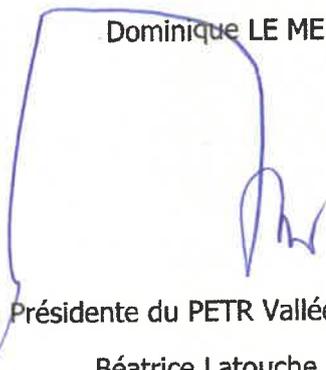
Le Préfet de la Sarthe, et par
délégation, La Sous-préfète de La Flèche

Véronique ORTET



Le Président du Conseil départemental
de la Sarthe

Dominique LE MENER



La Présidente du PETR Vallée du Loir,

Béatrice Latouche



La Présidente du Conseil régional
des Pays de la Loire
Christelle MORANCAIS



Sommaire des annexes

Annexe 1 – Diagnostic territorial

Annexe 2 – Fiches orientations stratégiques et indicateurs de suivi

Annexe 3 – Fiches actions

Annexe 4 – Tableau de synthèse du plan d'actions du CRTE

Annexe 5 – Convention financière annuelle 2021

Annexe 6 – Maquette financière pluriannuelle : Projets identifiés pour 2022

Annexes 7 et 7bis – Délibérations d'approbation du CRTE

Annexe 1

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

SOMMAIRE

1/ CONTEXTE TERRITORIALp.3

- Situation géographique
- Démographie

2/ COHESION TERRITORIALE.....p.7

- Habitat
- Services et équipements
- Mobilité

3/ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....p.13

- Tissu économique et emploi
- Commerce
- Agriculture
- Tourisme
- Economie numérique
-

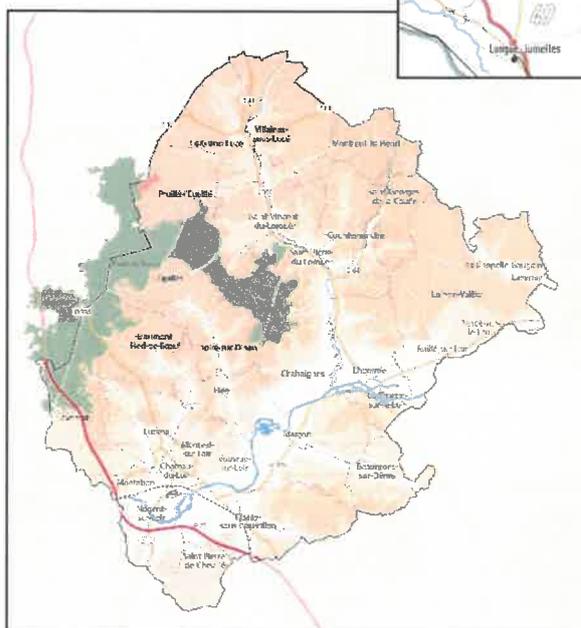
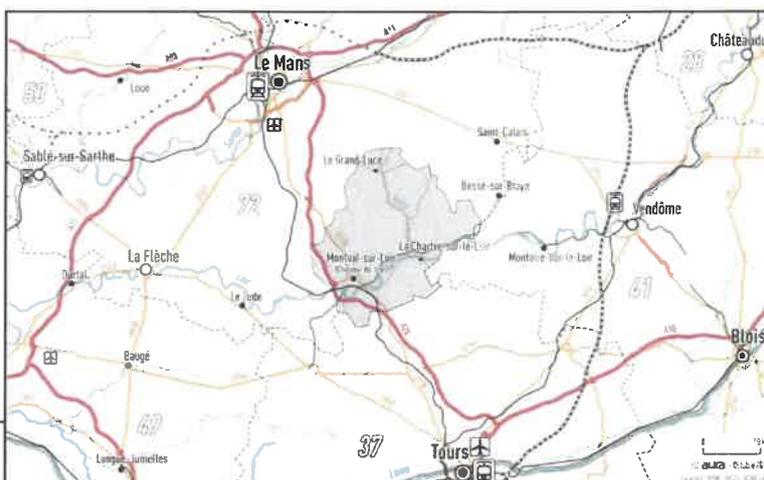
4/ TRANSITION ECOLOGIQUE.....p.16

- Environnement naturel
- Paysages
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Gestion de l'eau
- Gestion des déchets
- Risques naturels

1/ CONTEXTE TERRITORIAL

Situation géographique

Située au sud du département de la Sarthe sur l'axe Le Mans/Tours, La CCLLB occupe la partie est du PETR de la Vallée du Loir.



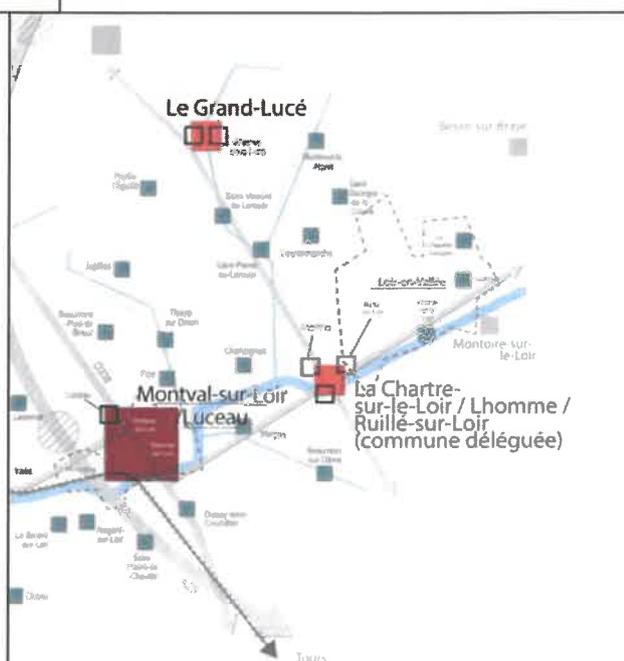
Issue de la fusion au 01/01/2017 des CC de Loir et Bercé, Val du Loir et de Lucé, la CCLLB est composée de 24 communes (dont 2 communes nouvelles), et s'étend sur 537 km². Elle est limitrophe des départements d'Indre et Loire et du Loir et Cher et se situe donc aux confins des Pays de la Loire avec un bassin de vie qui rayonne sur la région Centre-Val de Loire.

Elle bénéficie d'une desserte routière et ferroviaire avec la présence de l'A28 et d'une gare SNCF à Montval-sur-Loir (axe Le Mans – Tours).

Le SCOT de la Vallée du Loir, approuvé en 2019 identifie :

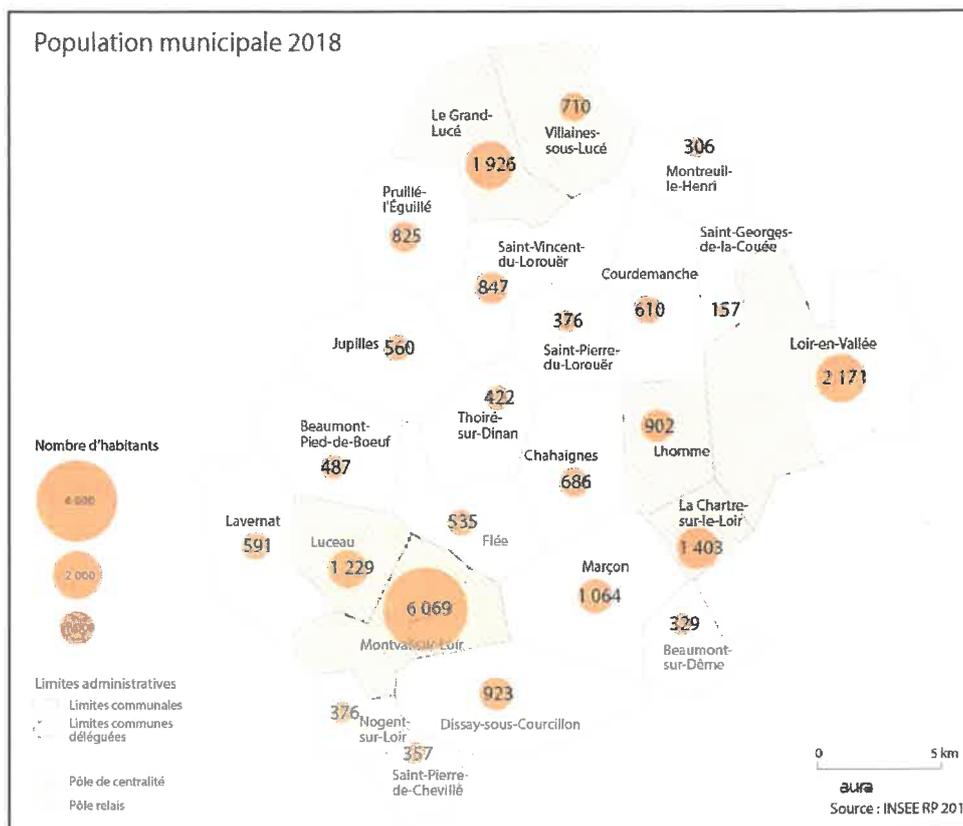
Un pôle de centralité comprenant la commune nouvelle de Montval-sur-Loir associée à celle de Luceau ;

deux pôles relais : La Chartre sur le Loir/Lhomme/Ruillé sur Loir et Le Grand Lucé / Vilaines sous Lucé.



Démographie (source : INSEE)

En 2018, le territoire compte **23 861** habitants dont 25% résident à Montval-sur-Loir.

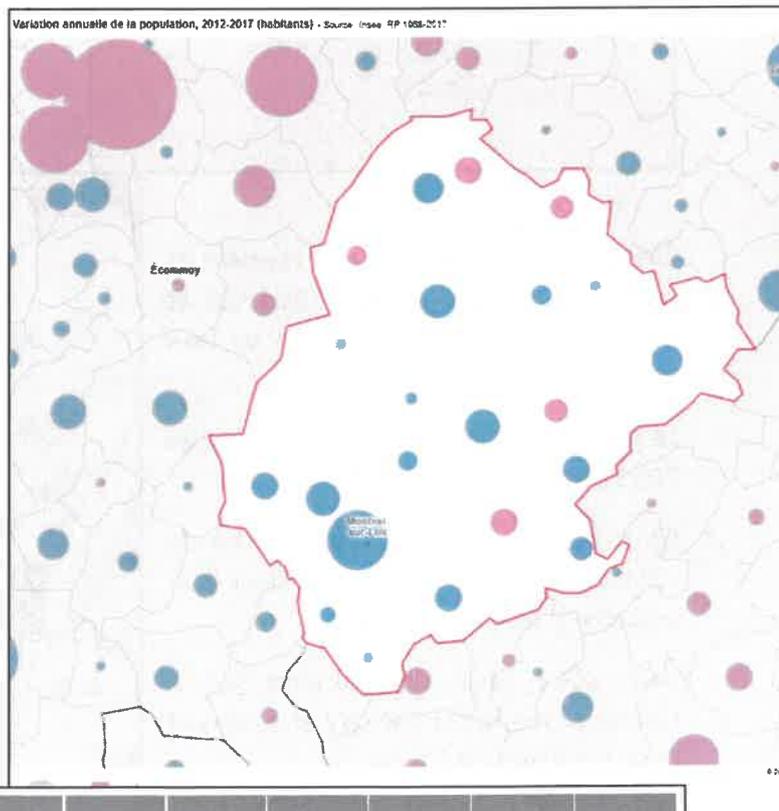


Evolution de la population depuis 1968

Le territoire a perdu plus de 1 500 habitants depuis 1968. Après une longue période de baisse de la population entre 1968 et 1990, Loir Lucé Bercé a connu une hausse dans les années 1990 (+ 100 habitants environ) et surtout 2000 (+ 738 habitants entre 1999 et 2012).

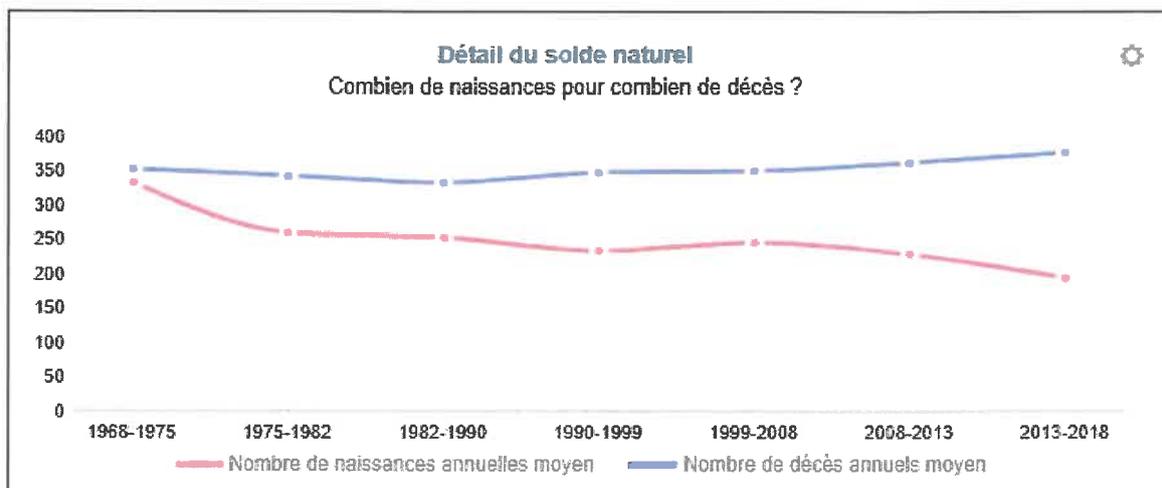
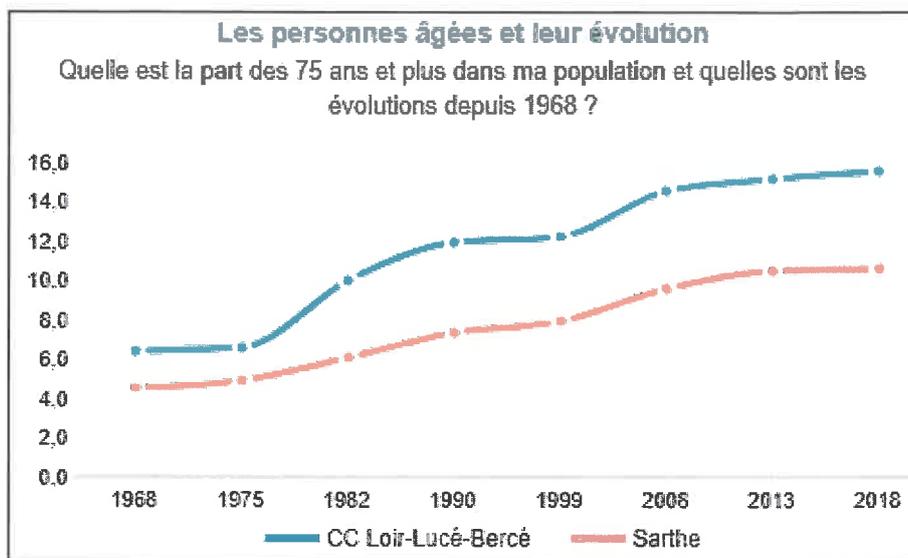
Depuis 2012, la courbe démographique repart à la baisse, assez nettement (- 614 habitants entre 2013 et 2018).

Seules 5 communes ont connu une évolution démographique positive entre 2012 et 2017.



	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	25 405	24 484	24 238	23 740	23 839	24 661	24 475	23 861
Densité moyenne (hab/km ²)	47,3	45,6	45,1	44,2	44,4	45,9	45,6	44,4

L'évolution démographique du territoire est également marquée par un vieillissement de la population (36% de la population a + de 60 ans) et un solde naturel négatif qui s'est progressivement accentué au cours des dernières décennies. Ce solde naturel négatif n'est plus compensé par le solde migratoire comme c'était le cas au début des années 2000.



Chiffres clés :



23 861 habitants en 2018



- 3,3% d'habitants entre 2008 et 2018



62,4% des ménages composés d'au moins 2 personnes



36,6% de plus de 60 ans

On constate également sur l'ensemble du territoire un taux de pauvreté supérieur à la moyenne départementale, ce taux étant particulièrement marqué sur la commune de Montval sur Loir où il concerne 19% des ménages.

Revenus	Sarthe (72)	CC Loir-Lucé-Bercé (200070373)	Montval-sur-Loir (72071)
Nombre de ménages fiscaux en 2018	242 050	10 534	2 809
Part des ménages fiscaux imposés en 2018, en %	47,7	40,8	38
Médiane du revenu disponible par unité de consommation en 2018, en euros	21 040	19 860	19 070
Taux de pauvreté en 2018, en %	13,1	14,9	19

Avertissement : Pour les régions de petites populations, certains indicateurs peuvent ne pas être renseignés. Absence de données de certains DOM, et de la Nouvelle-Calédonie (hors données niveau France métropolitaine).

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccrmsa, Fichier localisé social et fiscal en géographie du 01/01/2021

2/ COHESION TERRITORIALE

Habitat (source : INSEE)

Le parc de LLB est constitué de 14 394 logements en 2018 dont plus de 75.5% de résidences principales.

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	13 963	100,0	14 198	100,0	14 394	100,0
Résidences principales	10 795	77,3	10 867	76,5	10 861	75,5
Résidences secondaires et logements occasionnels	1 976	14,2	1 863	13,1	1 802	12,5
Logements vacants	1 192	8,5	1 468	10,3	1 731	12,0
Maisons	12 907	93,1	12 643	89,0	12 898	89,6
Appartements	1 391	10,0	1 223	8,6	1 242	8,6

72% des résidents de Loir Lucé Bercé sont propriétaires et 27% locataires. La part de locataires est plus élevée dans le Pôle de centralité (37%), le poids des propriétaires est plus important dans les pôles ruraux (80%).

Un tiers des logements du parc locatif est de gestion publique, ce qui représente environ 850 logements.

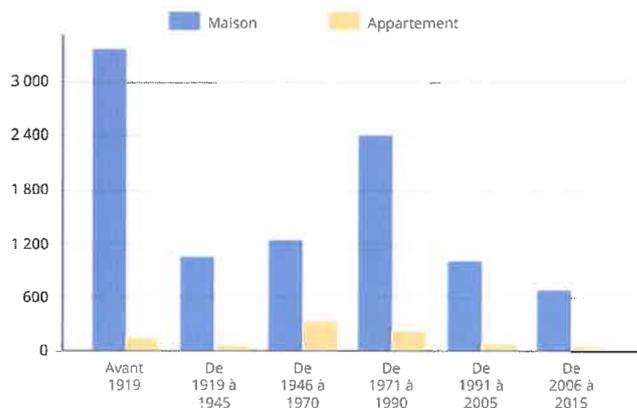
80% de ces logements sociaux (926 en 2019) se concentrent sur 3 communes : Château-du-Loir (54% des cas), La Chartre-sur-le-Loir (14.6%) et Le Grand-Lucé (11.3%).

Le parc est constitué principalement de **maisons individuelles (90%)** et est composé en premier lieu de grands logements (40% de 5 pièces et plus).

L'évolution du parc de logements est caractérisée par une augmentation constante du nombre de **logements vacants** depuis le début des années 2000, avec un taux qui s'élève à **12% en 2018** pour l'ensemble du territoire. Ce phénomène est encore plus marqué dans les communes principales avec des taux de 13.8 à 15.7%.

Le parc est également caractérisé par son ancienneté puisque **58% des résidences principales ont été construites avant 1970**.

LOG G1 - Résidences principales en 2018 selon le type de logement et la période d'achèvement



Chiffres clés :

89,6% de logements individuels

8,6% de logements collectifs

69,3% des logements possèdent 4 pièces ou plus

71,8% des ménages sont propriétaires

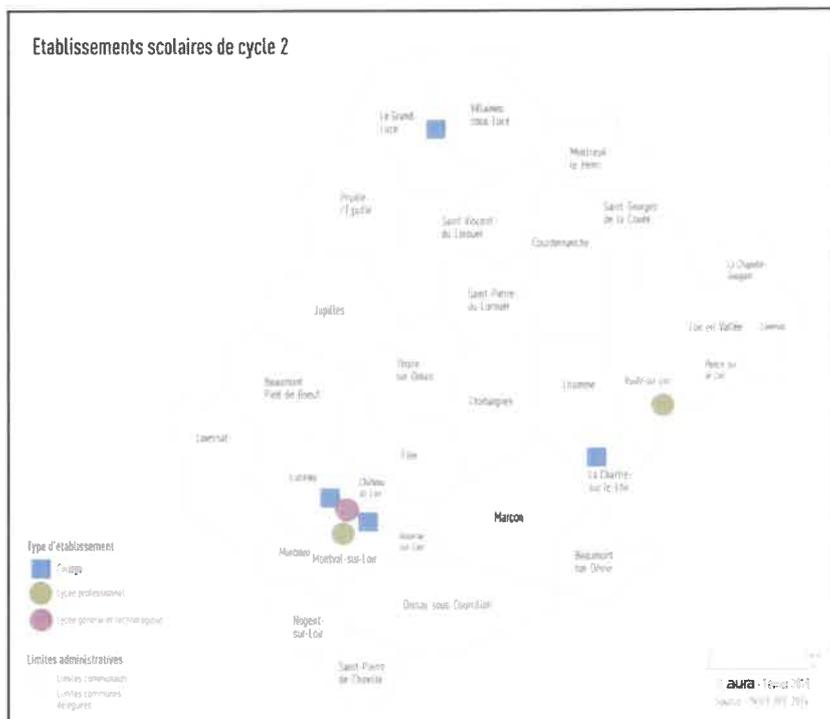
32,7% des résidences ont été construites avant 1919

836 logements locatifs sociaux

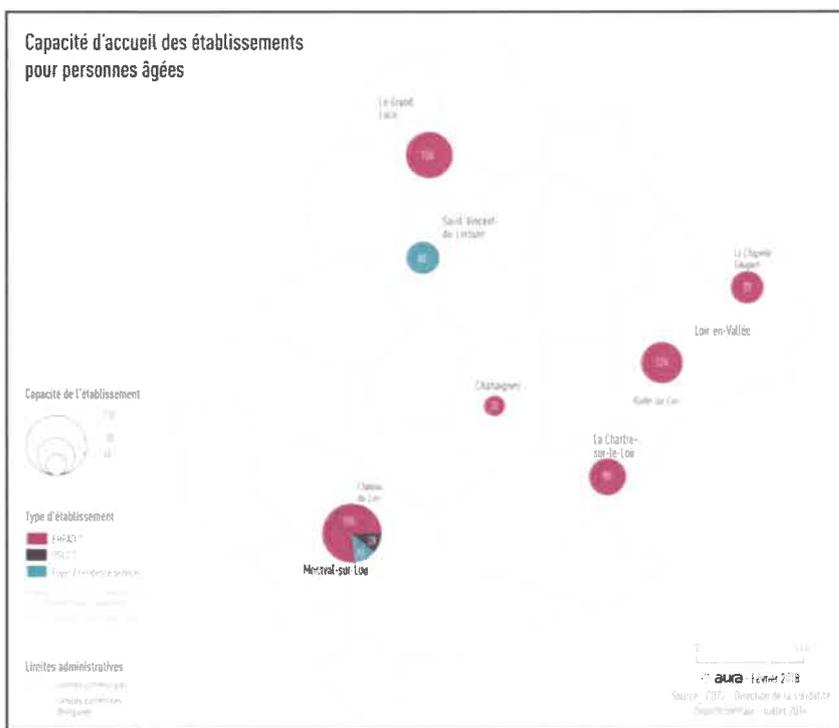
Services et équipements

Education et petite enfance

- Le territoire comprend une offre scolaire complète du niveau élémentaire au secondaire. Les secteurs des 3 collèges dépassent les limites du territoire.
- Un accueil périscolaire avec le Plan Mercredi et le Projet Educatif de Territoire (PEDT)
- 3 centres sociaux ainsi qu'un multi-accueil associatif structurent l'accueil de la petite enfance sur le territoire.



Accueil des personnes âgées : un territoire très bien doté



Le territoire offre 821 places (lits) dans 11 structures d'accueil pour personnes âgées, dont 8 EHPAD.

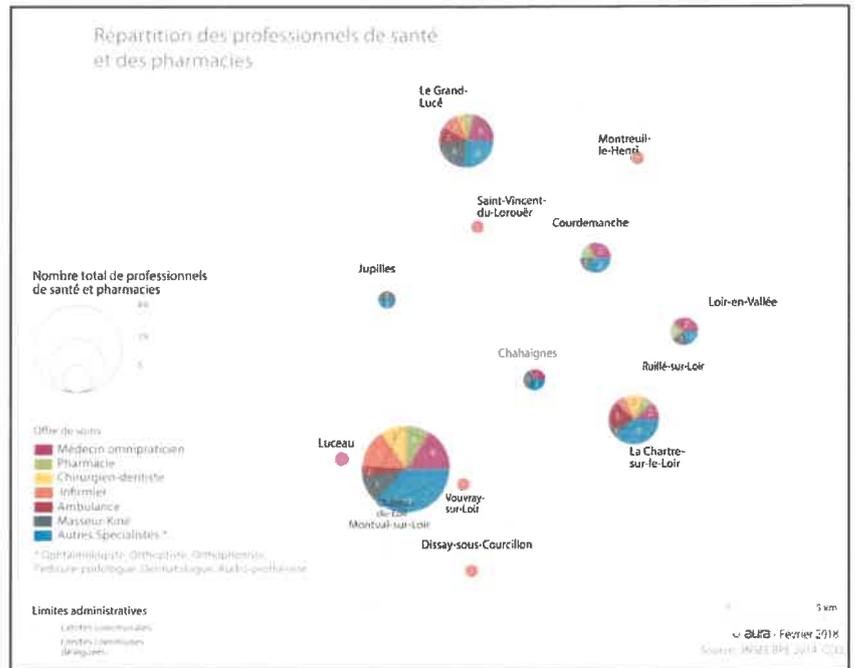
Le taux d'équipement pour personnes âgées est de 221 pour 1 000 personnes de 75 ans et plus sur le territoire contre 147‰ dans la Sarthe et 127‰ pour la France métropolitaine.

Des pistes de réflexion innovantes avec l'ouverture en 2020 du béguinage de 18 logements sociaux destinés aux personnes âgées à Luceau.

Santé : vers une concentration de l'offre

L'offre médicale de proximité se concentre sur trois communes du territoire : Montval-sur-Loir, Le Grand-Lucé et La Chartre-sur-le-Loir, avec un centre hospitalier pour les 2 premières.

Avec 8 médecins, 2 pharmacies, 5 dentistes, 8 infirmiers, 2 ambulances, 5 kinés et 18 autres spécialistes (orthophonistes, psychologues, ophtalmologistes, etc.), la commune de Montval-sur-Loir dispose d'une offre diversifiée, qui s'est enrichie avec l'ouverture en 2017 de la maison de santé intercommunale.

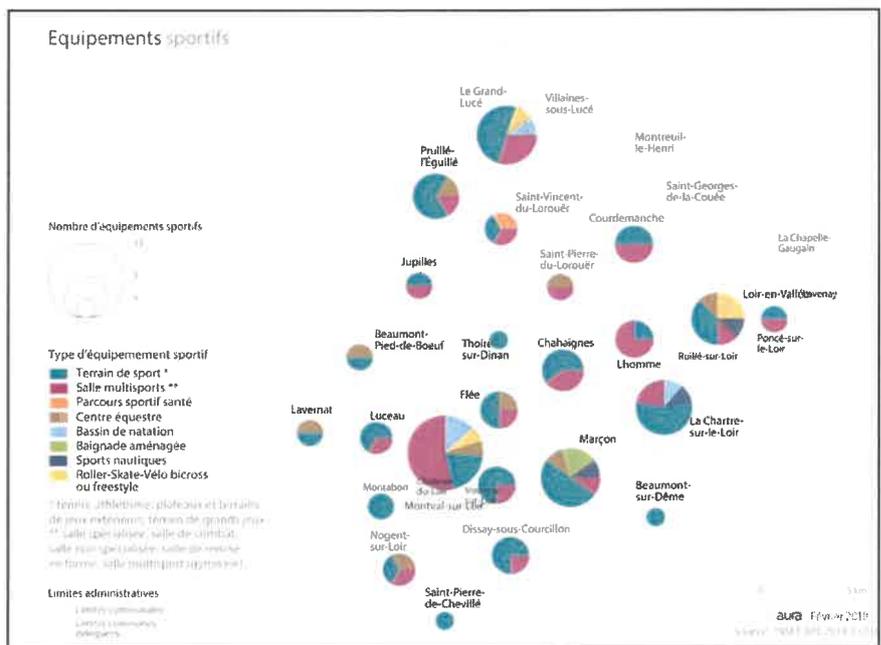


La CCLLB a également réalisé une maison médicale sur la commune de Courdemanche. L'offre de médecins généralistes a diminué sur la CC Loir-Lucé-Bercé et s'est concentrée sur quelques communes. Cette tendance constitue une vraie problématique dans un territoire dont la population est majoritairement âgée.

Equipements sportifs, culturels et de loisirs

Les équipements sont concentrés dans les pôles de Château-du-Loir, Le Grand-Lucé, La-Chartre-sur-le-Loir et Ruillé-sur-Loir, avec notamment 3 piscines dont 1 centre aquatique intercommunal. La plupart des autres communes disposent à minima d'un terrain de sport et/ou une salle multisport.

La base de loisirs du Lac de Varennes à Marçon constitue également un équipement sportif et de loisir structurant pour le territoire qui propose un panel d'activités de plein-air.



Des équipements culturels structurants : écoles de musique (intercommunale et associative) et renforcée par les musées du territoire, en particulier le musée Carnuta et le centre d'art contemporain des Moulins de Paillard.

Centre-bourgs

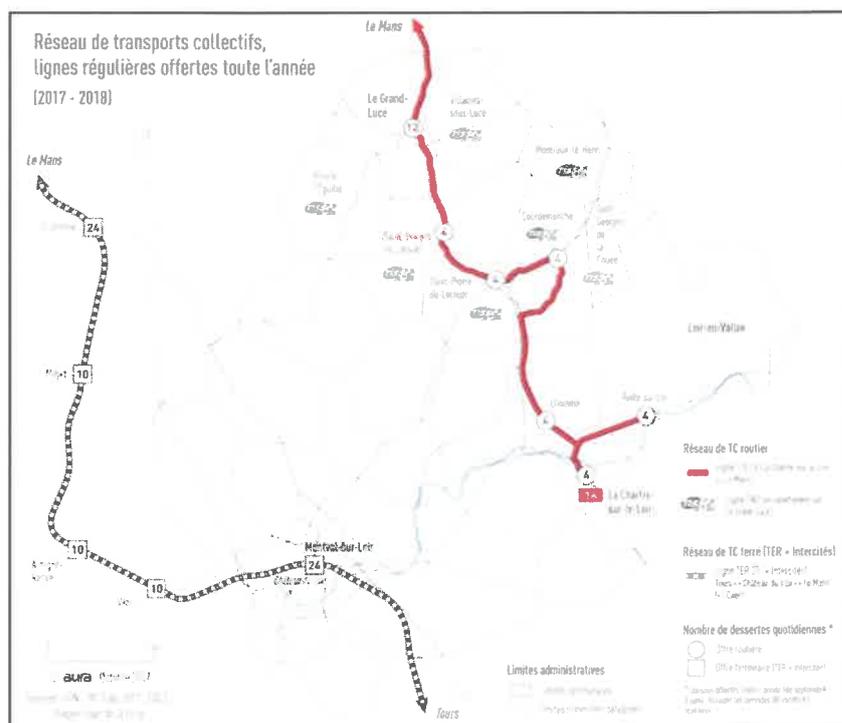
- La qualité des paysages urbains : noyaux historiques de centres-bourgs avec la mairie et l'église comme principaux repères.
- Une trame viaire étroite, un parcellaire en lanière et des bâtis implantés en mitoyenneté formant un front de rue cadrant les vues et perspectives.
- Ces formes urbaines denses posent aujourd'hui des problématiques de vacance liées notamment à la non- adéquation avec les souhaits des ménages (pas de stationnement pour les jeunes ménages, logement en étage pour les personnes âgées...).

Mobilité

Desserte du territoire

L'autoroute A28 traverse l'ouest du territoire et le dessert directement grâce à l'échangeur de Lavernat-Montabon (accessible via la RD 305 en une vingtaine de minutes depuis La Chartre-sur-le-Loir et en moins de cinq minutes depuis le centre-ville de Château-du-Loir). L'accès de l'A28 pour le Grand-Lucé passe par l'échangeur d'Ecommoy (situé à environ vingt minutes du centre-bourg).

En matière ferroviaire, le territoire dispose d'une gare TER à Château-du-Loir située sur la ligne interrégionale entre Le Mans et Tours. La Gare TGV de Vendôme-Villiers est par ailleurs accessible par la route en 40 minutes environ depuis la commune nouvelle de Loir-en-Vallée. La partie est du territoire est desservie par la ligne Aléop 216 qui traverse notamment les communes du Grand Lucé, La Chartre et Loir en Vallée. Un service de TAD existe en outre entre chaque bourg de l'ex CC de Lucé et l'arrêt du Grand Lucé.



Place de la voiture

Près de 9 ménages sur 10 disposent d'au moins une voiture, 43% d'entre eux sont multi-motorisés.

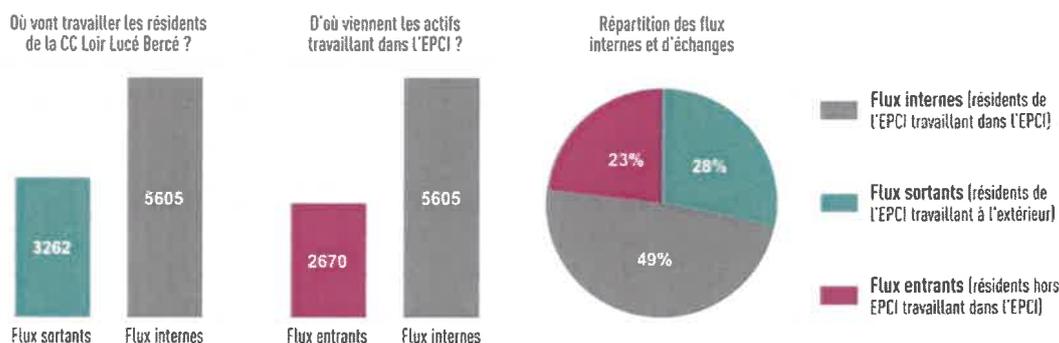
LOG T9 - Équipement automobile des ménages						
	2011	%	2012	%	2017	%
Ensemble	10 727	100,0	10 853	100,0	10 845	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	7 229	67,4	7 377	68,0	7 374	68,0
Au moins une voiture	9 017	84,1	9 346	86,1	9 441	87,1
1 voiture	4 971	46,3	4 900	45,1	4 899	45,2
2 voitures ou plus	4 046	37,7	4 445	41,0	4 542	41,9

Les ménages sans voiture sont en proportion plus nombreux sur les principales communes (en termes de population) de l'intercommunalité.

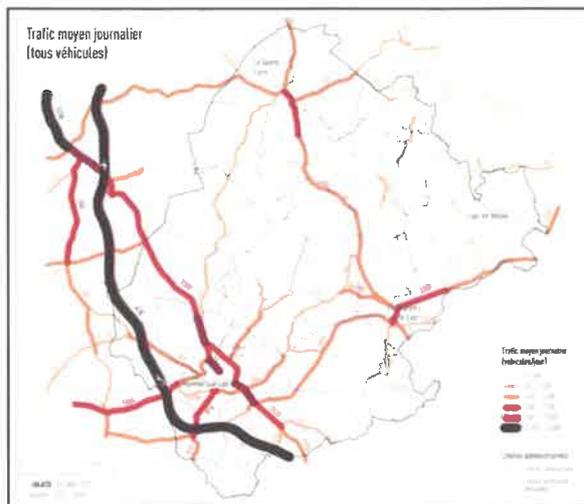
L'usage de la voiture pour se rendre sur son lieu de travail est quasi systématique.

Bien qu'un tiers des habitants de Loir Lucé Bercé travaillent dans leur commune de résidence, le recours aux modes doux (marche ou vélo) est très limité pour ces déplacements courts (1% d'actifs cyclistes en 2017)

Les résidents actifs occupés sont plus nombreux à travailler sur leur territoire de résidence (5 605 soit 63% de flux internes) qu'à l'extérieur.



© aura – source : INSEE RP 2014



Les emplois disponibles sur l'intercommunalité sont quant à eux occupés à 68% par ses résidents.

En cumulant les flux domicile-travail générés par les résidents de la communauté de communes (5 605 flux internes et 3 262 flux sortants) et par les actifs résidant à l'extérieur mais travaillant sur l'intercommunalité (2 670 flux entrants), on comptabilise au total plus de 11 530 mouvements quotidiens. 49% de ces mouvements sont internes à l'intercommunalité.

33% des flux sont même internes à chaque commune (en cumulé), ce qui offre un potentiel important pour l'usage des modes actifs, nettement sous utilisés aujourd'hui.

Le territoire ne dispose que d'une seule aire de covoiturage (le Grand Lucé), une seconde est par ailleurs en projet à Loir-en-Vallée. Du covoiturage spontané existe également, par exemple à l'entrée de l'A28 (péage de Montabon).

Actuellement seules 2 bornes de recharge électrique existent sur LLB, mais la CC travaille au déploiement de nouveaux points de recharge.

La SNCF expérimente depuis début 2021 un dispositif de voiture partagée à la demande avec chauffeur depuis la gare SNCF de Montval sur Loir qui permet : de se rendre à la gare, à des activités sportives ou culturelles, au marché ou vers toute autre destination sur les communes de Montval-sur-Loir, Lavernat, Luceau, Flée et Vaas.

En matière de covoiturage, différentes communes ont mis en place une signalétique sur des points de rencontre « Coup de Pouce », service de covoiturage spontané, sans réservation et gratuit.

Enfin, le réseau Ap, géré par une association, propose sur le secteur de Lucé du transport à la demande pour tout public ayant des difficultés de mobilité via une plateforme téléphonique de réservation.

A noter le projet de voie verte qui desservira les communes du sud du territoire le long de la vallée du Loir (mis en œuvre par le Département).

La CCLLB est devenue compétente en matière de mobilité le 1^{er} juillet 2021 avec la prise de compétence AOM (Autorité organisatrice de la mobilité).

3/ COMPETITIVITE

Tissu économique et emploi

Une activité économique dominée par les services et l'agriculture

Le territoire compte 704 établissements actifs en 2018 dont :

- 50% services
- 19% agriculture
- 15% commerce
- 10% construction
- 8% industrie

95% des entreprises emploient moins de 10 salariés. Le territoire comprend 6 établissements de plus de 100 salariés.

Le taux de création d'entreprises est le 2^{ème} plus faible du département avec 9,9% contre 12,3% pour le Sud Sarthe et 12,5% au Val de Sarthe.

En 2020, sur les 127 entreprises créées, 74% sont des entreprises individuelles.

Zoom sur le foncier d'entreprises – Zones d'activités

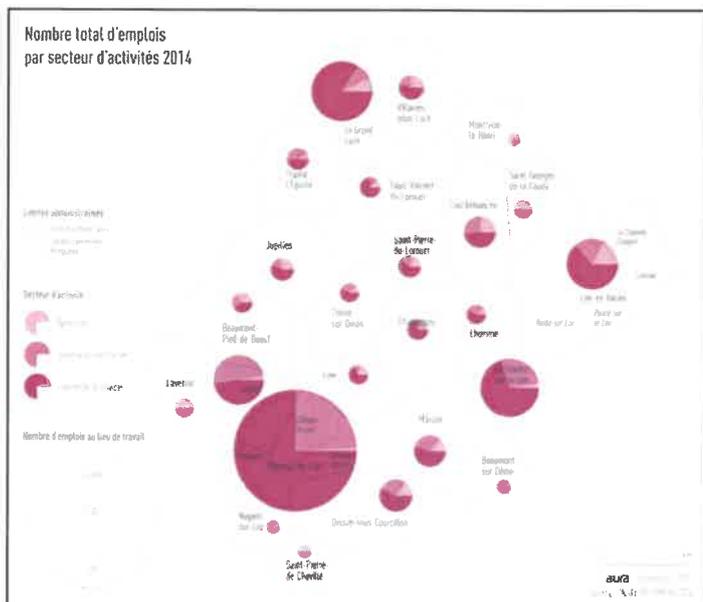
Le développement économique : une compétence partagée avec la Région. La CdC est seule compétente pour l'aménagement des zones d'activités économiques.

Un **maillage de zones d'activités réparties principalement dans les trois pôles** mais des disponibilités foncières qui se réduisent avec des zones quasiment occupées :

- ZAE Val de Loir – La Chartre sur le Loir
- La Prairie – Grand Lucé
- Mont-sur-Loir – Montval sur loir



Emploi



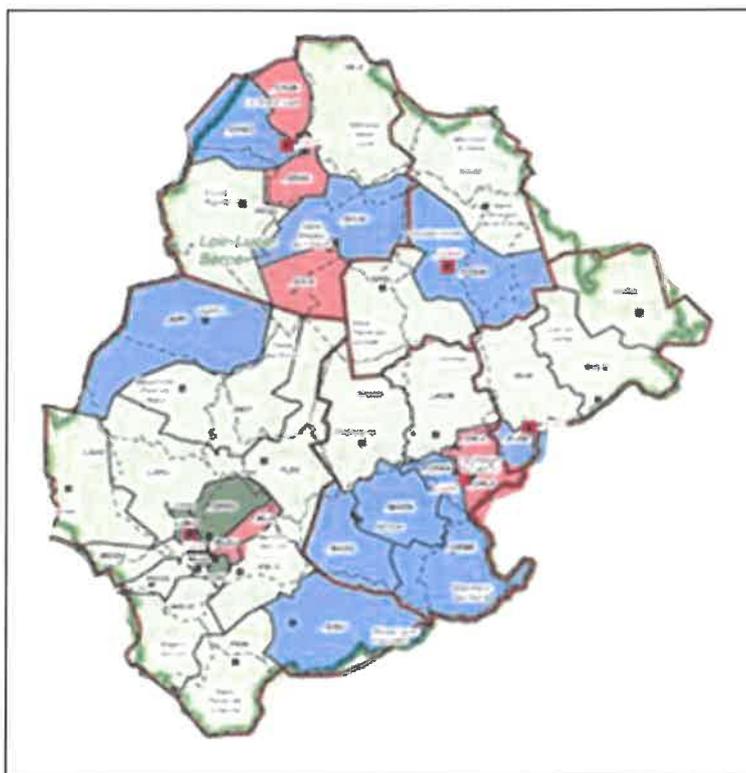
- **7 688 emplois sur le territoire (-1,54% entre 2012 et 2017)**
- Un *taux de chômage* (14,2%) légèrement plus élevé qu'au niveau départemental (12,5%) et très important dans la ville centre (21.7%)
- **Part des employés par secteur**
56% services
23% industrie
 12% commerce
 5% construction
 4% agriculture
- Le pôle de centralité de Montval-sur-Loir concentre **48%** des emplois, majoritairement dans le commerce et les services.
- **Formation professionnelle : filière d'excellence au lycée de Nazareth à Ruillé-sur-Loir.**

Une activité touristique tournée vers le patrimoine naturel et culturel

- Une offre d'hébergement concentrée le long du Loir :
 - 6 hôtels, dont 2 classés
 - 5 campings
 - De nombreux gîtes et chambre d'hôtes
- Une offre tournée vers le tourisme vert avec la mise en valeur du paysage et de son caractère protégé :
 - 4 circuits à vélo autour du Loir et une voie verte programmée en 2022
 - De nombreux sentiers de promenade et randonnée
 - Musée Carnuta – Maison de l'Homme et de la forêt à Jupilles, associé à la forêt domaniale labellisée « forêt d'exception » de Bercé
 - La présence d'un patrimoine architectural et vernaculaire sur l'ensemble du territoire
- Le développement d'un tourisme culturel autour de la gastronomie et du vin. L'oenotourisme déjà présent en lien avec les appellations « Coteaux du Loir » et « Jasnières » le long de la vallée du Loir.
- Développement touristique du site de la Rotonde ferroviaire de Montval sur Loir
- Le territoire bénéficie également de retombées liées aux 24H du Mans

Economie numérique

- Une dynamique territoriale avec la création d'une école du numérique (ENSSOP) et la mise en place d'un espace de co-working « Loircowork » au sein de la nouvelle Maison de l'économie et de l'innovation intercommunale.
- Le secteur de l'information et la communication enregistre le 1^{er} taux de création d'entreprises du territoire (plus de 20% en 2019), donnée à relativiser puisque la part des entreprises de ce secteur reste très faible.
- Un maillage inégal du territoire par la technologie 4G, en nette progression malgré la persistance de zones blanches. Un objectif de 97,7% de population reliée en 2030.
- Le déploiement en cours de la fibre optique sur l'ensemble du territoire. Un déploiement ambitieux à horizon 2025 qui offre de fortes opportunités



Carte du réseau public Sartel THD / Source : la fibre pour tous, janvier 2021

Déploiement par Sarthe Numérique

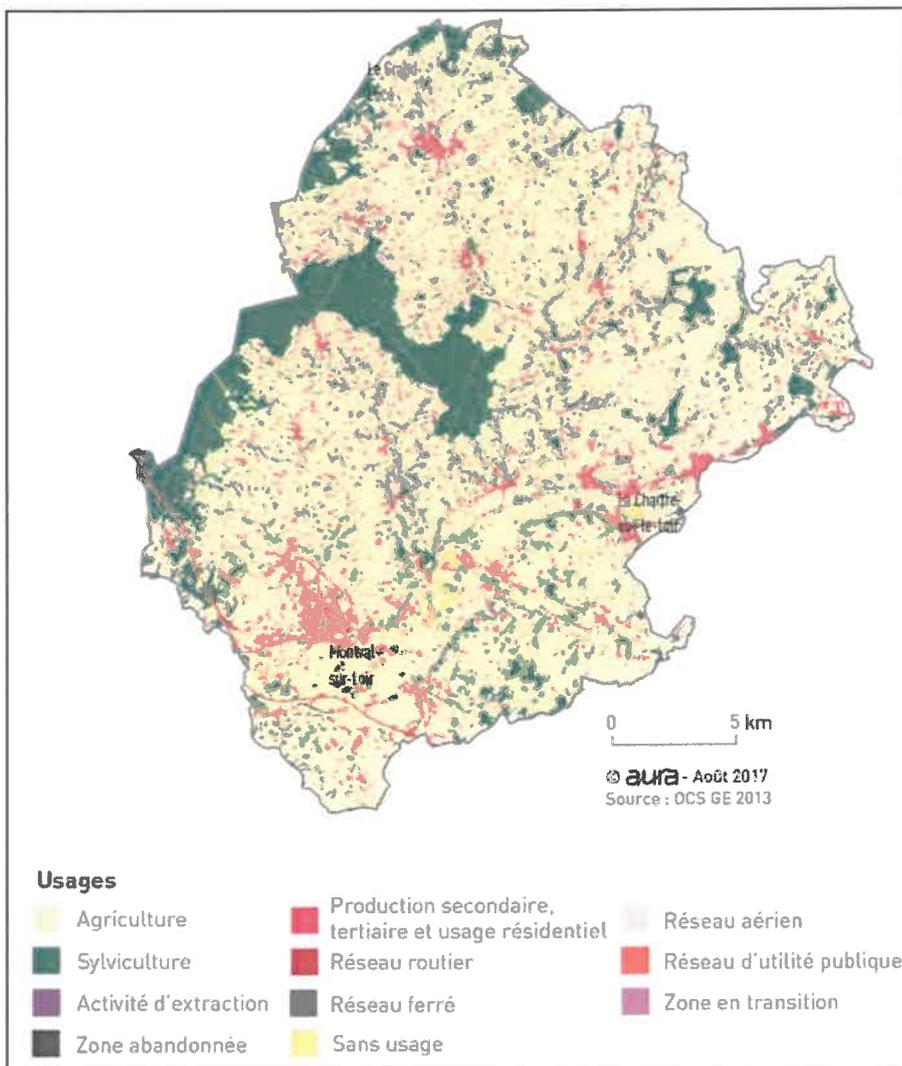
- PM ouverts commercialement
- PM à ouvrir sous 3 mois
- PM en travaux
- PM en études

4/ TRANSITION ECOLOGIQUE

Environnement naturel

La CC Loir-Lucé-Bercé est un espace rural. **93 % du territoire est constitué d'espaces agricoles, de bois et forêts et d'espaces semi-naturels.** La part des espaces urbanisés est relativement faible (8.4 %), en comparaison avec les moyennes départementales (10.7 %) et régionales (11.6 %).

Les **espaces agricoles** (cultures, pâturages, vignes, vergers...) représentent 67 % de sa superficie. Ce caractère « naturel » est encore renforcé par la présence prégnante de massifs forestiers, notamment la forêt de Bercé, et de bois plus dispersés de tailles très diverses. Ces derniers comptent pour un quart de la superficie.



Les composantes d'hydrographie et de relief, de géologie et de pédologie, de climatologie induisent une grande variété de milieux semi-naturels au sein de la Communauté de communes Loir Lucé Bercé.

La CC Loir-Lucé-Bercé comporte **un réseau de cours d'eau dense**, aux multiples ramifications et dont l'axe majeur est constitué par la rivière du Loir. Ses affluents quadrillent le reste du territoire et participent à une répartition relativement homogène des milieux intéressants d'un point de vue écologique

Le territoire de la CC Loir-Lucé-Bercé comporte de nombreux milieux d'importance écologique régionale ou nationale.

Paysages



- Des paysages remarquables entre vallées, plateau calaisien et gâtines tourangelles.
- De nombreuses ZNIEFF couvrant 20% du territoire
 - 3 ZNIEFF de type II
 - 29 ZNIEFF de type I
- 3 sites Natura 2000
- 1 Espace Naturel Sensible (ENS) à Lavernat.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du PETR Vallée du Loir

Chiffres clés :

émissions de GES par habitant : 7,7 teqCO₂/hab

consommation énergétique par habitant : 22,2 MWh/hab

21 227 MWh d'électricité renouvelable et de biométhane produits par an

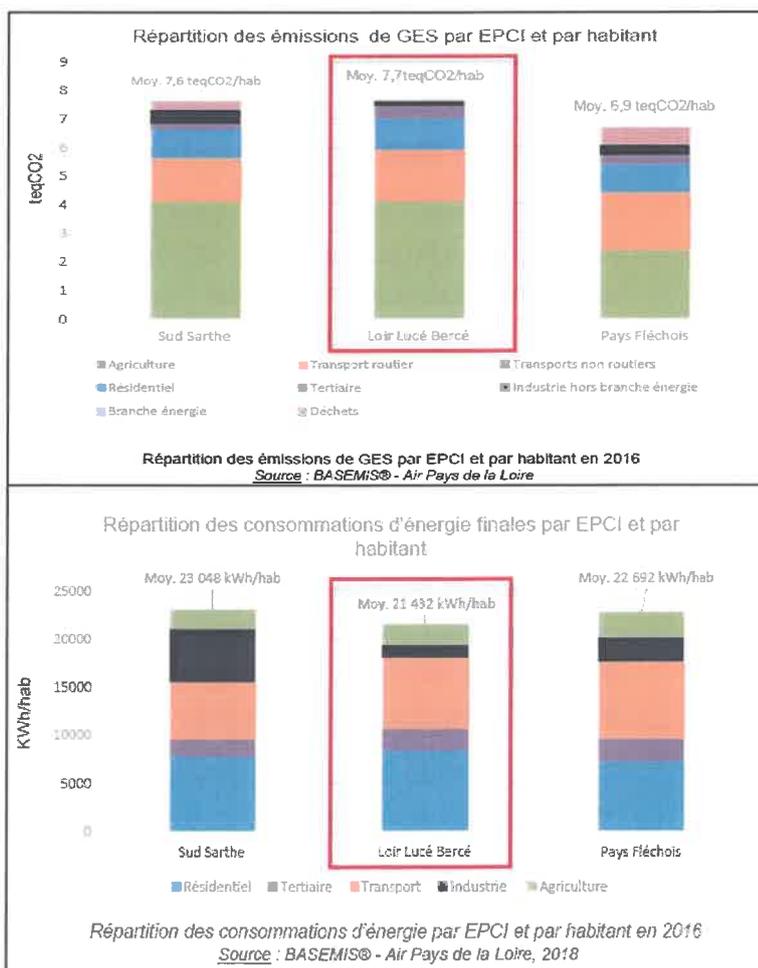
3 075 passoires thermiques dans le parc de logement (28,5% du parc), 67 dans le parc social (7,3%)

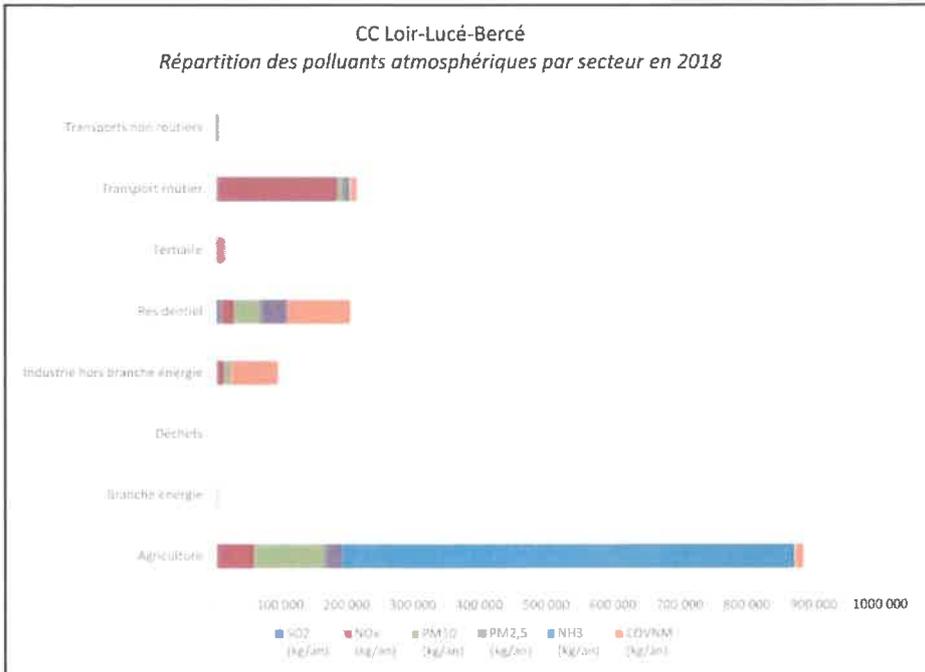
1 copropriété fragile

1 648 résidences principales chauffées au fioul (15,2% du parc)

2 réseaux de chaleur

30 artisans et entreprises certifiés RGE





En plus des gaz à effet de serre que sont le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote et les composés fluorés, la base de données BASEMIS présente les données des principaux polluants d'intérêt pour le suivi de la qualité de l'air : le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NO_x), les particules fines (PM₁₀) et particules type PM_{2.5}, l'ammoniac (NH₃) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM).

Sur la CCLLB on note une baisse globale de 22% des émissions de polluants atmosphériques entre 2008 et 2018, principalement dans le secteur résidentiel.

Le polluant le plus émis est l'ammoniac (NH₃), émis à 99% par le secteur agricole, à hauteur de 678 165 kg en 2018 contre 645 082 kg en 2008. Il s'agit du seul gaz en augmentation (de 5%) ce qui questionne sur l'évolution des pratiques agricoles du territoire (élevages et cultures, utilisation d'engrais azotés minéraux).

Les objectifs du PCAET Vallée du Loir :

Entre ambition et pragmatisme et afin de respecter les engagements nationaux, les choix stratégiques du territoire sont les suivants :

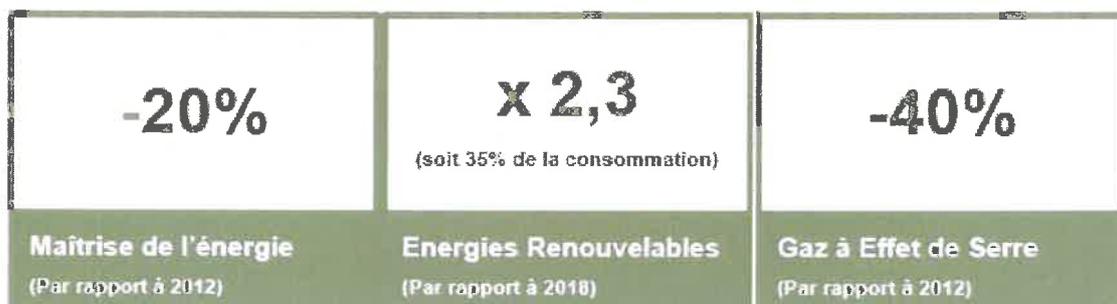
- S'aligner sur les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergies finales en répartissant l'effort par secteur d'activités selon les potentiels de réduction définis dans le diagnostic, les objectifs de la SNBC et le modèle régional du SRCAE adapté aux spécificités du territoire ;
- S'aligner sur les objectifs nationaux de production d'énergie renouvelables en répartissant l'effort par filière en fonction des potentiels locaux ;
- Contribuer aux objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants atmosphériques en fonction de la réalité territoriale et en l'absence de PPA ;

- Permettre autant que possible l'augmentation du potentiel de séquestration du carbone, avec un objectif minimum de stabilisation du stock de carbone sur le territoire.

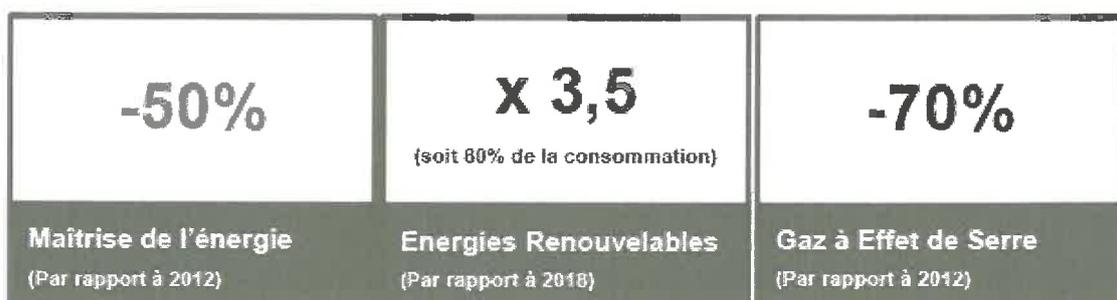
Partant de ces choix, l'ambition du PETR Pays Vallée du Loir grâce à l'établissement de son PCAET et ce dans une logique de solidarité territoriale, est de permettre à l'horizon 2030 :

- - **20% sur les consommations énergétiques**, avec un effort plus conséquent sur les secteurs « résidentiel » avec -28% et « tertiaire » avec -25%, là où il existe plus de marges de manœuvre et où les leviers d'actions sont les plus faciles à engager. Cette proposition va dans le sens de la répartition indiquée dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et dans le Schéma Régional (SRCAE) qui indiquent que l'effort de réduction des consommations devra être majoritairement porté par le secteur du bâtiment avec une ambition forte de rénovation énergétique ;
- **x 2,3 de production d'énergies renouvelables**, en multipliant au minimum la part d'électricité renouvelable par 4 et la part de chaleur renouvelable par 1,5.
- - **40% sur les émissions de gaz à effet de serre**, avec un effort conséquent sur les secteurs « transports » et « agricole » toujours dans le sens des objectifs du SRCAE. Cet objectif allant de pair avec l'augmentation du potentiel de séquestration du carbone du territoire notamment grâce à la préservation des secteurs naturels, agricoles et forestiers en maîtrisant l'étalement urbain et en limitant la conversion des prairies en cultures.

➤ A l'horizon 2030 :



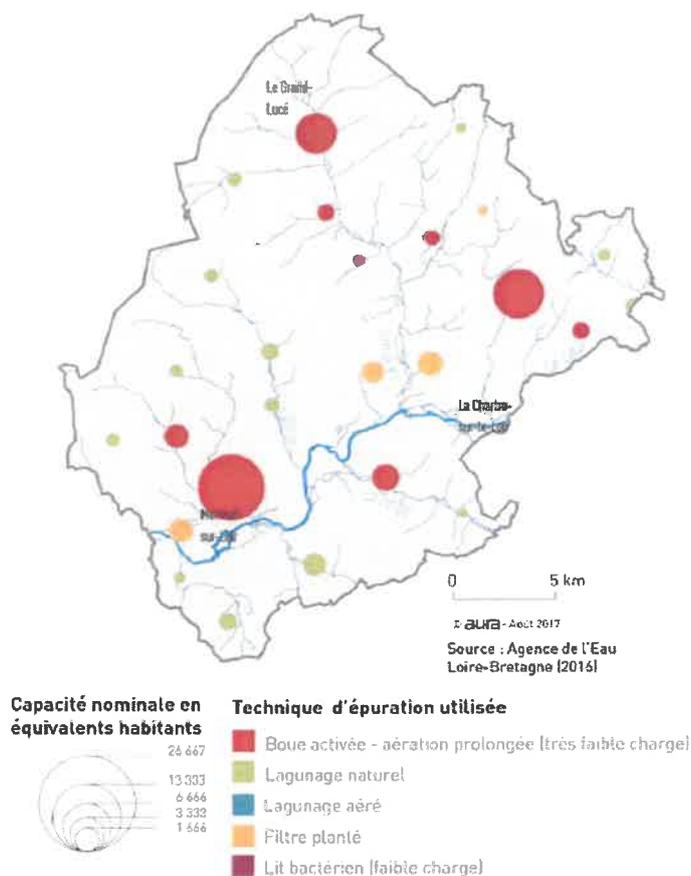
➤ A l'horizon 2050 :



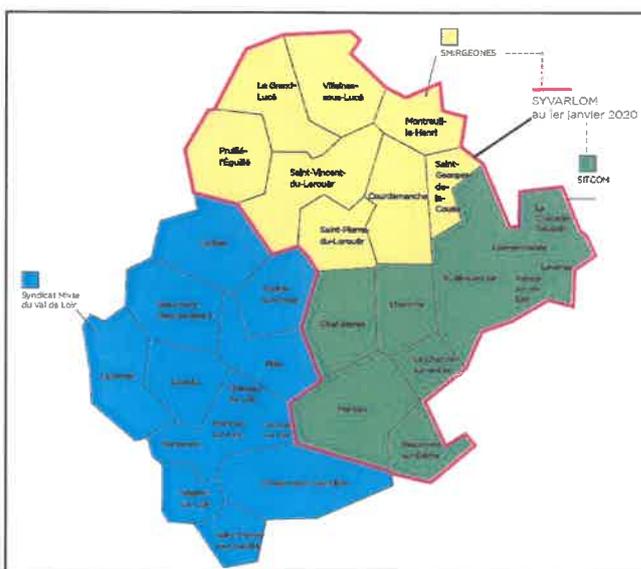
En matière d'**assainissement** toutes les communes de la CC Loir-Lucé-Bercé disposent d'une structure d'assainissement collectif soit sur leur propre territoire, soit partagée avec une commune voisine. D'une manière générale les stations d'épuration de plus grande capacité nominale utilisent un procédé dit « à boues activées » (dégradation de la matière organique polluée par des bactéries). Mais la technique la plus répandue est le lagunage naturel, adapté aux communes de plus petite taille. La mise à niveau de certains équipements communaux reste à réaliser ainsi que des schémas directeurs en vue de programmer les besoins futurs. La CC souhaite anticiper la prise de compétence en 2026 et accompagner en amont les communes à travers une ingénierie intercommunale.

Il est à noter que l'assainissement non collectif relève déjà des compétences de la CC qui assure le suivi de plus de 5 000 installations sur l'ensemble du territoire.

Stations d'épuration en 2016



Gestion des déchets



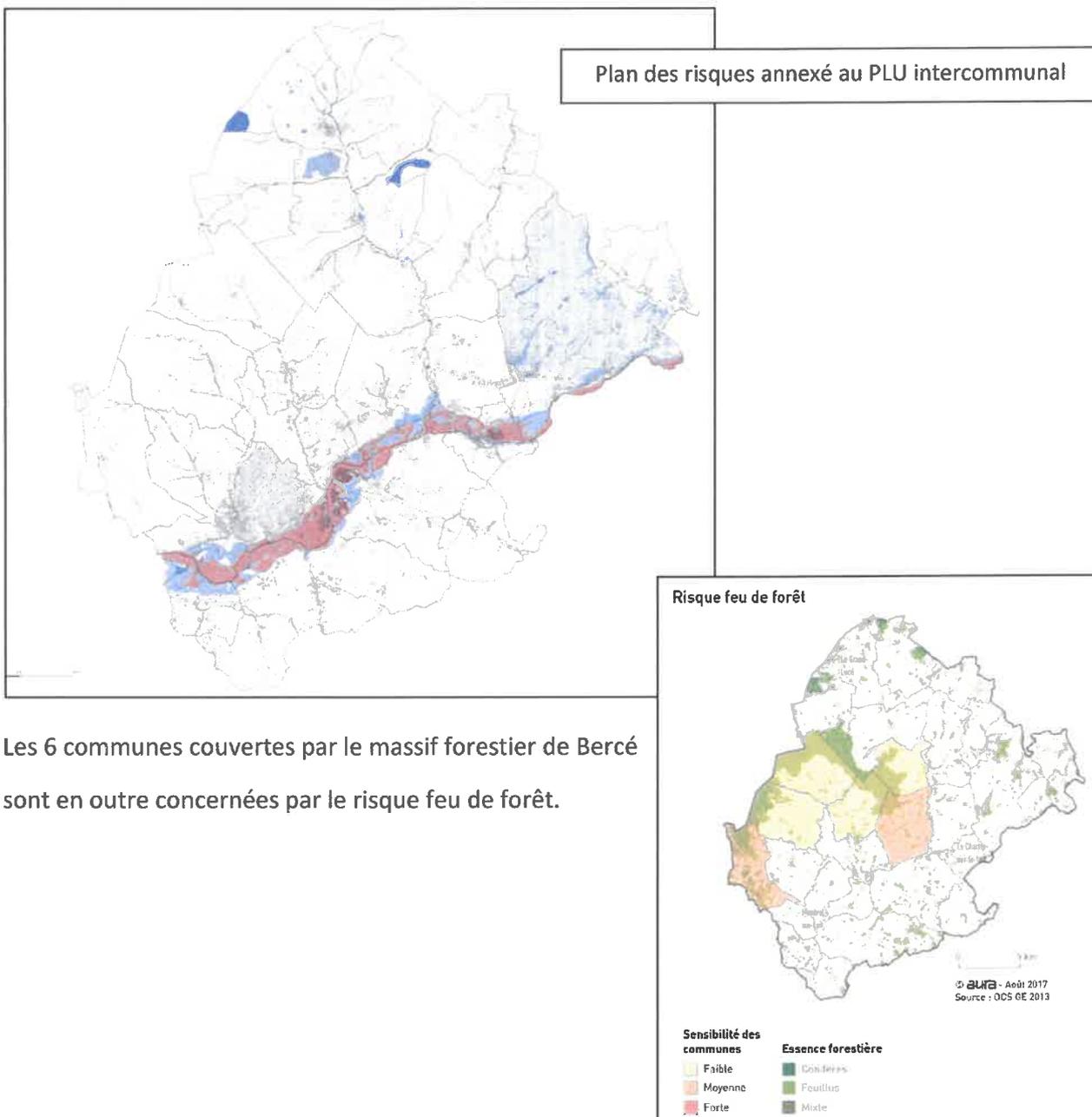
La CC Loir-Lucé-Bercé délègue la compétence déchets à 2 gestionnaires spécifiques qui assurent la collecte, le traitement des ordures ménagères et le tri.

- le Syndicat Mixte du Val de Loir (SMVL) également compétent sur la CC Sud Sarthe
- le SYndicat de VALorisation des ORdures Ménagères (SYVALORM ex-SMIRGEOMES et SICTOM) également compétent sur 6 autres CC en Sarthe et Loir et Cher.
- L'enjeu à l'échelle de la CC repose sur la sensibilisation au tri et à la valorisation des déchets auprès des habitants et industriels du territoire.

Risques naturels

Le territoire de la CCLLB est particulièrement sensible en matière de risques naturels : 9 communes sont concernées par le Plan de prévention du risque inondation (PPRNI) de la Vallée du loir. 4 communes disposent d'un plan de prévention des risques de mouvements de terrain (PPRMT).

De nombreux secteurs de mouvements de terrains sont par ailleurs recensés dans l'atlas départemental des risques de la Sarthe.



Le diagnostic du territoire valant portrait du territoire a été établi dans le cadre du projet de territoire en 2019 et a fait l'objet de la présente actualisation et constitue **l'annexe 1** du Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Communauté
de communes



Annexe 2

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

FICHE ORIENTATIONS STRATEGIQUES

FICHE ORIENTATIONS STRATEGIQUES

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : DYNAMISER L'ECONOMIE ET RENDRE L'EMPLOI ATTRACTIF

AXE 1 : Conduire une stratégie économique pour assurer des activités pérennes

Principaux objectifs :

- Optimiser l'offre foncière pour attirer les entreprises et répondre à leurs besoins
 - Prioriser l'aménagement des zones d'activité communautaires
 - Développer une stratégie de déploiement de bâtiments blancs
 - Tirer meilleur parti des friches industrielles
 - Proposer des locaux d'entreprises en centre-bourg
- Développer et structurer les filières locales
 - Mettre l'accent sur des filières ayant un fort potentiel local
 - Préserver l'emploi actuel concentré sur le commerce et les services en favorisant la transmission et en réhabilitant les commerces fermés
 - Fidéliser les grands employeurs du territoire
- Soutenir l'activité agricole dans son maintien et sa transition
 - Identifier les nouvelles filières agricoles porteuses
 - Lancer une réflexion sur le devenir des friches agricoles
 - Favoriser l'approvisionnement local des collectivités
 - Accompagner les agriculteurs pour développer la vente directe / en circuit court
- Mettre au point une stratégie collective de marketing territorial adaptée au territoire
 - Communiquer sur les atouts du territoire en termes d'artisanat et de commerce
 - Attirer les populations urbaines

AXE 2 : Innover pour faciliter l'accès à l'emploi

Principaux objectifs :

- Développer une offre de formation répondant aux besoins identifiés, notamment en partenariat avec LoirCoWork
- Favoriser l'adéquation offre/demande avec une plateforme de mise en relation
- Proposer une offre de services adaptés à la main d'œuvre non permanente
- Lever les freins à l'emploi liés à la mobilité

AXE 3 : Faciliter l'accès au numérique

Principaux objectifs :

- Développer et gérer le réseau
 - Résorber les zones blanches de téléphonie mobile
 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire
 - Entretien du réseau existant

- Accompagner des populations éloignées du numérique
 - Proposer une offre de formation et d'accompagnement adaptée au territoire
 - Faciliter d'accès numérique pour les personnes en recherche d'emploi
- Tirer le meilleur parti des outils numériques pour développer le territoire

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif 2026	Source
AXE 1 : Conduire une stratégie économique pour assurer des activités pérennes	Nombre d'établissements	2019 : 1 416 2014 : 1 900 2007 : 1 762		INSEE DEN T5 – Nombre d'établissements légales par secteur d'activité
	Taux de création d'entreprises	CCLLB : 9,9% Département : 13,7% France : 16,3%		INSEE (REE-Sirene) ENC – Création d'entreprises : 100 * (enctot / enntot)
	Nombre d'exploitations engagées en agriculture biologique	2019 : 36		Observatoire des Territoires – Agence Bio
AXE 2 : Innover pour faciliter l'accès à l'emploi	Nombre d'emplois sur le territoire	2018 : 7 711 2013 : 8 202 2008 : 8 320		INSEE EMP T5 – Emploi et activité
	Part des 15 à 44 ans dans la population intercommunale	CCLLB : 27,2% Département : 33,6%		INSEE POP T0 – Population par grandes tranches d'âge : 15-29 ans + 30-44 ans
	Taux de chômage des 15-64 ans	2018 : 14,2% 2013 : 12,6% 2008 : 9,8%		INSEE EMP T4
AXE 3 : Faciliter l'accès au numérique	Part des locaux raccordables FTTH (fibre optique)	2021 : 68,8% 2020 : 46,2% 2019 : 9,3%		Observatoire des Territoires – Arcep
	Fréquentations des EPN de la CCLLB	2020 : 1700 (confinement) 2019 : 3160 2018 : 3150		Interne Espace publique numérique

Actions rattachées à cette orientation stratégique : cf. tableau de synthèse en annexe 4

ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : PRESERVER LE CADRE DE VIE

AXE 1 : Préserver, protéger et gérer durablement les ressources en eau

Principaux objectifs :

- Améliorer la gestion de la ressource en eau
 - Réduire la consommation d'eau
 - Séparer la gestion des eaux pluviales et des eaux usées
 - Mettre aux normes les stations de traitement des eaux usées
- Garantir la qualité écologique de l'eau
 - Utiliser le moins possible d'intrants chimiques
 - Entretenir les lagunes
 - Composter les boues
 - Sensibiliser les habitants à la richesse des cours d'eau et leur biodiversité floristique et faunistique
- Prévenir les risques de catastrophe naturelles
 - Éviter les zones imperméables
 - Limiter l'artificialisation des sols
 - Mieux communiquer sur les risques d'inondation et leur prévention

AXE 2 : Impulser une démarche de transition écologique

Principaux objectifs :

- Faire du patrimoine municipal et de l'aménagement un levier d'atténuation du changement climatique
 - Amplifier la dynamique d'accompagnement à la rénovation énergétique des bâtiments avec la mise en place de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE)
 - Prioriser la valorisation de matériaux biosourcés pour le patrimoine communal
 - Étudier la biomasse comme solution de chauffage des bâtiments publics
 - Favoriser la biodiversité en ville
 - Repenser l'éclairage public pour réduire son impact carbone
- Développer les énergies renouvelables
 - Développer un outil d'aide à la décision pour prioriser le développement des ENR en fonction de la volonté de préserver le territoire :
 - Favoriser le développement de la filière bois énergie :
 - Développement du photovoltaïque
 - Étudier le potentiel de développement de l'énergie hydraulique sur le Loir
- Réduire et mieux recycler les déchets
 - Communiquer plus efficacement pour réduire les dépôts sauvages
 - Impliquer les habitants pour la réduction des déchets ménagers :
 - Accompagner les solutions impulsées par le syndicat de gestion des déchets notamment pour la mise en place d'une taxe incitative
 - Lancer une démarche de traitement des biodéchets sur place et de méthanisation et une réflexion locale sur le réemploi
- Sensibiliser tous les acteurs du territoire à la protection de l'environnement

AXE 3 : Mettre en valeur les richesses paysagères, le patrimoine naturel et bâti

Principaux objectifs :

- Préserver le patrimoine bâti
 - Réaliser un inventaire pour envisager les restaurations nécessaires
 - Promouvoir et accompagner les rénovations privées

- Valoriser le petit patrimoine bâti (ponts, lavoirs, déprises ferroviaires)
- Mettre en valeur les richesses naturelles et paysagères
 - Veiller à la bonne intégration des antennes téléphoniques et éoliennes qui dévalorisent le bâti
 - Faciliter les accès au Loir
 - Préserver le paysage bocager
- Faire la promotion des richesses du territoire

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif 2026	Source
AXE 1 : Préserver, protéger et gérer durablement les ressources en eau	Part des cours d'eau en bon état écologique	2017 : 61,1%		Agence de l'eau Loire-Bretagne
	Part des stations en conformité avec les normes européennes	CCLLB : 65,5% Département : 50,1% Région : 77,2%		MTE, Portail d'information sur l'assainissement communal
AXE 2 : Impulser une démarche de transition écologique	Consommation énergétique par habitant	CCLLB : 22,2 MWh/hab	Objectif PCAET 2030 : -20% par rapport à 2012	PCAET
	Part des résidences principales chauffées au fioul	CCLLB : 15,2% Département : 10,4% France : 10,9%		DREAL 2018
	Emissions de gaz à effet de serre par habitant	CCLLB : 7,7 teqCO2/hab Région Pays de la Loire : 8,4 teqCO2/hab	Objectif PCAET 2030 : -40% par rapport à 2012	Basemis
	Production annuelle d'électricité renouvelable et de biométhane	2019 : 21 227 MWh	Objectif PCAET 2030 : x2,3 par rapport à 2018	Basemis
	Couverture du besoin de chaleur par les EnR	Vallée du Loir : 30,8% France : 19,9%	Objectif PCAET 2030 : 38%	PCAET Vallée du Loir 2018
	Couverture des besoins d'électricité par les EnR	Vallée du Loir 2018 : 5,3% France : 21,3%	Objectif PCAET 2030 : 40%	PCAET Vallée du Loir 2018
	Nombre d'artisans et entreprises certifiées RGE ou équivalent	2021 : 30		INSEE - Sirene
	Taux d'artificialisation	CCLLB : 8,4% Département : 10,7% Région : 11,6%		Observatoire de l'artificialisation

Actions rattachées à cette orientation stratégique : cf. tableau de synthèse en annexe 4

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : ACCUEILLIR, ATTIRER ET FAIRE RESTER LES FAMILLES

AXE 1 : Adapter les logements

Principaux objectifs :

- Favoriser la rénovation des logements anciens et réduire la vacance
 - Recenser les logements vacants
 - Créer une SEM foncière sur le territoire chargée de traiter les enjeux de logement et de rénovation
 - Communiquer sur les dispositifs d'amélioration de l'habitat
 - Informer les habitants sur les gains d'énergie et de confort
- Adapter l'habitat existant à une population vieillissante
 - Prioriser la rénovation des logements anciens pour l'accessibilité aux personnes âgées
 - Développer l'habitat intergénérationnel
 - Multiplier les expériences d'habitat partagé sur le modèle du béguinage pour favoriser l'autonomie des personnes âgées
- Proposer une offre de logement attractive aux jeunes actifs
 - Proposer plus de logement en centre-bourg
 - Développer une offre locative courte durée adaptée aux stagiaires, services civiques, apprentis et saisonniers
 - Réfléchir à des possibilités de logements écologiques pour les jeunes couples
 - Envisager des projets de promotion immobilière sur des petits logements adaptés aux jeunes en partenariat entre le département, la communauté de communes et les communes
 - Proposer plus d'habitat partagé/regroupé

AXE 2 : Accompagner et inclure les familles

Principaux objectifs :

- Adapter l'accueil de la petite enfance aux besoins des habitants
- Proposer un meilleur accueil des enfants et adolescents
- Favoriser l'autonomie des seniors
 - Compléter l'offre de service pour les personnes ayant un taux de dépendance de 2 et 3 avant la perte d'autonomie totale
 - Créer des offres de services auprès des personnes âgées dans de petites structures (offre de service /emploi)
 - Proposer plus de services permettant le maintien à domicile
 - Proposer un répit aux aidants avec une maison des aidants à Loir en Vallée
 - Faciliter la mobilité des seniors en développant le transport à la demande
- Développer la communication et les services aux habitants

AXE 3 : Mettre en valeur les richesses culturelles et le sport

Principaux objectifs :

- Développer l'offre culturelle
- Compléter le maillage en équipements sportifs
- Coordonner et communiquer sur les événements sportifs et culturels

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif 2026	Source
AXE 1 : Adapter les logements	Taux de logements vacants	CCLLB : 12,1% Département : 9,2% France : 8,4%		INSEE : LOG T2 – Catégories et types de logements : % de logements vacants
	Diversité de l'habitat : part des petits logements	CCLLB : 9,4% Département : 11,7% France : 18,4%		INSEE LOG T3 – Résidences principales selon le nombre de pièces : % de T1 + % de T2
	Nombre de logements locatifs sociaux	2019 : 926 2017 : 908 2015 : 907		RPLS – Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux
	Part des ménages en précarité énergétique logement	CCLLB : 25% France : 14%		Observatoire national de la précarité énergétique (Geodip)
	Diversité de l'habitat : part des logements occupés par des locataires	2018 : 26,7% 2013 : 26,9% 2008 : 27,4%		INSEE - LOG T7 - Résidences principales selon le statut d'occupation
	Nombre de permis de construire délivrés	2020 : 136		Interne CC
AXE 2 : Accompagner et inclure les familles	Nombre d'assistantes maternelles actives	2020 : 123		Diag social CC
	Nombre de places d'accueil collectif pour la petite enfance	2020 : 52		Diag social CC
	Nombre de lits en EHPAD	2021 : 821		Interne CC
	Taux d'équipement pour personnes âgées (pour 1 000 personnes de 75 ans et plus)	CCLLB : 221‰ Département : 147‰ France : 127‰		Interne CC
AXE 3 : Mettre en valeur les richesses culturelles et le sport	Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants	CCLLB : 20,5 Département : 21,4 France : 22,1		Observatoire des Territoires – DDCSPP

Actions rattachées à cette orientation stratégique : cf. tableau de synthèse en annexe 4

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LA PROXIMITE ET L'ACCESSIBILITE DES SERVICES

AXE 1 : Faciliter les déplacements

Principaux objectifs :

- Favoriser de meilleurs usages de la voiture
 - Renforcer le recours au covoiturage
 - Développer la mobilité électrique
- Développer les mobilités douces
 - Apaiser les axes routiers en déviant les poids lourds et en limitant le trafic international dans les villages
 - Faciliter le recours au vélo pour les trajets courts
- Proposer des solutions de transport inclusives
 - Favoriser l'usage des transports en commun
 - Accompagner le déplacement des jeunes et des étudiants
 - Développer le transport à la demande
 - Mieux communiquer sur l'ensemble des solutions de transport existantes

AXE 2 : Réinvestir les centre-bourg

Principaux objectifs :

- Améliorer l'espace public des centre-bourgs
 - Amener du flux de piétons en centre-bourg
 - Embellir le cadre urbain
- Garantir l'accessibilité des centre-bourgs à tous
 - Lutter contre les logements vacants en les adaptant aux besoins actuels et pour garantir la mixité sociale et fonctionnelle
 - Développer les événements sportifs et culturels gratuits
 - Faire des centre-bourgs des nœuds de la mobilité locale
 - Développer l'offre touristique à partir des centre-bourgs
- Maintenir et développer l'offre commerciale et de service dans les centre-bourgs
 - Aider à la mise en place de marchés de producteurs locaux
 - Innover pour résorber la vacance commerciale en cœur de bourg
 - S'appuyer sur le développement de la plateforme de livraison (marketplace) pour renforcer le commerce
 - Développer une communication innovante pour faire la promotion des artisans locaux

AXE 3 : Répondre aux besoins de santé

Principaux objectifs :

- Garantir une offre médicale de qualité sur le territoire
 - Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé (CLS)
 - Maintenir l'offre de santé existante
 - Mettre en place des services de santé partagés où un médecin fait des permanences sur plusieurs communes selon les jours de la semaine, ou avec des médecins à mi-temps sur le territoire
 - Favoriser les professionnels de santé itinérants pour toucher l'ensemble du territoire
- Adapter la pratique médicale pour une vision globale de la santé
 - Diversifier les pratiques de santé

- Renforcer la prévention notamment via les écoles et les centre sociaux
- Développer la mobilité, notamment le transport à la demande pour accéder aux soins
- Mettre à profit les nouvelles technologies pour mieux se soigner
 - Développer l'usage de la télémédecine
 - Proposer des espaces de connexion à la télémédecine dans des locaux communaux
 - Développer d'accès à la gérontechnologie

Proposition d'indicateurs de suivi :

	Indicateur	Référence	Objectif 2026	Source
AXE 1 : Faciliter les déplacements	Nombre de m d'aménagements cyclables par habitant	CCLLB : 0,14 Département : 0,5 Région : 0,83		<i>Schéma directeur cyclable – Cycloscope Ademe</i>
	Part des déplacements domicile-travail en voiture	2018 : 81,7% 2013 : 79,1% 2008 : 79,3%		<i>INSEE – RP 2018</i>
AXE 2 : Réinvestir les centre-bourg				
AXE 3 : Répondre aux besoins de santé	Nombre de médecins généralistes / 100 000 habitants	CCLLB : 70 Département : 62 France : 118		<i>Observatoire des territoires</i>

Actions rattachées à cette orientation stratégique : cf. tableau de synthèse en annexe 4

Commune de : ..BEAUNONT...PIED...DE...BOEUF
 Fiche action/projetlogement...communal

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	CHANGEMENT CHAUFFAGE
Maître d'ouvrage	Commune ...BEAUNONT...PIED de BOEUF Ou autre organisation :
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc Chauffage fioul dans un logement locatif pour système P.A.C
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité PAS encore sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe . 15 600 €

<p>Plan de financement</p> <p>AUTO FINANCEMENT</p>	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>(à joindre en annexe)</p>
<p>Calendrier</p> <p>DEBUT = 2022</p>	<p><input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</p> <p><input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat</p> <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</p>

Fiche à compléter et à retourner pour le 4 juin 2021, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirluceberce.fr

Commune de : Beaumont Pied de Boeuf
Fiche action/projet travaux et isolation ancien local syndicat des eaux

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Travaux et isolation
Maître d'ouvrage	Commune Beaumont pied de Boeuf Ou autre organisation :
Description de l'action Coût non estimé - <i>Projet Commune de proximité.</i>	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires <i>Pas encore sollicité.</i>	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT) Non estimé	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des

	dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.
Plan de financement NON REALISE	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. (à joindre en annexe)
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?

Fiche à compléter et à retourner pour le 4 juin 2021, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirluceberce.fr

Commune de : CHAHAINES
Fiche action/projet : HANGAR COMMUNAL

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

<p><u>Orientation stratégique</u></p> <p>Consolider et préserver les capacités des services techniques de la Commune.</p> <p>Participation à la production EnRs du territoire (panneaux photovoltaïques sur bâti)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...)</p> <p><input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)</p>
<p>Intitulé de l'action</p>	<p>HANGAR COMMUNAL</p>
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Commune CHAHAINES</p> <p>Ou autre organisation :</p>
<p>Description de l'action</p> <p>Construction d'un bâtiment communal à usage de hangar pour stockage de matériel (35 m x 12 m)</p> <p>Toiture couverte avec des PV</p>	<p>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</p>
<p>Partenaires</p> <p>Terrain réservé (PLUI)</p> <p>Permis de construire (accordé mais à renouveler)</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité</p>
<p>Coût prévisionnel (en euros HT)</p> <p>////</p>	<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</p>

Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>(à joindre en annexe)</p>
Calendrier	<p><input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat</p> <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p>

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : CHAHAINES

Fiche action/projet : LOGEMENTS NEUFS

Cohésion Patrimoine

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE –

PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

<p><u>Orientation stratégique</u></p> <p>Favoriser l'accès aux logements et à la propriété en s'inscrivant dans la transition énergétique.</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...)</p> <p><input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)</p>
<p><u>Intitulé de l'action</u></p> <p>LOGEMENTS NEUFS</p>	
<p><u>Maître d'ouvrage</u></p>	<p>Commune : CHAHAINES</p> <p>Ou autre organisation :</p>
<p><u>Description de l'action</u></p> <p>Réalisation d'un programme de constructions neuves sur la zone à urbaniser de l'extension du lotissement communal (logements à énergie positive utilisant les énergies renouvelables tels que le solaire photovoltaïque et thermique, le bois, et les matériaux biosourcés – accessibles)</p>	<p>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</p>
<p><u>Partenaires</u></p>	<p><input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité</p>
<p><u>Coût prévisionnel (en euros HT)</u></p>	<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des</p>

	dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. (à joindre en annexe)
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input checked="" type="checkbox"/> Projet de fin de mandat Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirluceberce.fr

Commune de : CHAHAINES
Fiche action/projet : ENVIRONNEMENT
CIRCUIT COURT / BIO

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

<p><u>Orientation stratégique</u></p> <p>Améliorer l'attractivité de la Commune par un service supplémentaire permettant de répondre à la loi EGALIM</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)</p>
Intitulé de l'action	CIRCUIT COURT MARAICHAGE
Maître d'ouvrage	Commune CHAHAINES Ou autre organisation :
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des

	dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. (à joindre en annexe)
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : CHAHAINES

Fiche action/projet :

AMENAGEMENT ESPACE VOIE VERTE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

<p>Orientation stratégique</p> <p>Participer au déploiement de moyens de déplacement doux et durables, à la réalisation d'espace de biodiversité et au développement du tourisme</p>	<p><input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)</p>
<p>Intitulé de l'action</p>	
<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Commune CHAHAINES</p> <p>Ou autre organisation :</p>
<p>Description de l'action</p> <p>1 – Réaliser un espace d'accueil (et un espace de préservation et de développement de la biodiversité) sur une zone de déprise SNCF en bordure de la future voie verte</p> <p>2 – Accompagner l'installation d'un commerce (bar, snack, chambre d'hôte) en bordure de la voie verte sur la Commune de Chahaignes.</p>	<p>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</p>
<p>Partenaires</p> <p>1 – 5000 € HT</p> <p>2 – Non chiffré</p>	<p><input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité CEM Conservatoire des Espaces Naturels)</p> <p><input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité</p>

Coût prévisionnel (en euros HT)	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. (à joindre en annexe)
Calendrier	<p><u>1</u> - <input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</p> <p><u>2</u> - <input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat</p> <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p>

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirluceberce.fr

Commune de : CHAHAINES Fiche action/projet : ÉGLISE Cohésion Patrimoine CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE	
<u>Orientation stratégique</u> Restauration du patrimoine architectural et historique de la Commune	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
<u>Intitulé de l'action</u> EGLISE	COHESION PATRIMOINE
Maître d'ouvrage	Commune : CHAHAINES Ou autre organisation :
<u>Description de l'action</u> Restauration de l'église de la Commune (toiture et murs) – Elaboration d'un programme de travaux pluriannuel	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Autres : Fondation du Patrimoine Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des

	dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe .
Plan de financement	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. (à joindre en annexe)
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input checked="" type="checkbox"/> Projet de fin de mandat Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirluceberce.fr

Modèle de fiche action/projet XX
DISSAY-sous-COURCILLON

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique n°	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Rehabilitation de la Mairie
Maître d'ouvrage	collective territoriale Nom de l'organisation MAIRIE DISSAY s/s COURCILLON 72500 Type
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc Transformation du logement de fonction désaffecté aux services de L'Administration Municipale
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : DETR Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe . entre 200 000 et 500 000 HT

<p>Plan de financement</p> <p><i>DETR espéré entre 20 et 50%.</i> <i>une partie + emprunt</i> <i>une partie + autofinancement</i></p>	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p>
<p>Calendrier</p> <p><i>réalisation des travaux</i> <i>fin 2023 - début 2024</i> <i>Appel d'offre maîtrise d'œuvre</i> <i>en cours ouverture des</i> <i>plis le 3/11/2021</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat</p> <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et les cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</p>
<p>Indicateurs d'évaluation proposés</p>	

MIRIAM
 MAIRIE
 DISSAY-SOUS-COURCILLON
 72500

05 OCT. 2021



Le Maire,
Gérard RICHARD

Commune de : **FLÉE**

Fiche action/projet n°2 : Mise en Accessibilité du Patrimoine Communal.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<p>x Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...)</p> <p>x Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...)</p> <p><input type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)</p>
Intitulé de l'action	Mise en accessibilité du patrimoine communal
Maître d'ouvrage	Commune de Flée
Description de l'action	<p>Poursuivre les travaux inscrits sur l'Agenda d'accessibilité programmé sur le patrimoine suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Église • Cimetière
Partenaires	<p>x Etat : Acquis / Sollicité</p> <p>x Région : Acquis / Sollicité</p> <p>x Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p>
Coût prévisionnel (en euros HT)	A Estimer
Plan de financement	Subventions à solliciter
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)



	<input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input checked="" type="checkbox"/> Projet de fin de mandat
Indicateurs d'évaluation proposés	

Commune de : FLÉE

Fiche action/projet : Habitat inclusif

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Rénovation d'un bâtiment à destination d'un ensemble de logements pour habitat inclusif
Maître d'ouvrage	Commune de Flée
Description de l'action	<p>Le projet concerne le bâtiment « Le Relais de la Forêt », ancien restaurant et dont la commune est propriétaire. Depuis quelques années, la commune ne trouve plus repreneur pour le restaurant. Les élus ont donc décidé de changer la destination du bâtiment en un ensemble de logements d'habitat inclusif. Une rénovation énergétique du bâtiment sera menée. Une salle commune sera mise à disposition pour les locataires. Il est peut-être envisagé de faire une épicerie ou un marché de producteurs locaux.</p> <p>Pour le moment, une étude d'avant-projet est menée par une entreprise. Montant de l'étude : 3 900€ HT soit 4 680€ TTC.</p> <p>Concernant le bâtiment, vu l'état de la toiture, il a été décidé d'en refaire une partie. Montant des travaux : 16 257.55€</p> <p>Une estimation a été faite concernant les travaux de réhabilitation du bâtiment (sans réfection</p>

	toiture ; ravalements extérieurs) + honoraires de maîtrise d'œuvre) : 429 150€ TTC
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / <u>Sollicité</u> <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Réhabilitation du bâtiment : 325 000€ HT Toiture : 13 547€ HT Mission de maîtrise d'œuvre : 26 000€ HT Validation du dossier par un architecte agréé : 1 750€ HT Validation et contrôle du projet par un bureau de contrôle technique : 4 875€ HT
Plan de financement	Département – Plan de relance pour toiture et étude d'avant-projet : 13 900€
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat En attente du résultat de l'étude d'avant-projet. Réfection de la toiture : semaine 22

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirluceberce.fr

Commune de : FLÉE

Fiche action/projet n° 3 : Parking Port Gautier voie verte

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<p><input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...)</p> <p><input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)</p>
Intitulé de l'action	Aménagement des accès à la voie verte
Maître d'ouvrage	Commune de Flée
Description de l'action	Le département procède actuellement à l'aménagement d'une voie verte entre Bessé-sur-Braye et Montval-sur-loir. Celle-ci traversera Le Port Gautier de la commune de Flée. Le conseil municipal envisage de créer un parking afin de proposer un air de pique-nique aux randonneurs vélo et ainsi, soumettre la visite de la Chapelle sainte Cécile (monument classé) et profiter des boucles des chemins de randonnées de la commune.
Partenaires	<p><input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p>

Coût prévisionnel (en euros HT)	A Estimer
Plan de financement	Subventions à solliciter
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input checked="" type="checkbox"/> Projet de fin de mandat
Indicateurs d'évaluation proposés	

Commune de : JUPILLES

Fiche action/projet

ARBORETUM & PARC D'ACTIVITES

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Arboretum & Parc d'activités
Maître d'ouvrage	Commune de JUPILLES . Ou autre organisation :
Description de l'action	Des installations sportives et ludiques rudimentaires existent mais sont vieillissantes et inadaptées, à proximité de la salle des fêtes. L'enjeu est de refondre cette zone pour répondre aux besoins des jeunes et des visiteurs et d'étendre la zone d'activités et de loisirs avec la création d'un parc arboretum, avec un objectif touristique, pédagogique et de bien-être en écho à la forêt et au Musée Carnuta, sur un terrain agricole enclavé dans le bourg jouxtant la mairie.
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / A Solliciter <input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / A Solliciter <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Etudes & Pilotage de Projet : 10.000€ Acquisition foncière : 10.000€ Création parc-arboretum & installations : 200.000€ Voirie, cheminement & stationnement : 80.000€ TOTAL : 300.000€

Plan de financement	Hypothèse de financement à 80% (fonds de relance régional, fonds départementaux). Hypothèse d'autofinancement à 20% (60.000€ sur 5 ans).
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat 09/21 : Acquisition foncière 01/22 : Lancement des études 03/22 : Travaux de terrassement et aménagement 10/22 : Travaux de plantation arboricole 12/22 : Travaux de voirie & installations 06/23 : Finalisation du projet

Fiche à compléter et à retourner pour le 4 juin 2021, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirauceberce.fr

Commune de : JUPILLES

Fiche action/projet

RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Rénovation énergétique des bâtiments publics
Maître d'ouvrage	Commune de JUPILLES . Ou autre organisation :
Description de l'action	La commune est propriétaire de 9 bâtiments publics : Mairie, Salle des Fêtes, Maison Associative, Gîte de groupe, Ecole, 4 Logements sociaux, Bâtiment commercial (épicerie-boucherie), Eglise, Atelier municipal. Aucun de ces actifs n'est en conformité avec les normes énergétiques actuelles et les techniques d'économie d'énergie. Il s'agit d'opérer leur mutation thermique et énergétique.
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / A Solliciter <input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / A Solliciter <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Etudes : 10.000€ Pilotage de Projet : 90.000€ Isolation thermique : 500.000€ Migration énergétique : 400.000€ TOTAL : 1.000.000€

Plan de financement	Hypothèse de financement à 80% (fonds de relance régional, fonds départementaux). Hypothèse d'autofinancement à 20% (200.000€ sur 5 ans).
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat 06/21 : Lancement des études 09/21 : Appel d'offres pour isolation de l'école 10/21 : Appel d'offres pour refonte salle des fêtes 11/21 : Appel d'offres pour solution de chauffage Mairie/Logis/Salle des Fêtes/Maison associative 12/21 : Appel d'offres pour isolation logements sociaux 01/22 : Appel d'offres pour isolation bâtiment commercial 05/22 : Travaux isolation salle des fêtes 07/22 : Travaux isolation école 06/23 : Travaux chauffage Mairie/Logis/Salle des fêtes/Maison associative 06/24 : Travaux isolation logements sociaux 06/25 : Travaux bâtiment commercial

Fiche à compléter et à retourner pour le 4 juin 2021, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : JUPILLES

Fiche action/projet

REVITALISATION DU CENTRE BOURG | PLACE RICORDEAU

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE**

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input checked="" type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Revitalisation du Centre Bourg
Maître d'ouvrage	Commune de JUPILLES . Ou autre organisation :
Description de l'action	La place centrale du bourg n'est pas adaptée à l'usage commercial et touristique nécessaire. L'absence d'arbres et de zones de repos rendent cet espace central peu accueillant pour les habitants et les visiteurs. La place accueille un marché le dimanche et l'accessibilité est dangereuse et le stationnement sauvage. Il s'agit de créer une place en zone partagée donnant un accès aisé aux commerces et au marché tout en accueillant sereinement les touristes et visiteurs.
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / A Solliciter <input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / A Solliciter <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Etudes & Pilotage de Projet : 100.000€ Travaux de voirie : 600.000€ Valorisation végétale : 150.000€ Mobilier urbain : 150.000€ TOTAL : 1.000.000€

Plan de financement	Hypothèse de financement à 80% (fonds de relance régional, fonds départementaux). Hypothèse d'autofinancement à 20% (200.000€ sur 5 ans).
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat 06/21 : Lancement des études 10/21 : Consultation publique 01/22 : Bouclage du Projet & devisage 03/22 : Lancement des travaux 12/22 : Finalisation et inauguration

Fiche à compléter et à retourner pour le 4 juin 2021, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : JUPILLES

Fiche action/projet

SECURITE ROUTIERE & CHEMINEMENT VERS LA FORET

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE**

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Sécurité routière & cheminement vers la forêt
Maître d'ouvrage	Commune de JUPILLES . Ou autre organisation :
Description de l'action	Le village de Jupilles est accessible par 4 arrivées de routes départementales et la circulation est notable, avec automobilistes, transporteurs et engins agricoles, induisant des enjeux de sécurité et de vitesse à traiter. Il s'agit de réduire la vitesse à 30km/h en approche du bourg, étendre le périmètre communal à 50km/h et revoir la signalisation. L'objet est aussi d'assurer un cheminement piéton sécurisé notamment en lien avec la forêt clairement associée à Jupilles.
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / A Solliciter <input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / A Solliciter <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Etudes & Pilotage de Projet : 10.000€ Signalisations : 20.000€ Zones de réduction de vitesse : 20.000€ Cheminement sécurisé piéton sur 750m : 200.000€ TOTAL : 250.000€

Plan de financement	Hypothèse de financement à 80% (fonds de relance régional, fonds départementaux). Hypothèse d'autofinancement à 20% (50.000€ sur 5 ans).
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat 03/21 : Lancement des pré-études 06/21 : Finalisation des études et devisage 08/21 : Travaux de signalisation 09/21 : Travaux de réduction de vitesse, chicanes 10/21 : Lancement des travaux de voirie pour le cheminement piéton 03/22 : Finalisation du projet

Fiche à compléter et à retourner pour le 4 juin 2021, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : LAVERNAT

Fiche action/projet d'AMENAGEMENT CENTRE BOURG

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	<i>Aménagement centre bourg</i>
Maître d'ouvrage	Commune LAVERNAT
Description de l'action	Réaménagement du centre bourg comprenant la création d'une liaison douce reliant le cimetière à notre place principale, sécuriser le cimetière en créant un parking, et équiper le terrain de jeux avec des nouveaux jeux pour tout âge
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	<i>Création d'un parking cimetière et de la liaison douce : 17 054.80 € Hors Taxes</i> <i>Aménagement du terrain communal : 8 354,96 € pour les jeux</i>

	<i>Aménagement du terrain communal : 2 935 € pour table et abri Aménagement de la place principale : 26 815 €</i>
Plan de financement	<i>DETR : 27 579,88 € Fond de relance : 15 325 €</i>
Calendrier	<input type="checkbox"/> <i>Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</i> <input type="checkbox"/> <i>Projet en cours de réflexion</i> <input type="checkbox"/> <i>Projet de fin de mandat</i> <i>Date de début d'exécution de l'opération (signature des devis ou des marchés) : 2eme trimestre</i> <i>Date de début des travaux : 3eme trimestre</i> <i>Date de fin de l'opération (clôture comptable) : 1^{er} trimestre 2022</i>

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : LAVERNAT
Fiche action/projet CURAGE LAGUNE

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE –
PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE**

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Curage lagune
Maître d'ouvrage	Commune LAVERNAT
Description de l'action	Curage lagune, afin de respecter la législation en vigueur. Etude Bathymétrique, épandage des boues.
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Budget à définir
Plan de financement	Auto financement

Calendrier

Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)

~~Projet en cours de réflexion~~

~~Projet de fin de mandat~~

Réalisation en 2022

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : LAVERNAT

Fiche action/projet RENOVATION ENERGETIQUE

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE –

PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Commune LAVERNAT
Description de l'action	Rénovation énergétique de la salle des fêtes, mairie, logements communaux
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Audit 3 000 € HT Suivant l'audit, coût à définir pour la rénovation énergétique.
Plan de financement	Suivant les travaux, fonds leader, detr,

Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat Réalisation en 2022 / 2023
------------	--

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : LAVERNAT
Fiche action/projet RENOVATION PRESBYTERE

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE –
PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE**

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Rénovation Presbytère
Maître d'ouvrage	Commune LAVERNAT
Description de l'action	Rénovation du presbytère (toiture)
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Coût à définir
Plan de financement	Suivant les travaux, fonds leader, detr,

Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat Réalisation en fin de mandat.
------------	---

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : LUCEAU

Fiche action/projet ECLAIRAGE PUBLIC

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC (passage au LED)
Maître d'ouvrage	Commune LUCEAU
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	3 Factures, Rénovation éclairage public : 30 714.70 € HT 1 259.05 € HT 233.84 € HT

Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>(à joindre en annexe)</p>
Calendrier	<p><input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</p> <p><input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat</p> <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</p>

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : MARÇON

Fiche action/projet d'accueil vélo camping

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Accueil vélo - Camping
Maître d'ouvrage	Commune de MARÇON Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>La Commune de Marçon conduit depuis de nombreuses années une politique d'amélioration de son camping ***, situé au coeur de la Vallée du Loir. Par son nombre de nuitées (environ 30 000 par an), le camping du Lac des Varennes est un des premiers campings de la Sarthe.</p> <p>La Région a inscrit dans son Schéma Régional du Tourisme et des loisirs le développement de l'itinérance et de la pratique cyclable. Le Département procède actuellement à l'aménagement d'une voie verte entre Bessé-sur-Braye et Montval-sur-Loir. La Commune de Marçon étant située sur les itinéraires cyclables de la Mayenne et de la Sarthe et sur l'itinéraire de la voie verte, le Conseil Municipal, au cours de sa séance du 15 janvier 2021, a décidé d'engager un projet d'aménagement d'un « accueil vélo » au camping du Lac des Varennes, afin d'accueillir les randonneurs vélo.</p> <p>Cette opération comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 chalet pour le stationnement des vélos et un

	<p>atelier de réparation</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 lodge pour les repas et regroupements - 2 hébergements et tentes de couchages - divers équipements et mobiliers <p>Le montant prévisionnel de ce projet s'élève à 21 582,43€ hors taxes.</p> <p>Ces aménagements augmenteront l'offre de qualité d'hébergements en camping en Vallée du Loir.</p>
Partenaires	<p><input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité</p>
Coût prévisionnel (en euros HT)	<p>Stationnement et abri sécurisés : 4 733,34€</p> <p>Hébergement et espace convivialité : 16 849,09€</p> <p>Total : 21 582,43€</p>
Plan de financement	Voir annexe
Calendrier	<p><input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</p> <p>Début de l'opération : 6 avril 2021</p> <p>Fin de l'opération : 15 octobre 2021</p>

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loir luceberce.fr



Le Maire,

Monique TROTIN

Annexe 1 :

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – PROJET D’ACCUEIL VÉLO CAMPING –
MARÇON**

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant
Stationnement et abri sécurisés	4 733,34€	REGION (40,00% sur 12 733,00€ HT)	5 093,00€
Hébergement et espace convivialité	16 849,09€	DEPARTEMENT (Grands équipements touristiques structurants) (20,00% de 21 582,43€)	4 316,49€
		Autofinancement (46,40%)	12 172,94€
TOTAL	21 582,43€		21 582,43€

Fait à Marçon, le 04 Juin 2021

Signature du maître d’ouvrage,



Le Maire,

Monique TROTIN

Commune de : MARÇON

Fiche action/projet d'aménagement de l'espace de

loisirs du lac des Varennes

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION

ÉCOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE

COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input checked="" type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Aménagement de l'espace de loisirs du Lac des Varennes
Maître d'ouvrage	Commune de MARÇON Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>La Commune de Marçon conduit depuis de nombreuses années une politique d'amélioration de son espace de loisirs du lac des Varennes, d'une superficie totale de 70 hectares dont un lac de 50 hectares, situé au cœur de la Vallée du Loir. Les nombreux équipements (jeux, structures, espaces ...) dont dispose l'espace de Loisirs permettent aux usagers de passer des journées de détente en famille. De nombreuses activités peuvent y être pratiquées tels que la baignade surveillée, un toboggan aquatique, le minigolf, les pédalos, la voile, le tir à l'arc, l'équitation, le tennis, un city stade, des jeux pour les enfants, une aire de pique-nique ... L'accès est gratuit hors saison et payant en saison (près de 30 000 entrées payantes en saison chaque année jusqu'en 2019 – baisse en 2020 en raison du Covid-19). L'accès est gratuit pour les campeurs.</p> <p>Afin de répondre aux attentes et de développer de</p>

	<p>nouvelles attractivités, la Commune a décidé d'engager une opération d'aménagement de son espace de loisirs comprenant les principaux investissements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de nouveaux équipements (trottinettes électriques, barques, jeux ...) - travaux de réhabilitation de bâtiments (Club de Voile, Centre équestre ...) - installation du wifi <p>Ces aménagements augmenteront l'offre de qualité d'accueil et de diversité des activités.</p> <p>Les investissements sont les suivants :</p> <p><u>Travaux de réhabilitation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - bardage bureau et pignon EST et travaux de menuiserie dans le bureau du bâtiment du Club de Voile - couverture sanitaires « Pique-Nique » - couverture Centre équestre <p><u>Équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - matériel de plage - barrage flottant baignade - centre équestre : installation surveillance vidéo à l'accueil - 4 trottinettes électriques - 4 barques et pédalos - jeux - ralentisseurs mobiles - main courante - signalisation – communication <p><u>Nouvelles créations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - installation wifi – jeux – kiosque
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Travaux de réhabilitation : 22 377,69€ Équipement : 88 117,28€ Installation wifi – espace jeux – kiosque : 1 740,00€ TOTAL : 112 234,97€

Plan de financement	Voir annexe
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) Date de début des travaux : Mai 2021 Date de fin des travaux : Juin 2022

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loir luceberce.fr

Fait à Marçon, le 04 Juin 2021



Le Maire,

Monique TROTIN

Annexe 1 :

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE
DE LOISIRS DU LAC DES VARENNES – MARÇON**

Dépenses	Montant	Ressources	Montant
Travaux de réhabilitation	22 377,69€	Région	11 223,50€
Equipement	88 117,28€	Conseil Départemental	22 447,00€
Installation wifi – espace jeux - kiosque	1 740,00€	Europe (LEADER)	30 000,00€
		Autofinancement	48 564,47€
TOTAL	112 234,97€	TOTAL	112 234,97€

Fait à Marçon, le 04 Juin 2021

Signature du maître d'ouvrage,

Le Maire,



Monique TROTIN

Commune de : MARÇON

Fiche action/projet de sécurisation du carrefour de la Croix Caseau avec cheminement piétonnier

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

- PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Sécurisation du carrefour de la Croix Caseau avec cheminement piétonnier
Maître d'ouvrage	Commune de MARÇON Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>Des travaux d'aménagement du bourg doivent être engagés pour répondre à la réglementation sur l'accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite en matière d'accès à la voirie, aux espaces publics, aux commerces.</p> <p>Le projet consiste à réaliser des travaux de sécurisation du carrefour de la Croix Caseau avec création d'un cheminement piéton jusqu'à l'agglomération pour les personnes handicapées et à mobilité réduite.</p> <p>Des travaux d'aménagement seront réalisés conformément à la réglementation en vigueur sur l'accessibilité entre le carrefour de la Croix Caseau et le Centre Bourg. Ils se décomposent de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de trottoirs ou aménagement - réalisation de traversées réglementaires

	<ul style="list-style-type: none"> - mise aux normes des traversées de chaussées (bandes podotactiles), guidage etc. - création de bateaux avec ressaut - création places de stationnement, cheminement pour personnes handicapées, pose de bandes de guidage antidérapantes - mise aux normes de l'éclairage public - travaux sur 3 ponts - modification du traitement de surface des trottoirs pour un meilleur confort pour les personnes à mobilité réduite - travaux de génie civil pour l'éclairage de la liaison douce - recalibrage de chaussée avec réalisation d'un tapis d'enrobée neuf - installation de matériel d'éclairage pour sécuriser la liaison piétonne <p>Ces travaux sont définis en lien avec l'étude d'accessibilité de la voirie et des espaces publics et dans le cadre de la rénovation et la consommation énergétique.</p> <p>L'objectif de ces investissements est de réaliser des chaînes de déplacement permettant d'assurer la continuité du cheminement accessible entre les différents secteurs de la Commune (Administration, écoles, commerces, équipements publics ...) pour personnes handicapées et à mobilité réduite.</p> <p>De plus, Marçon est une des importantes communes touristiques de la Vallée du Loir, accueillant en pleine saison plus de 60 000 visiteurs par an sur sa base de loisirs et de 20 000 nuitées par an au camping *** du Lac des Varennes.</p> <p>Ainsi, au titre de son activité touristique, la Commune souhaite assurer le meilleur accueil aux touristes et tout particulièrement en matière de sécurité, d'accessibilité.</p>
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Travaux préparatoires : 5 000,00€

	Terrassements généraux : 16 140,00€ Travaux de voirie bordures et trottoirs : 111 602,50€ Travaux divers : 33 045,00€ PSE 1 - reprise de la couche de roulement : 58 100,00€ PSE 2 – éclairage public – matériel : 29 900,00€ TOTAL travaux : 253 787,50€ TOTAL honoraires : 18 309,61€ TOTAL GENERAL : 272 097,11€ HT
Plan de financement	Voir annexe
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature n° 1 (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) Date début d'exécution de l'opération : Juin 2021 Date de début des travaux : décembre 2021 Date de fin des travaux : mars 2022

Fiche du 4 juin 2021, actualisée

Fait à Marçon, le 27 septembre 2021

LE MAIRE



Monique TROTIN

Commune de : MARÇON

Fiche action/projet d'Ecoquartier intergénérationnel

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

- PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE

BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input checked="" type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Réalisation d'un Ecoquartier intergénérationnel
Maître d'ouvrage	Commune de MARÇON Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>La Commune s'est engagée dans une opération de projet écoquartier. A ce titre, la chartre des écoquartiers de la Direction Départementale des Territoires a été signée le 29 Janvier 2016. En effet depuis plusieurs années, la Commune de Marçon souhaite développer un projet d'écoquartier sur un terrain horticole désaffecté, très proche du centre bourg. Dans son intention, la municipalité souhaite y intégrer une dimension intergénérationnelle et une dynamique de mixité sociale.</p> <p>La Finalité est de : « Donner envie de venir à Marçon, d'y vivre bien, donner envie d'y rester, d'y bien vieillir, rendre le territoire attractif »</p> <p>Par la signature de la chartre écoquartier, nous nous sommes engagés dans une politique d'aménagement durable, afin de permettre aux citoyens de s'épanouir dans des territoires accueillants, dynamiques et sains.</p>

	<p>Notre ambition est d'apporter des réponses à de nombreuses obligations et interrogations pour l'avenir, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accès aux services et commerces, favoriser l'accueil de nouveaux habitants , la mise en place de services pour la petite enfance, les personnes fragilisées ; - respecter les 20 engagements de la chartre avec : <ul style="list-style-type: none"> • un urbanisme qui anticipe et s'adapte aux changements climatiques, qui apporte une sobriété énergétique avec une diversification des sources (renouvelable, récupération) ; • la limitation de la production des déchets et la valorisation des ressources par des logiques d'économie circulaire ; • la préservation des ressources en eau et une préservation et restauration de la biodiversité <p>Ceci constitue une étape clé d'évolution et de transformation de notre village.</p> <p>L'aménagement de l'écoquartier comprendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de logements - création et organisation de multiples accueils dans un projet de valorisation de modes de cohabitation et de respect des dimensions écologiques et énergétiques. - mise en place de services pour la petite enfance, les personnes fragilisées (logements inclusifs) ainsi qu'un plateau médical.
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Chiffrage en cours
Plan de financement	Chiffrage en cours

Calendrier

Projet mature n° 3 (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)

Date de début d'exécution : septembre 2021

Date de début des travaux : début 2023

Date de fin des travaux : septembre 2025

Fiche du 4 juin 2021 actualisée,

Fait à Marçon, le 27 septembre 2021

LE MAIRE



Monique TROTIN

Commune de : MARÇON

Fiche action/projet de rénovation énergétique des logements locatifs « La Croix Caseau »

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

- PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Rénovation énergétique des logements locatifs « La Croix Caseau »
Maître d'ouvrage	Commune de MARÇON Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>La commune de Marçon est propriétaire de 10 logements locatifs sociaux situés « la Croix Caseau » répartis en 2 tranches de 5 logements du numéro 1 à 5 et du 6 au 10, construits à compter de 1990.</p> <p>Ces logements sont réservés aux personnes aux revenus modestes.</p> <p>Ces logements sont dotés de chauffages électriques.</p> <p>Les logements étant mal isolés, ils génèrent un coût élevé en énergie.</p> <p>Le projet consiste à réaliser des travaux de rénovation énergétique afin de diminuer considérablement la consommation énergétique des logements d'au moins 30 %.</p>

	<p>Ces travaux de rénovation seront réalisés en 2 tranches :</p> <p>Tranche 1 : n°1 au n°5 Tranche 2 : n°6 au n°10</p> <p>Travaux à réaliser pour chaque tranche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - isolation thermique des murs par l'extérieur ou ravalement de la façade - démoussage et grattage de la couverture - isolation des combles - menuiseries extérieures (dont porte de garage et porte de service) - remplacement des chauffages électriques et du gestionnaire énergie - remplacement des ballons eau chaude sanitaire thermodynamique - remplacement de la VMC - prolongement de la ligne d'égout et de la rive de la toiture pour la protection de l'isolation thermique des murs par l'extérieur
Partenaires	<p><input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité</p>
Coût prévisionnel (en euros HT)	<p>Tranche 1 logements du n°1 au n°5 – <u>dépenses d'investissement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Façades (ITE ou ravalement) : 45 000,00€ • Couverture (démoussage + grattage) : 3 584,00€ • Isolation des combles : 3 000,00€ • Menuiseries extérieures (porte garage + porte service) : 52 450,00€ • Remplacement chauffage électrique + gestionnaire énergie : 12 500,00€ • Ballon ECS thermodynamique : 16 500,00€ • VMC : 7 500,00€ • Prolongement ligne d'égout & rive toiture pour ITE : 14 000,00€ • Installation de chantier : 8 000,00€

	<p>Tranche 2 logements du n°6 au n°10 – dépenses d'investissement</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Façades (ITE ou ravalement) : 51960,00€ ● Couverture (démoussage + grattage) : 4 340,00€ ● Isolation des combles : 2 925,00€ ● Menuiseries (porte garage + porte service) : 62 495,00€ ● Remplacement chauffage + gestionnaire énergie : 12 500,00€ ● Ballon ECS thermodynamique : 16 500,00€ ● VMC : 7 500,00€ ● Prolongement ligne d'égout & rive toiture pour ITE : 14 000,00€ ● Installations de chantier : 8 000,00€
Plan de financement	Voir Annexe
Calendrier	<p><input checked="" type="checkbox"/> Projet mature n° 4 (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</p> <p>Date début d'exécution de l'opération : octobre 2021</p> <p>Date début des travaux : juin 2022</p> <p>Date fin des travaux : décembre 2022</p>

Fiche du 4 juin 2021, actualisée

Fait à Marçon, le 27 septembre 2021

Le Maire,



Monique TROTIN

Commune de : MARÇON
Fiche action/projet de mise en conformité station d'épuration
CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE
- PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Mise en conformité station d'épuration
Maître d'ouvrage	Commune de MARÇON Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>La Commune est dotée d'une station d'épuration sise route du Port Gautier « Chemin de la Demée » pour le traitement des eaux usées.</p> <p>Cet équipement est non conforme à la réglementation en vigueur et figure dans la liste 2021 des systèmes d'assainissement nécessitant une vigilance particulière, établie par la DDT de la Sarthe.</p> <p>La conception de notre station, construite en 1978, n'est plus adaptée aux charges actuelles et la filière boue est sous-dimensionnée.</p> <p>Ainsi, la Commune va s'engager dans une opération de mise en conformité de sa station d'épuration. Une étude diagnostique va être lancée en lien avec la Communauté de Communes, comme stipulée dans une lettre en date du 6 novembre 2020 de la DDT.</p>
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité

	<input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Chiffrage en cours
Plan de financement	Chiffrage en cours
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature n° 2 (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) Etude : septembre 2021 Début des travaux : Mai 2022 Fin des travaux : Décembre 2022

Fiche du 4 juin 2021, actualisée

Fait à Marçon, le 27 septembre 2021

Le Maire,



Monique TROTIN

Commune de : MARÇON
Fiche action/projet de réaménagement du camping - valorisation du site

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE - PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input checked="" type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Réaménagement du camping - valorisation du site
Maître d'ouvrage	Commune de MARÇON
Description de l'action	<p>La Commune de Marçon conduit depuis de nombreuses années une politique d'amélioration de son camping ***, situé au cœur de la Vallée du Loir. Par son nombre de nuitées (environ 30 000 par an), le camping du Lac des Varennes est un des premiers campings de la Sarthe.</p> <p>La Commune a bénéficié pour son camping d'un audit effectué par le Cabinet Emotio Tourisme, en lien avec l'Office du Tourisme Vallée du Loir. En conclusion, le camping dispose de solides atouts mais des travaux structurels doivent être envisagés avec un programme d'investissements accrus pour donner une nouvelle dynamique au site et le valoriser. Il conviendra d'axer un positionnement conjuguant éco-responsabilité et avantages liés à l'espace.</p>

	<p>Cette opération portera sur un réaménagement global du camping, qui comprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation blocs sanitaires et bar-restaurant - Equipements sanitaires à conforter - Réhabilitation du bar-restaurant - Aménagement paysager - Aménagement du site autour de la baignade naturelle - Amélioration de l'offre d'hébergements - Création d'une gamme d'emplacements nus premium
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Chiffrage en cours
Plan de financement	Chiffrage en cours
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature n° 5 (réalisation envisagée à l'échéance 2022/2023) Début de l'opération : Décembre 2021 Début des travaux : Avril 2022 Fin de l'opération : Novembre 2023

Fait à Marçon, le 27 septembre 2021



Monique TROTIN

Commune de : MARÇON

Fiche action/projet de travaux de réhabilitation des bâtiments communaux – école – mairie – cantine Lecorbusier – rénovation énergétique

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Travaux de réhabilitation des bâtiments communaux – école – mairie – cantine Lecorbusier – rénovation énergétique
Maître d'ouvrage	Commune de MARÇON Ou autre organisation :
Description de l'action	La Commune va engager une opération de réhabilitation des bâtiments communaux suivants : école, mairie, cantine Lecorbusier. Il s'agit de travaux de rénovation énergétique (isolation, mode de chauffage) afin de diminuer considérablement la consommation énergétique de ces bâtiments.
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Chiffrage en cours
Plan de financement	Chiffrage en cours
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à

	<p>l'échéance 2021/2022)</p> <p>Date de début des travaux : avril 2022</p> <p>Date de fin des travaux : septembre 2023</p>
--	--

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirauceberce.fr

Fait à Marçon, le 04 Juin 2021

Le Maire,



Monique TROTIN

Commune de : MARÇON

Fiche action/projet de réhabilitation de la salle communale - chemin des gourdeaux

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Réhabilitation de la salle communale – chemin des gourdeaux
Maître d'ouvrage	Commune de Marçon Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>La Commune envisage de procéder à des travaux de réhabilitation de la salle communale sise chemin des Gourdeaux.</p> <p>Ce bien comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 salles - 1 cuisine - 2 locaux de rangement - sanitaires <p>Il est destiné à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des réunions - la mise à disposition des associations pour leurs activités - la location pour des vins d'honneur, des repas <p>Ce bâtiment, datant des années 1980 et 1990 pour l'extension, est fortement dégradé occasionnant des fuites d'eau par la toiture, des risques liés à la solidité du gros œuvre.</p>

	<p>De plus, l'ensemble de la structure n'est pas isolé et le mode de chauffage est très énergivore.</p> <p>Cette opération de réhabilitation permettra de répondre aux nouvelles normes en matière de transition écologique et énergétique. L'objectif est de réduire la consommation d'énergie de plus de 40 %.</p>
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Chiffrage en cours
Plan de financement	Chiffrage en cours
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) Date de début des travaux : Avril 2022 Date de fin des travaux : Février 2023

Fiche à compléter et à retourner pour le 4 juin 2021, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Fait à Marçon, le 04 Juin 2021



Monique TROTIN

Commune de : NOGENT SUR LOIR

Fiche action/projet écologie Rénovation de l'éclairage public

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Réfection éclairage public centres bourgs Nogent et Gué de Mézières
Maître d'ouvrage	Commune Nogent sur Loir Ou autre organisation :
Description de l'action	Remplacement des ampoules par des ampoules LED
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Réfection éclairage 27 821.85€ HT.
Plan de financement	27 821.85€ HT
Calendrier	x Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2022/2023) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de

	ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
--	--

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

fiche action/projet ; écologie

CHANGEMENT ARMOIRE DU POSTE DE RELEVEMENT LAGUNE COMMUNALE

COMMUNE DE NOGENT SUR LOIR

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique n°	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Changement de l'armoire du poste de relèvement à la lagune communale
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune de Nogen Sur Loir Type
Description de l'action	
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	COUT HT . 6 850.00 Dépenses investissement ; coffret armoire, départ puissance automatisme et voyants extérieurs

Plan de financement	FINANCEMENT PAR CREDIT
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

fiche projet ; écologie

CHANGEMENT CHAUDIERE MAIRIE

COMMUNE DE NOGENT SUR LOIR

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique n°	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Changement de la chaudière à fuel à la mairie (pompe à chaleur)
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation commune de Nogent Sur Loir Type
Description de l'action	Intérêt économique, énergétique et environnemental
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Chiffrage à réaliser

	<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</p>
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p>
Calendrier	<p><input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2022)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat</p> <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

fiche action/projet ; écologie

AMENAGEMENT PAYSAGER DU CIMETIERE ET PASSAGE A ZERO PHYTO

COMMUNE DE NOGENT SUR LOIR

CRTE – COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique n°	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Aménagement paysager du cimetière
Maître d'ouvrage	Nom de l'organisation Commune de Nogent Sur Loir Type
Description de l'action	
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européen : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Chiffrage à réaliser

Plan de financement	Autofinancement
Calendrier	<input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input checked="" type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	

Commune de : NOGENT SUR LOIR
Fiche action/projet écologie

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	pose de 5 horloges astronomiques
Maître d'ouvrage	Commune Nogent sur Loir Ou autre organisation :
Description de l'action	Remplacement horloge/cellule par une horloge astronomique
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Horloge astronomique AS4 2 300.00€ HT.
Plan de financement	2 300.00€ HT autofinancement
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de

	ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?
--	--

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr



Commune de : NOGENT SUR LOIR
Fiche action/projet écologie

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Poste de relèvement et armoire poste de relèvement à l'école communale
Maître d'ouvrage	Commune Nogent sur Loir Ou autre organisation :
Description de l'action	Réfection du poste et de l'armoire du poste de relèvement datés de 1982.
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Partie hydraulique poste de relèvement 700.00 HT + frais de MO 600.00 HT. ARMOIRE 5800.00 HT + mise ne place 650.00 HT
Plan de financement	7 740.00 HT et 1 560.00 HT par maitre d'ouvrage
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)

	<p><input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat</p> <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p>
--	--

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail :

delphine.renault@loirluceberce.fr



Commune de : NOGENT SUR LOIR
Fiche action/projet Rénover le parc bâtiments et de logement

**CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE –
PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE**

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Changement de chaudières à l'école et cantine-maison des associations et remplacement porte et velux vestiaire école
Maître d'ouvrage	Commune Nogent Sur Loir Ou autre organisation :
Description de l'action	Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Région : Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Département : Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Achat et pose de deux pompes à chaleur coût hors taxe 28 878.12€



	Remplacement porte et velux vestiaire école coût hors taxe 2675,90 €
Plan de financement <i>ci dessous</i>	Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. (à joindre en annexe)
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux ?

POMPES ACHALEUR

Origine des financements	Montant
Maître d'ouvrage	13 328,12
DETR (18.33%)	4 000,00 (arrêté 17.06.2019)
DSIL rénovation énergétique (20%)	5 775,00
Conseil Régional (20%)	5 775,00
TOTAL HT	28 878,12



PORTE ET VEUUX

<u>Origine des financements</u>	<u>Montant</u>
<u>Maître d'ouvrage</u>	<u>1 070,00</u>
<u>DETR (18.33%)</u>	<u>535,00)</u>
<u>DSIL rénovation énergétique (20%)</u>	<u>535,00</u>
<u>Conseil Régional (20%)</u>	<u>535,00</u>
<u>TOTAL HT</u>	<u>2 675,90</u>

Fiche à compléter et à retourner pour le 4 juin 2021, dernier délai, à l'adresse mail :

delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : PRUILLÉ L'ÉGUILLÉ

Fiche action/projet RESEAU DE CHALEUR

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	AMENAGEMENT D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET DISTRIBUTION DE CHALEUR ECOLE – SALLES ASSOCIATIVES - MAIRIE
Maître d'ouvrage	Commune de Pruillé l'Éguillé
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</i></p> <p>Après réalisation des études de L'ATESART, de la CIVAM AD 72, de l'UD CUMA72 et du contrôle des études par le Conseil en Energie Partagé du P.E.T.R. Pays Vallée du Loir, les élus ont pris connaissance de la nécessité de réaliser la mise en place d'un réseau de chaleur en remplacement des deux chaudières à fuels existantes par 2 chaudières bois granulés.</p> <p>Les élus ont sollicité plusieurs cabinets d'études pour la présentation d'une offre d'honoraires détaillés avec pré-étude estimative des coûts et économies pour la collectivité avec la liste de leurs références en tenant compte de « l'étude de pré faisabilité chaufferie automatique bois</p>

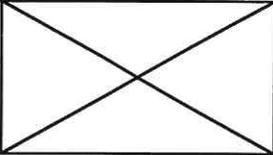
	<p>énergie » réalisé par l'Union des CUMA de la Sarthe.</p> <p>Les élus ont retenu le cabinet EDEL. L'appel d'offres a eu lieu du 18/12/2020 au 22/01/2021. Il s'agissait d'un marché avec décomposition en plusieurs lots, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LOT N° 01 : DESAMANTAGE - LOT N° 02 : DÉMOLITION - GROS OEUVRE - LOT N° 03 : CHARPENTE – COUVERTURE - LOT N° 04 : MENUISERIE – SERRURERIE - LOT N° 05 : PLAFOND COUPE-FEU - LOT N° 06 : CHAUFFAGE - ÉLECTRICITÉ - LOT N° 07 : PEINTURE <p>Les entreprises retenues sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LOT N° 01 : CP DESAMANTAGE - LOT N° 02 : LE BATIMANS - LOT N° 03 : SARL DOMINIQUE DURR - LOT N° 04 : MIROITERIE LEBRUN - LOT N° 05 : SARL PAPIN - LOT N° 06 : SAS PASTEAU - LOT N° 07 : EIRL TRASSART ALEX <p>Calendrier de mise en œuvre du projet (date de début / date de fin) : DATE PREVISIONNELLE DE DEBUT : 19/04/2021 DATE DE RECEPTION STATIQUE : 06/08/2021 DATE DE RECEPTION DYNAMIQUE : 27/11/2021</p>
Partenaires	<p><input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres : ADEME Acquis / Sollicité</p>
Coût prévisionnel (en euros HT)	<p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p>

	Dépenses d'Investissement	Montant en H.T.
	Lot 1	10 000,00 €
	Lot 2	25 00,00 €
	Lot 3	9 000,00 €
	Lot 4	9 000,00 €
	Lot 5	7 000,00 €
	Lot 6	115 000,00 €
	Lot 7	5 000,00 €
	TOTAL	180 000,00 €
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. (à joindre en annexe)</p>	
Calendrier	<p><input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</p> <p><input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat</p> <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p>	

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loir luceberce.fr

ANNEXE

Plan de financement prévisionnel

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention
Financement de l'Etat (DETR)	30 000.00 €	26%	186 234.43 €	Arrêté du 26/11/2020
Financement obtenu lors de la demande DETR 2019 par arrêté du 17/06/2019	17 000.00 €			Arrêté du 17/06/2019
Financement de L'ADEME (COTER)	25 480.00 €	14%		Notifié le 04/03/2021
LEADER	20 000.00 €	11%		Sollicité
DEPARTEMENT au titre du Fonds départemental de développement des territoires	21 150.00 €	12%		Notifié le 13/11/2020
REGION Plan de relance Investissement Communal Fonds Ecole	30 000.00 €	17%		Arrêté du 09/04/2021
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	36 370.00 €	20%		
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	180 000.00 €			

Fait à Pruillé l'Éguillé
le 1er juin 2021

Myriam MARTINEAU
Maire,



2021

MAI 2021	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
S 1 D 2 L 3 M 4 M 5 J 6 V 7 S 8 D 9 L 10 M 11 M 12 J 13 V 14 S 15 D 16 L 17 M 18 M 19 J 20 V 21 S 22 D 23 L 24 M 25 M 26 J 27 V 28 S 29 D 30 L 31	M 1 M 2 J 3 V 4 S 5 D 6 L 7 M 8 M 9 J 10 V 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V 31	J 1 V 2 S 3 D 4 L 5 M 6 M 7 J 8 V 9 S 10 D 11 L 12 M 13 M 14 J 15 V 16 S 17 D 18 L 19 M 20 M 21 J 22 V 23 S 24 D 25 L 26 M 27 M 28 J 29 V 30 S 31	D 1 L 2 M 3 M 4 J 5 V 6 S 7 D 8 L 9 M 10 M 11 J 12 V 13 S 14 D 15 L 16 M 17 M 18 J 19 V 20 S 21 D 22 L 23 M 24 M 25 J 26 V 27 S 28 D 29 L 30 M 31	M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V 31	V 1 S 2 D 3 L 4 M 5 M 6 J 7 V 8 S 9 D 10 L 11 M 12 M 13 J 14 V 15 S 16 D 17 L 18 M 19 M 20 J 21 V 22 S 23 D 24 L 25 M 26 M 27 J 28 V 29 S 30 D 31	L 1 M 2 M 3 J 4 V 5 S 6 D 7 L 8 M 9 M 10 J 11 V 12 S 13 D 14 L 15 M 16 M 17 J 18 V 19 S 20 D 21 L 22 M 23 M 24 J 25 V 26 S 27 D 28 L 29 M 30 V 31	M 1 J 2 V 3 S 4 D 5 L 6 M 7 M 8 J 9 V 10 S 11 D 12 L 13 M 14 M 15 J 16 V 17 S 18 D 19 L 20 M 21 M 22 J 23 V 24 S 25 D 26 L 27 M 28 M 29 J 30 V 31

© 2021 Pearson Education, Inc. All rights reserved. Printed in the United States of America. This calendar is published by Pearson Education, Inc. under license from the U.S. Government. All other rights reserved.

Commune de : PRUILLÉ L'ÉGUILLÉ

Fiche action/projet Aménagement des rues de la Croix Blanche et du Pont de l'Arche

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Aménagement des rues de la Croix Blanche et du Pont de l'Arche
Maître d'ouvrage	Commune de Pruillé L'Éguillé
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</i></p> <p>La rue René Salmon et les abords de l'Eglise ont déjà été aménagés. Il s'agit de s'inscrire dans la continuité de ces aménagements pour traiter en douceur entre ville et campagne.</p> <p>L'objectif des travaux est d'aménager les rues de la Croix Blanche et du Pont de L'Arche afin de réduire la vitesse des automobilistes et de se conformer aux exigences d'accessibilités pour les</p>

	<p>piétons et cycles sans obérer la circulation routière.</p> <p>Suite aux études géotechniques, il s'avère que la voirie est en très mauvais état sur l'ensemble du linéaire d'étude et qu'une réhabilitation complète des ouvrages sur 60 cm d'épaisseur soit nécessaire. Le bureau d'études a été chargé de faire un chiffrage en ce sens le 31/05/2021.</p>
Partenaires	<p><input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité</p>
Coût prévisionnel (en euros HT)	<p>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>Le coût prévisionnel des travaux est de 688 681,00 € HT.</p> <p>A cela devra s'ajouter le montant des travaux pour la réhabilitation complète des ouvrages sur 60 cm d'épaisseur qui est inconnu pour le moment.</p>
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe.</p> <p>(à joindre en annexe)</p>
Calendrier	<p><input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</p> <p><input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat</p>

	<p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p> <p>Début des travaux prévus en 2022</p>
--	---

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirluceberce.fr



**REAMENAGEMENT DES DEUX AXES DE
CIRCULATION DU CENTRE BOURG**

**RD13 - RD96BIS
72 150 PRUILLE-L'EGUILLE**



MAITRE D'OUVRAGE

**COMMUNE DE PRUILLE L'EGUILLE
5 rue Emile Ballion
72 150 PRUILLE L'EGUILLE
Tél : 02 43 40 91 51**

Lot n°1

TERRASSEMENT - VOIRIE - RESEAUX

DQE



MAITRE D'OEUVRE :
DCI ENVIRONNEMENT
18 RUE DE LOCRONAN
29000 QUIMPER
Mél : contact@dc-environnement.fr

Dossier	MOE1395
Date	01/02/2021
Phase	AVP
Indice	

Code	Désignation	U	Qté	P.U. HT	P.T. HT
Lot	TERRASSEMENT - VOIRIE - RESEAUX				
	TRAVAUX PREPARATOIRES				
	Installation de chantier (lot principal)	ft	1	35 000,00	35 000,00
	Constat d'huissier	ft	1	1 500,00	1 500,00
	Constitution des plans d'exécution	ft	1	1 000,00	1 000,00
	Implantation des ouvrages	ft	1	1 000,00	1 000,00
	Réalisation des contrôles de nivellement	ft	1	5 000,00	5 000,00
	Localisation de réseau enterré par procédé sans fouille	ft	1	1 000,00	1 000,00
	Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré hors chantier	U	2	200,00	400,00
	Travaux ponctuels de localisation de réseau enterré réalisés en phase chantier	U	2	300,00	600,00
	Travaux de dégagement partiel ou total des réseaux enterrés	m3	50,000	50,00	2 500,00
	TRAVAUX PREPARATOIRES				
	Total H.T. :				48 000,00 €
	Total T.V.A. (20%) :				9 600,00 €
	Total T.T.C. :				57 600,00 €
	TERRASSEMENT				
	Dépose de bordures pour évacuation	ML	1 180,00	5,00	5 900,00
	Dépose du mobilier existant	ft	1	1 500,00	1 500,00
	Démolition d'ouvrage en maçonnerie type murs, marches	ml	25,00	100,00	2 500,00
	Démolition de dalle béton ép. moyenne 20cm	m²	850,00	30,00	25 500,00
	Décapage et Purge sous Espace Vert Existant	m3	480,000	25,00	12 000,00
	Démolition d'enrobé en surface	M²	140,00	5,00	700,00
	Rabotage d'enrobé	m²	4 840,00	5,00	24 200,00
	Terrassements en déblais en pleine masse (à mettre en décharge) des existants	M3	2 430,000	15,00	36 450,00
	Plus-value aux prix de terrassements pour démolition de maçonnerie, rocher	m3	30,000	60,00	1 800,00
	Mise en place de Béton pour protection des réseaux en place	m3	30,000	150,00	4 500,00
	Purge et mise en oeuvre de remblais d'apport carrière type GNT 0/63 pour fond de forme	m3	100,000	45,00	4 500,00
	Fourniture et pose de géotextile	m2	4 090,00	1,50	6 135,00
	Nivellement et cylindrage du fond de forme	m2	6 640,00	1,00	6 640,00
	Essais à la plaque	ft	1	1 000,00	1 000,00
	TERRASSEMENT				
	Total H.T. :				133 325,00 €
	Total T.V.A. (20%) :				26 665,00 €
	Total T.T.C. :				159 990,00 €
	VOIRIE ET BORDURES				
	Structure : Chaussée - Parking				
	Couche de forme en Grave Non Traitée G.N.T. 0/63 sur une épaisseur de 30 cm	m²	1 980,00	9,00	17 820,00
	Couche de base en Grave Non Traitée G.N.T. 0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm	m²	1 980,00	5,50	10 890,00
	Grave bitume de classe III (y compris couche d'accrochage) 0/14 sur une épaisseur de 12 cm				

Sur une épaisseur de 14 cm	m²	130,00	20,00	2 600,00
Sur une épaisseur variable en reprofilage	m²	1 700,00	23,00	39 100,00
Structure : Trottoirs, Cheminement Doux, Accotements	m³	50,000	170,00	8 500,00
Couche de base en Grave Non Traitée G.N.T. 0/31.5 sur une épaisseur de 30 cm	M²	2 110,00	9,00	18 990,00
Bordures - Caniveaux - Chainettes Bordures en béton préfabriquées <u>Formats standards</u> Bordure de type T2	ml	970,00	28,00	27 160,00
<u>Caniveaux</u> Caniveau de type CS1	ml	700,00	28,00	19 600,00
Caniveau de type CC1 - Coulé en place	ml	180,00	30,00	5 400,00
Bordures Pierre naturelle <u>Bordures aux formats divers (HxL)</u> 10x25 cm	ml	20,00	40,00	800,00
15x25 cm	ml	300,00	50,00	15 000,00
<u>Caniveaux</u> Caniveau 10x20 - 1 Rang ("CS1")	ml	200,00	35,00	7 000,00
Revêtements de chaussée - parking Réalisation d'un enrobé type BBSG 0/10 (y compris couche d'accrochage) Composition de liant noir, granulats gris sur 6 cm d'épaisseur	M²	4 260,00	13,00	55 380,00
Revêtements de Trottoirs, Cheminement Doux, Accotements Réalisation d'un enrobé type BBSG 0/6 (y compris couche d'accrochage) Composition de liant noir, granulats gris sur 5 cm d'épaisseur	M²	740,00	12,50	9 250,00
Composition de liant spécifique de couleur sur 5 cm d'épaisseur	m²	400,00	30,00	12 000,00
Bétons traités <u>Béton désactivé</u> Exclusivement piétonnier: ép 12cm sur PF2	m²	1 030,00	50,00	51 500,00
Sables stabilisés <u>Réalisation d'un revêtement en sable 0/4 stabilisé au liant hydraulique</u> Sur une épaisseur de 12cm	m²	220,00	18,00	3 960,00
Mise à la cote Tampons d'assainissement avant revêtement définitif	U	22	135,00	2 970,00
Tampons de ventouse AEP avant revêtement définitif	U	2	135,00	270,00
Bouches à clé du réseau d'AEP	U	40	90,00	3 600,00
Chambre éclairage/télécommunication	U	9	250,00	2 250,00
Encadrements de regard des branchements EU et EP	U	60	110,00	6 600,00
Encadrements de grilles ou bouches d'engouffrement	U	25	110,00	2 750,00
Divers affleurants existants non identifiés (toutes natures et toutes dimensions)	U	10	250,00	2 500,00
Fourniture de dispositifs de fermetures neufs avant mise à niveau: Tampons fonte Ø600 D400 pour réseaux EP ou EU	U	15	400,00	6 000,00
Bouche à clef pour réseaux AEP et GAZ	U	20	80,00	1 600,00

Encadrements de boîte des branchements EU et EP (boîte circulaire ou carré, en fonte Classe C250 sous trottoir et D400 sous voirie)	U	30	200,00	6 000,00
Encadrements d'ouvrage divers (Éclairage, Télécom, Citerneu...) - (boîte circulaire ou carré, en fonte Classe C250 sous trottoir et D400 sous voirie)	U	20	250,00	5 000,00
Signalisation				
Signalisation verticale de police				
Panneau Divers de signalisation		15 U		
	U	15	300,00	4 500,00
Signalisation horizontale de police				
<u>Marquage définitif de lignes</u>				
Ligne axiale ou délimitation de voies (voies urbaines)	ml	100,00	6,00	600,00
Ligne "CEDEZ-LE-PASSAGE"	ml	20,00	10,00	200,00
Ligne délimitant les places de stationnement (blanche ou bleue)	ml	80,00	5,00	400,00
<u>Marquage routiers divers</u>				
Marquage au sol à la peinture		1,00 F		
	F	1,00	1 000,00	1 000,00
Marquage au sol à la peinture d'un passage piéton	m²	41,00	25,00	1 025,00
Marquage au sol "Dents de Requins"	m²	13,00	30,00	390,00
Mobilier de signalisation				
Fourniture et mise en oeuvre des dalles podotactiles préfabriquées	m²	12,00	165,00	1 980,00
VOIRIE ET BORDURES				
Total H.T. :				354 585,00 €
Total T.V.A. (20%) :				70 917,00 €
Total T.T.C. :				425 502,00 €
<u>ASSAINISSEMENT</u>				
Reseau EP				
Pose de réseaux comprenant tranchée, lit de pose, fourniture, pose au laser de canalisations et ouvrages, remblai en 0/31,5.				
<u>PVC CR16</u>				
Canalisation PVC Ø125	ml	140,00	120,00	16 800,00
Canalisation PVC Ø250	ml	140,00	130,00	18 200,00
<u>BETON 135A</u>				
Canalisation en béton armé Ø300 135A		50,00 ML		
	ml	50,00	155,00	7 750,00
Canalisation en béton armé Ø800 135A		15,00 ML		
	ml	15,00	250,00	3 750,00
Prestations diverses				
Dérivation des effluents				
		1 FT		
	ft	1	500,00	500,00
Plus-value au prix de terrassement pour démolition de maçonnerie, rocher				
		15,00 ML		
	ml	15,00	60,00	900,00
Plus-value au prix de terrassement pour croisement de réseaux				
		5,00 ML		
	ml	5,00	500,00	2 500,00
Plus-value au prix de terrassement pour mise en oeuvre de béton de tranchée				
		15,00 ML		
	ml	15,00	120,00	1 800,00
Démolition et neutralisation de regards, grilles, boîtes, ... existants				
		5 U		
	U	5	150,00	750,00
Création de Fossé				
		15,00 ML		
	ml	15,00	10,00	150,00
Reprofilage de Fossé				
		15,00 ML		

	ml	15,00	5,00	75,00
Regards et accessoires				
<u>Regards de visite</u>				
Regard de visite préfabriqué Ø1000 tampon fonte				
		5 U		
	U	5	1 100,00	5 500,00
<u>Regard et grilles</u>				
Grille 50 x 50 cm - D400				
		5 U		
	U	5	650,00	3 250,00
Grille-avaloir 75 x 64 cm - profil T réglable - D400				
		20 U		
	U	20	750,00	15 000,00
<u>Boîtes de branchement</u>				
Boîte 30 x 30 - D400				
		18 U		
	U	18	300,00	5 400,00
Boîte 50 x 50 - D400				
		7 U		
	U	7	400,00	2 800,00
<u>Raccordements</u>				
Raccordement d'une canalisation sur un regard ou une canalisation				
		55 U		
	U	55	60,00	3 300,00
<u>Divers</u>				
Reprise ou repositionnement de grilles, avaloirs, boîtes, ... existants				
		5 U		
	U	5	350,00	1 750,00
Tête d'aqueduc et tête de pont				
Tête d'aqueduc de sécurité sur conduite de Ø700 mm à Ø900 mm				
		1 U		
	U	1	800,00	800,00
Tête de pont de sécurité sur conduite de Ø400 mm à Ø600 mm				
		2 U		
	U	2	600,00	1 200,00
Fourniture et pose de caniveau à grille de classe D400				
Caniveau largeur 150 mm				
		20,00 ML		
	ml	20,00	150,00	3 000,00
Gouttières et descentes d'eau.				
Reprise des descentes d'eau en fonte sur 1m de haut				
		18 U		
	U	18	450,00	8 100,00
Contrôles				
Essai au pénétréodensitographe				
		1 FT		
	FT	1	500,00	500,00
Inspection télévisée des travaux par caméra vidéo				
		ML		
		345,00	1,50	517,50
Hydrocurage du réseau - EP				
		ml		
		345,00	1,50	517,50
Ouvrages Divers				
Réalisation de descentes bétonnées dans Fossé				
		U		
		4	350,00	1 400,00
ASSAINISSEMENT				
Total H.T. :				106 210,00 €
Total T.V.A. (20%) :				21 242,00 €
Total T.T.C. :				127 452,00 €
DIVERS				
Ouvrages Maçonnés				
Marches				
Bloc-marche standard 40 x 14 cm				
		ml		
		2,00	160,00	320,00
Muret				
Réalisation de Muret Béton en bloc à remplir				
		ml		
		25,00	250,00	6 250,00
Mobiliers Urbains				
Lisses et barrières - Métalliques				
Barrière métallique type "Tiby" de Chez AREA ou similaire (fiche technique à joindre)				
		U		
		2	450,00	900,00
Garde Corps sur mur avec une 2 Lisses intermédiaires				
		ml		
		25,00	250,00	6 250,00

Potelets			
Potelet ACIER/INOX type ACROPOLE de chez AREA ou similaire			
Potelet DN90			
	U	25	90,00
			2 250,00
Lot Aménagements paysagers : voir Annexe 1			
DIVERS			
Total H.T. :			15 970,00 €
Total T.V.A. (20%) :			3 194,00 €
Total T.T.C. :			19 164,00 €

RECAPITULATIF
Lot n°1 TERRASSEMENT - VOIRIE - RESEAUX

RECAPITULATIF DES LOCALISATIONS

Non localisé 688 681,00 €

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

TRAVAUX PREPARATOIRES	48 000,00 €
TERRASSEMENT	133 325,00 €
VOIRIE ET BORDURES	354 585,00 €
- Structure : Chaussée - Parking	78 910,00 €
- Structure : Trottoirs, Cheminement Doux, Accotements	18 990,00 €
- Bordures - Caniveaux - Chaînettes	74 960,00 €
- Revêtements de chaussée - parking	55 380,00 €
- Revêtements de Trottoirs, Cheminement Doux, Accotements	76 710,00 €
- Mise à la cote	20 940,00 €
- Fourniture de dispositifs de fermetures neufs avant mise à niveau:	18 600,00 €
- Signalisation	10 095,00 €
ASSAINISSEMENT	106 210,00 €
- Reseau EP	106 210,00 €
DIVERS	46 561,00 €
- Ouvrages Maçonnés	6 570,00 €
- Mobiliers Urbains	9 400,00 €
Aménagements paysagers	30 591,00 €

Total du lot TERRASSEMENT - VOIRIE - RESEAUX	
Total H.T. :	688 681,00 €
Total T.V.A. (20%) :	137 736,20 €
Total T.T.C. :	826 417,20 €

soit la somme de huit cent vingt six mille quatre cent dix-sept euros vingts centimes toutes taxes comprises.

Conditions de règlement : Par virement à 30 j

Fait à _____

le _____

Bon pour accord, signature

Signature et cachet de l'Entrepreneur

Commune de : PRUILLÉ L'ÉGUILLÉ
Fiche action/projet CURAGE DE LA LAGUNE ET ÉPANDAGE DES BOUES

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	CURAGE DE LA LAGUNE ET ÉPANDAGE DES BOUES
Maître d'ouvrage	Commune de Pruillé l'Éguillé
Description de l'action	<p><i>Expliquez l'intérêt du projet. Précisez l'historique et les caractéristiques principales du projet : d'où vient-il ? où en est-il ? N'hésitez pas à indiquer les chiffres (ou les fourchettes) qui permettront de comprendre sa dimension : quel coût, quelle superficie, combien de personnes bénéficiaires, etc</i></p> <p>La lagune de Pruillé l'Éguillé, mise en service en 1985, collecte et traite les eaux usées domestiques du bourg. Aucun curage n'a été effectué à ce jour. La bathymétrie effectuée en 2019 sur l'ensemble des 2 bassins de la lagune a évalué la quantité totale de boues accumulées à environ 930 m³ soit environ 56 tonnes de matières sèches qu'il convient de recycler. La pandémie actuelle nous empêche d'épandre les boues car elles ne sont pas hygiénisées. Pourtant, il conviendrait de réaliser ces travaux sans trop tarder.</p>

	De plus, nous devons réhabiliter les cloisons siphoides lors du curage de la lagune car elles sont endommagées. Pour ces travaux nous n'avons pas encore de chiffrage.
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : ADEME Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	<p><i>Décrire ici les principaux postes de dépenses : à quoi correspondent les coûts ? Préciser ce qui relève des dépenses de fonctionnement et des dépenses d'investissement. Les coûts doivent être en hors taxe.</i></p> <p>Le coût estimé en 2019 était de 6 830,00 € HT Le coût risque d'être revu à la hausse à cause la pandémie de COVID-19 qui risque de nous obliger à hygiéniser nos boues en plus des travaux sur les cloisons siphoides non compris dans l'estimation de 2019.</p>
Plan de financement	<p>Décrire ici les financements mobilisés ou à mobiliser et les éventuels phasages pluriannuels. Préciser le dispositif financier qui sera mobilisé (crédit de droit commun, dotation, contrat avec une collectivité, plan de relance, fonds européens, appel à projet,...). Pour les apports non financiers (temps de travail, locaux,..., les valoriser). Les coûts doivent être en hors taxe. (à joindre en annexe)</p>
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas</p>

	<p>échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p> <p>Nous n'avons pas de date de lancement des travaux actuellement. Nous sommes en attente des directives de l'État et de notre bureau d'étude, le cabinet VEILLAUX.</p>
--	---

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirluceberce.fr

VIII - DEVIS DETAILLÉ

PRESTATION	Unité/forfait	Quantité	Prix unitaire	Montant €HT
PHASE I ETUDE BATHYMETRIQUE				
Etude bathymétrique lagune 1 et 2 + prélèvement des échantillons de boues	Forfait	/	1300	1300
Analyse de boues concernant les éléments agronomiques, les oligo éléments, les éléments traces métalliques et composés traces organiques	U	2	550	1 100
Analyse de boues concernant les éléments traces métalliques	U	2	190	380
Rapport bathymétrique	Forfait	/	200	200
TOTAL PHASE I				2 980
PHASE II PLAN D'EPANDAGE				
Collecte des données générales (climatologie, géologie, hydrologie)	Forfait	/	300	300
Recherche et entretien avec les agriculteurs	Forfait	/	500	500
Sondage à la tarière et cartographie des sols (10 hectares)	U	5	20	100
Elaboration des cartes (échelle 1/5000)	Forfait	/	200	200
Prélèvements et analyses de sols (granulométrie, valeur agronomique, éléments traces métalliques)	U	1	350	350
Etablissement du plan d'épandage (définition du périmètre, doses d'apport, calendrier, cartes)	Forfait	/	500	500
Rapport d'étude (dossier de déclaration)	Forfait	/	300	300
Réunion	U	1	300	300
TOTAL PHASE II				2 550
PHASE III SUIM POST EPANDAGE				
Prélèvement et analyse de boues concernant les éléments agronomiques en cours d'épandage	U	2	120	240
Analyses de sols comprenant le prélèvement des échantillons, les frais d'analyses et l'interprétation des résultats :				
	- éléments agronomiques, éléments traces métalliques	U	1	310
- reliquats azotés	U	1	100	100
Liaison avec les agriculteurs, frais de déplacement sur site	Forfait	/	250	250
Rapport de synthèse (5 exemplaires) réunissant l'ensemble des données précédentes	Forfait	/	400	400
TOTAL SUIM POST EPANDAGE				1 300
SOIT UN TOTAL GLOBAL DE (€ HT)				6 830
T VA 20 %				1 366
MONTANT TOTAL (€ TTC)				8 196,00

Pour l'ensemble de l'étude :

Huit mille cent quatre-vingt-seize euros, toutes taxes comprises.

Prestation supplémentaire

	Unité/forfait	Quantité	Prix unitaire	Montant €HT
Prélèvements et analyses de sols (granulométrie, valeur agronomique, éléments traces métalliques)	U	1	350	350

IX. MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement sera effectué sur présentation d'une facture, au terme de chacune des phases de l'étude, pour leur montant respectif.

A RÉGLER : par mandat administratif établi à l'ordre de VEILLAUX environnement SARL, en faveur du compte n° 00010048169 ouvert à la BNP PARIBAS, 10 rue de Rochepinard, 37550 ST AVERTIN,

Monsieur le Maire de PRUILLE L'EGUILLE
"Bon pour accord"

Le Directeur.
Christophe MARTINAUD

Bon pour accord



[Handwritten signature]



VEILLAUX
environnement
8 allée Rigny Ussé
17170 Chambray-Les-Tours
SIRET 462 141 997 30026

[Handwritten signature]

Commune de : Saint Pierre du Lorouër
Fiche action/projet : Rénovation du Bar restaurant « Le Fer à cheval »

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Travaux de rénovation du bar « Le fer à cheval »
Maître d'ouvrage	Commune Saint Pierre du Lorouër
Description de l'action	<p>Le Bar-Restaurant « Le Fer à Cheval » est le point de rencontre et d'échange entre les habitants de notre commune. Le bar n'est plus ouvert depuis mai 2019 car la commune doit faire des travaux d'accessibilité et de rénovation énergétique.</p> <p>Après constat de la vétusté des menuiseries, le Conseil Municipal a souhaité revoir l'isolation et changer les fenêtres et les portes. Le conseil souhaite également changer le mode de chauffage, actuellement au bois, qui n'est pas adapté pour ce lieu.</p>
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : 25000€ Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input checked="" type="checkbox"/> Département (plan de relance):12000 € Acquis

	<input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	Isolation : environ 16000€ Portes et fenêtres : 24261.28€ Chauffage : 9703€ Total des travaux : environ 50 000€
Plan de financement	Financement : Plan de relance : 12000€ DETR : 25 000€ Fond propre : 13 000€
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat Diagnostic accessibilité prévu le 21 juin. Diagnostic énergétique en commande. Début de travaux estimé septembre / octobre 2021 Fin des travaux : Fin 2022

Fiche à compléter et à retourner pour le 4 juin 2021, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loirluceberce.fr

Commune de : SAINT VINCENT-DU-LOROUËR

Fiche action/projet : Accessibilité des bâtiments communaux

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input checked="" type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Accessibilité des bâtiments communaux
Maître d'ouvrage	Commune Saint Vincent-du-Lorouër Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>La législation a imposé aux collectivités territoriales la mise en œuvre de l'accessibilité des bâtiments communaux. La commune de Saint Vincent-du-Lorouër a ainsi adopté un agenda d'Accessibilité Programmée, le 18/08/2017. Cependant, les travaux n'ont pas été effectués au terme des trois ans. C'est pourquoi le nouveau conseil municipal se penche sur le dossier.</p> <p>Les rapports d'accessibilité sur les différents bâtiments ont été élaborés et transmis avec le détail des travaux à prévoir ainsi que leur coût estimatif.</p> <p>Afin de mener à bien le déroulement de ces travaux, un maître d'œuvre a été recruté et travaille sur ce sujet.</p> <p>La commune projette les travaux de mise en accessibilité pour les bâtiments suivants : l'agence postale communale, l'école primaire,</p>

	<p>l'Eglise, la mairie, la salle communale de musique et des associations et la salle des fêtes.</p> <p>Ils comprennent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création ou modification des chemins d'accès - la mise aux normes de la signalétique et de l'éclairage des zones de stationnements - La mise aux normes dans les bâtiments, des accès, des portes d'entrée, des ouvertures intérieures, du mobilier, des sanitaires...
Partenaires	<input checked="" type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité
Coût prévisionnel (en euros HT)	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre : 9000€ HT - Coût estimatif des travaux d'accessibilité (selon les rapports transmis) : 54 100€ HT
Plan de financement	<ul style="list-style-type: none"> - DETR 2021 sollicitée : 50% du montant HT des travaux - Reporté en 2022
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat <ul style="list-style-type: none"> -Montage du dossier de marché en cours par le cabinet d'études : fin 2021 - Appel d'offres : choix des entreprises pour la réalisation des travaux : 2022

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail :
delphine.renault@loirauceberce.fr

Commune de : SAINT VINCENT-DU-LOROUËR

Fiche action/projet : Aménagement Centre Bourg

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE –

PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input checked="" type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Aménagement centre bourg
Maître d'ouvrage	Commune Saint Vincent-du-Lorouër Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>Dans une logique de sécurité, d'amélioration du cadre de vie des habitants, de revitalisation des commerces locaux et de mise en valeur du patrimoine historique et du bâti environnant, la commune de Saint Vincent-du-Lorouër souhaite lancer une vaste opération sur l'aménagement du Centre Bourg, au cœur du village sur la RD304, au carrefour des rues André Albert, Edmond Charlot et Max Cochard.</p> <p>Partant du constat que la circulation est difficile dans le centre bourg et que certaines habitations restent à l'abandon sans être rachetées ni restaurées, il a été décidé de mener une réflexion sur un aménagement sécuritaire et esthétique de ce virage en plein cœur du village et une revitalisation des commerces à proximité existants et à venir.</p> <p>Le projet s'orienterait aussi sur une réhabilitation de l'ancien café situé au cœur du projet.</p>

	<p>La commune a ainsi saisi l'opportunité d'acquérir deux bâtisses en désuétude qui permettront d'aérer ce carrefour par leur démolition.</p> <p>Afin d'aider la commune dans ses choix techniques et stratégiques, une convention a été signée avec l'ATESART pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.</p> <p>Ce projet permettra d'améliorer l'attractivité économique du territoire en revitalisant le centre bourg alliant esthétique, services, circulation et sécurité pour les habitants. Il permettra également de valoriser le patrimoine communal et maintenir une qualité architecturale du bâti ancien.</p> <p>Ce projet structurant pour la commune n'est qu'au stade de la réflexion et des études, et représente le projet du mandat.</p>
Partenaires	<p><input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité</p> <p>A ce stade du projet aucun partenaire n'a été sollicité mais plusieurs partenaires feront l'objet d'un dépôt de dossier pour demande de subvention quand le projet sera défini.</p>
Coût prévisionnel (en euros HT)	<ul style="list-style-type: none"> - Achat Maisons à proximité du projet : <ul style="list-style-type: none"> - 8 Place du 8 Mai 1945 : 30000€ - 2 Rue Edmond Charlot : 34180€ - ATESART (AMO) : 1000€ - Maître d'œuvre : non choisi à ce jour - Le coût des études et des travaux (y compris les démolitions et aménagement d'un local commercial et autres services) sera supérieur à 1 000 000€ HT sans avoir à ce jour un estimatif plus précis dans la mesure où le projet n'est pas encore défini.

Plan de financement	<p>A ce stade du projet le plan de financement n'est pas encore défini.</p> <ul style="list-style-type: none"> - DETR sollicitée en 2022 voire 2023
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input checked="" type="checkbox"/> <u>Projet de milieu de mandat</u> <ul style="list-style-type: none"> - Achat des maisons pour destruction : réalisé début 2021 - Démolition des maisons prévue en 2022 - Rencontre avec l'ATESART le 17/09/2021 : proposition de projet avec chiffrage de toute la partie voirie - Définition du projet 2022 - Travaux 2023

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : SAINT VINCENT-DU-LOROUËR

Fiche action/projet : Aménagement Cour des Tilleuls

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Aménagement de la cour des Tilleuls
Maître d'ouvrage	Commune Saint Vincent-du-Lorouër Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>La commune de Saint Vincent-du-Lorouër souhaite réaménager la Cour des Tilleuls pour en faire un lieu agréable au cœur du village. La Cour se compose de plusieurs bâtiments et est entourée par des murs qui sont à restaurer. L'ancienne école des filles a été reconvertie en logements, où des aménagements sont à prévoir pour rendre le cadre de vie sympathique et attractif pour de futurs foyers.</p> <p>Située au cœur du bourg, la cour des Tilleuls, historiquement l'école des filles, nécessite un aménagement afin d'améliorer le cadre de vie des habitants de Saint Vincent du Lorouër et notamment les locataires communaux des logements à proximité.</p> <p>Plusieurs type de travaux sont prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection de la cour avec goudronnage et aménagements paysagers - Conception de « courettes » pour chaque logement communal afin de favoriser

	<p>l'individualité et améliorer l'environnement de vie des locataires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réfection de murs de façade qui ont fait l'objet de démolition de bâtiments anciens - Création de place de parking afin d'améliorer la sécurité de circulation de la rue voisine Frédéric CHAVALLIER, rue particulièrement étroite - Réfection du mur d'enceinte du jardin à l'extrémité de la cour - Restructuration de deux logements en un seul afin de favoriser l'attractivité de ces logements et ainsi accueillir des familles sur le territoire communal. <p>Ce projet permettra d'améliorer l'attractivité résidentielle, économique du territoire en revitalisant le centre bourg alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants. Il permettra également de valoriser le patrimoine communal et maintenir une qualité architecturale du bâti ancien.</p> <p>Un Maître d'œuvre a été désigné et sera en charge du montage des dossiers d'autorisation d'urbanisme et de marchés pour la consultation des entreprises.</p>
Partenaires	<p><input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité</p>
Coût prévisionnel (en euros HT)	<p>- Maîtrise d'œuvre : 9% du coût HT des travaux estimé à 64 000€ HT soit 5760€ HT</p> <p>- Coût estimatif des travaux : 64 000€ HT</p> <p>Suite au recrutement du Maître d'œuvre, le projet sera revu et le coût des travaux évoluera en fonction du projet définitif.</p>
Plan de financement	<p>- Plan de relance du département : sollicité à hauteur de 35% du montant estimatif des travaux</p> <p>- Subvention accordée à hauteur de 22 175.00€</p>

Calendrier	<p><input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022)</p> <p><input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion</p> <p><input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat</p> <p>-Rencontre avec le Maître d'œuvre le 01/10/2021 : proposition de projet d'aménagement -Montage du dossier d'autorisation d'urbanisme - Appel d'offres : choix des entreprises pour la réalisation des travaux.</p>
------------	--

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : SAINT VINCENT-DU-LOROUËR

Fiche action/projet : Changement de chaudières bâtiments communaux.

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE – PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input checked="" type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Changement de chaudières dans bâtiments communaux
Maître d'ouvrage	Commune Saint Vincent-du-Lorouër Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>Plusieurs bâtiments communaux de la commune de Saint Vincent-du-Lorouër sont chauffés par des chaudières au fioul, compte tenu de l'obsolescence programmée de cette énergie et la volonté des élus de tendre vers une énergie respectueuse de l'environnement, il est envisagé le changement de mode de chauffage dans quatre bâtiments communaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bâtiments scolaires et périscolaires (24 Rue Edmond CHARLOT). Superficie totale de 462m² et un volume total de 1366m³. Le type de chauffage actuel est une chaudière fioul marque Viessman Bifférale (chauffe aussi le bâtiment de la mairie), avec une cuve de 4000L, une moyenne de 10000L consommés par an. - Bâtiment de la Mairie (20 et 22 Rue Edmond CHARLOT) Bâtiment d'habitation loué. Superficie totale de 196m² et un volume total de 490m³.

	<p>Type de chauffage : chaudière fioul (la même que pour les bâtiments scolaires).</p> <p>- Bâtiment d'habitation (14 Rue Frédéric CHEVALLIER) - Bâtiment d'habitation loué Superficie totale de 70m² Type de chauffage : chaudière fioul</p> <p>- Bâtiment d'habitation (11 Place du 8 mai 1945) : Superficie totale 140m² (habitable et chauffé, 240m² avec cave et grenier) Type de chauffage : chaudière fioul.</p> <p>Dans le cadre du PETR, les compétences du Pays Vallée du Loir ont été sollicitées pour un accompagnement dans ce projet, en la personne de M. Coutant, économiste de flux, notamment sur le mode de chauffage à privilégier selon la configuration de ces locaux mais aussi sur les financements possibles à solliciter.</p> <p>Un cabinet a été recruté pour l'élaboration d'un audit énergétique afin d'évaluer précisément la consommation d'énergie des bâtiments concernés et ainsi adapter au mieux le type de chauffage à choisir selon les différentes configurations constatées.</p>
Partenaires	<p><input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité</p> <p><input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité</p> <p>Les partenaires n'ont pas encore été sollicités dans l'attente de l'audit et de la détermination du type de chauffage choisi.</p>
Coût prévisionnel (en euros HT)	<p>Adhésion PETR du Pays : 605€</p> <p>Audit Energétique : 4095.00€</p> <p>Changement des trois chaudières : coût non encore déterminé.</p>
Plan de financement	<p>Financement de l'audit : 50% par le Pays Vallée du Loir.</p>

	Les partenaires n'ont pas encore été sollicités dans l'attente de l'audit et de la détermination du type de chauffage choisi.
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat -Audit réalisé courant septembre 2021 sur les quatre bâtiments concernés, dans l'attente du rapport définitif : octobre 2021 -Appel d'offres : choix des entreprises pour la réalisation des travaux : 2022

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Commune de : SAINT VINCENT-DU-LOROUËR

Fiche action/projet : Viabilisation de terrains

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE –

PERIMETRE COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Orientation stratégique	<input type="checkbox"/> Cohésion (accès aux soins, accès aux services, accès aux logements, aux transports, au numérique, prévention des risques ...) <input checked="" type="checkbox"/> Compétitivité (emploi et économie, secteur agricole, mobilité de la population active ...) <input type="checkbox"/> Ecologie (occupation du sol, gestion de la ressource en eau - assainissement, qualité de l'eau, gestion des déchets, consommation énergétique, rénovation énergétique ...)
Intitulé de l'action	Viabilisation de terrains pour l'accueil d'entreprises
Maître d'ouvrage	Commune Saint Vincent-du-Lorouër Ou autre organisation :
Description de l'action	<p>La commune de Saint Vincent-du-Lorouër est propriétaire de terrains à la sortie du bourg (direction La Chartre-sur-le-Loir) sur la RD 304. Elle souhaite valoriser ces terrains par un programme d'habitats et une vente de terrains pour l'implantation d'entreprises de type artisanat.</p> <p>Pour la deuxième partie du projet, il convient de prévoir la viabilisation de deux terrains à construire.</p> <p>Ce projet permettra l'implantation de deux artisans et ainsi consolider le tissu économique local en créant une dynamique de création d'emploi et d'insertion des jeunes notamment en apprentissage.</p>

	<p>Le projet consiste à prendre en charge la viabilisation des terrains :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bornage des parcelles - Construction du réseau d'Electricité au droit des terrains - Construction du réseau Eau Potable au droit des terrains
Partenaires	<input type="checkbox"/> Etat : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Région : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Département : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Fonds européens : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> CAF : Acquis / Sollicité <input type="checkbox"/> Autres : Acquis / Sollicité <i>Aucun partenaire n'a été sollicité</i>
Coût prévisionnel (en euros HT)	<ul style="list-style-type: none"> - Frais de Bornage des terrains (estimatif) : 1200€ HT - Coût estimatif des travaux : 20 000€ HT
Plan de financement	Autofinancement communal
Calendrier	<input checked="" type="checkbox"/> Projet mature (réalisation envisagée à l'échéance 2021/2022) Echéance fin d'année 2021/2022 <input type="checkbox"/> Projet en cours de réflexion <input type="checkbox"/> Projet de fin de mandat <ul style="list-style-type: none"> - Accord avec les futurs propriétaires - Dans l'attente de dépôt d'un document d'urbanisme par les futurs propriétaires définissant leur projet : octobre 2021 - Bornage des parcelles : novembre 2021 - Travaux de viabilisation : début 2022

Fiche à compléter et à retourner pour **le 4 juin 2021**, dernier délai, à l'adresse mail : delphine.renault@loiruceberce.fr

Annexe à la délibération N°2021 03 022

Marché de prestations intellectuelles pour un « Diagnostic social et de santé sur le territoire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé »

Demande de subvention auprès de la Région Pays de la Loire

Financeurs	Montant prévisionnel	Pourcentage
Région Pays de la Loire	20 000 €	50 %
Caisse d'Allocations Familiales de la Sarthe	12 000 €	30 %
CC Loir-Lucé-Bercé	8 000 €	20 %
Coût total du projet	40 000 €	100 %

**Le Président,
Hervé RONCIERE**



Communauté
de communes



Annexe 4

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

PLAN D' ACTIONS

Annexe 4 - CRTE CC Loir-Lucé-Bercé - Plan d'actions CRTE

Orientations stratégiques	Axes du projet de territoire	Enjeux	Maître d'ouvrage	Action	Partenaires	Coût prévisionnel	Plan de financement	Statut Action / Projet	degré de maturité	Calendrier 1 = court terme (2021-2022) 2 = moyen terme (2023-2024) 3 = fin de mandat (2025-2026)
1.1. Conduire une stratégie économique pour assurer des activités pérennes	1.1.1. Optimiser l'offre foncière pour attirer les entreprises et répondre à leurs besoins		CCLLB	Extension et aménagement de zones d'activités économiques Prioriser l'aménagement des zones d'activités communautaires : (i) S'appuyer sur la gare et la proximité de l'autoroute (ii) Exemple de ZA à développer : ZA sortie A28 Montabon				Projet		2
				Viabilisation de 2 terrains pour l'accueil d'entreprises artisanales			Action	Réalisation 2022	1	
			CCLLB	Immobilier d'entreprises : Création de nouveaux bâtiments économiques Développer une stratégie de déploiement d'immobilier d'entreprises pour accueillir de nouveaux projets et accompagner les projets d'extension			Projet	Etudes en cours	1	
			CCLLB	Tirer meilleur parti des friches industrielles Faciliter les négociations pour les friches privées	communes		Projet		3	
			CCLLB	Immobilier d'entreprises : Proposer des locaux d'entreprises en centre-bourg : (i) Recenser les locaux commerciaux disponibles (ii) Améliorer leur modularité et réversibilité pour différents types de commerces	communes		Projet		2	
			CCLLB	Loiccowork, Maison de l'économie et de l'innovation	Région des Pays de la Loire, Département de la Sarthe, Etat	1 962 173,00 € HT	Plan de fin Tiers Lieu 28 04 2021	Action	Livraison septembre 2021	1
			CCLLB	Aménagement et équipement d'un fablab (au sein de Loiccowork)	Collectif d'entrepreneurs	30 886,05 € HT	Plan de financement Département - FabLab	Action	Septembre - Octobre 2021	1
			CCLLB	Recrutement d'un chargé de mission commerce	Banque des Territoires	42 000 € / an	Plan de financement	Action	recrutement fin 2021	1

1. DYNAMISER L'ECONOMIE ET RENDRE L'EMPLOI ATTRACTIF

<p>1.1.1. DEVELOPPER ET structurer les filières locales et innovantes</p>	<p>CCLLB</p>	<p>Création et lancement d'une place de marché à l'échelle communautaire</p>	<p>Banque des Territoires</p>	<p>Création : 22 000 € HT Fonctionnement max : 15 000 €/HT</p>	<p>Action</p>	<p>lancement de la démarche Septembre 2021 Ouverture de la place de marché - fin 2021</p>
	<p>CCLLB + communes</p>	<p>Préserver l'emploi actuel concentré sur le commerce et les services (TPE) en favorisant la transmission et en réhabilitant les commerces fermés</p>			<p>Projet</p>	<p>1</p>
	<p>CCLLB</p>	<p>Fidéliser les grands employeurs du territoire : (i) Renforcer le service économique pour être à l'écoute de leurs besoins et de leurs projets (ii) Proposer des mesures d'accompagnement répondant aux tendances de leurs secteurs (iii) Développer et valoriser les services : écoles, accueil périscolaire, santé...</p>	<p>Grands employeurs du territoire / Région / CCI</p>		<p>Projet</p>	<p>1</p>
<p>1.1.3. Soutenir l'activité agricole dans son maintien et sa transition</p>	<p>Chahaignes</p>	<p>Circuit court maraichage</p>			<p>Projet</p>	<p>2</p>
	<p>CCLLB</p>	<p>Accompagner les agriculteurs pour développer la vente directe / en circuit court (i) Infrastructure (ii) Logistique (iii) Plateforme en ligne (place de marché)</p>			<p>Projet</p>	<p>1</p>
	<p>CCLLB</p>	<p>Identifier les compétences et qualifications recherchées (i) Développer une offre de bilan de compétence en amont des formations (ii) Etablir des grilles de compétences avec les entreprises et prévoir des remises à niveau</p>	<p>Région / Instituts de formation / Entreprises</p>		<p>Projet</p>	<p>1</p>
<p>1.2. Innover pour faciliter l'accès à l'emploi</p>	<p>CCLLB</p>	<p>Proposer des sessions de formation courtes en partenariat avec LoirCoWork</p>	<p>LoirCoWork</p>		<p>Projet</p>	<p>2</p>
	<p>CCLLB</p>	<p>Favoriser le développement de formations professionnelles correspondant aux besoins locaux et aux filières d'excellence à développer, notamment dans l'artisanat</p>	<p>Entreprises / CMA</p>		<p>Projet</p>	<p>1</p>

2.1. Préserver, protéger et gérer durablement les ressources en eau	2.1.1. Améliorer la gestion de la ressource en eau	CCLLB	GEMAPI : programme de travaux	Agence de l'Eau Région	1 533 683 € HT	à solliciter	Action		
		Chahaignes	Extension du schéma directeur assainissement	Etat Région		de de de suvention Région en cours	Action	étude en 2021	
		Chahaignes	Mise aux normes de la station d'épuration	Agence de l'eau	23 442 € HT pour la partie télésurveillance	de de de suvention en cours	Action	étude en cours	
		La Chartre sur le Loir	forage d'un puits au terrain de football		7500 € HT		Action	2022	
		Lhomme	Forage d'un puits au terrain de football		6 613 € HT		Action		
		Marçon	Mise en conformité de la station d'épuration		chiffrage en cours		Action	lancement étude en sept. 2021 début des travaux mai 2022	
		Montval sur Loir	Bassins de rétention eaux pluviales à Vouvray et Montabon				Projet		
		Nogent sur Loir	Réfection du poste de relèvement communal à l'école		9 300 € HT	autofinancement	Action		
		Nogent sur Loir	Remplacement armoire du poste de relèvement de la lagune communale		6 850,00 € HT		Action		
		Loir en vallée	Assainissement réhabilitation de réseaux	Agence de l'eau	134 830 € HT	à solliciter	Action	études engagées	
2.1.2. Garantir la qualité écologique de l'eau		Pruillé l'Eguillé	Curage de la lagune et épandage des boues		6 830 € (estimation 2019 à mettre à jour)	autofinancement	Action		
		Luceau	Rénovation et extension de la station d'épuration		à estimer		Action		
		Lavernat	Curage de la lagune et épandage des boues		à estimer	autofinancement	Action	réalisation en 2022	
		La Chartre sur le Loir	Prévention des inondations coteau (PAPI)		chiffrage en cours		Action	2022	
2.1.3. Prévenir les risques de catastrophes naturelles		CCLLB	Artificialisation des sols : pour mémoire application du PLUI approuvé le 15/04/2021	PPA				PLUI approuvé en avril 2021	
		CCLLB + communes	Eviter les zones imperméables (i) Limiter l'artificialisation des sols (ii) Créer des bassins de rétention et réserve collinaires pour les eaux de ruissellement				Projet		

CCLLB	Mieux communiquer sur les risques naturels et leur prévention	Etat communes				Projet		
CCLLB	Actions de sensibilisation vers les scolaires via Carnuta		Non estimé			Projet	Prémices	
PETR	Mise en place d'une PTRR (Plateforme territoriale de rénovation énergétique)	Europe Etat (CEE prog. SARE) Région CCLLB	512 429 € sur 3 ans	ddes subventions en cours	Action		en cours de création	
CCLLB	Rénovation énergétique du patrimoine communautaire - Rénovation de l'Espace Loir et Bercé	Département de la Sarthe / Etat	322 927,50 € HT	Plan de Fi Rénovation Espace Loir et Bercé	Action		1er trimestre 2022	
PETR	Service efficacité énergétique	Etat (prog. ACTEE) CCLLB Communes	394 100 € (2021-22)	aide Etat acquise et adhésions des collectivités	Action		service effectif	
PETR	Elaboration et pilotage Projet Alimentaire territorial	CCLLB Etat Région Europe	à évaluer		Projet			
Beaumont Pied de Bœuf	Rénovation énergétique du logement communal		15 600 € HT		Action		travaux début 2022	
Beaumont Pied de Bœuf	Travaux et rénovation énergétique ancien local syndicat des eaux		à chiffrer		Action			
Chahaignes	Rénovation énergétique de la cantine, de la mairie et de l'école	Etat Région Département	320 590 € HT	dde subvention Région en cours DETR 2021 : 140 000 € acquis département : 17 875 € acquis	Action		travaux cantine engagés en septembre 2021	
Chahaignes	Rénovation énergétique des logements du lotissement communal	Etat Région Département			Action			
Chahaignes	Travaux de rénovation et enfouissement de l'éclairage public	Etat Région Département	61 000 € HT pour la partie réseau d'éclairage 59 848,3 € HT pour les trottoirs Enfouissement non encore évalué	subventions Etat / depart. à solliciter Région : 12 200 € acquis	Action			
Chahaignes	Construction d'un local technique communal avec panneaux photovoltaïques	Etat Département			Projet			
Courdemanche	Rénovation de l'église				Projet			

Beaumont sur Dême	Rénovation énergétique de l'école, de la cantine et de la salle polyvalente	Etat Département	76 600 € HT	DSIL 2021 : 22 000 € acquis DEPARTEMENT (convention de relance) 12 000 € acquis	Action	audit réalisé lancement des travaux en janvier 2022	
Jupilles	Rénovation énergétique du patrimoine communal (9 bâtiments)	Région Département	1 000 000 € HT	subventions à solliciter	Action	études en cours programmation des travaux 2022 à 2025	
La Chartre sur le Loir	Rénovation énergétique du patrimoine communal : école et maison médicale		à établir selon audit		Action	audit énergétique en cours	
La Chartre sur le Loir	Rénovation énergétique du patrimoine communal : mairie	Etat Région	44 793 € HT	Région : 6 793 € DETR : 12 000 €	Action	en cours 2021	
Lhomme	Rénovation de l'éclairage du terrain de sport	Etat	8 130 € HT	DETR et CEE à mobiliser	ACTION		
Marçon	Rénovation énergétique du patrimoine communal : mairie, école, cantine Lecorbusier		chiffrage en cours		Action		
Marçon	Rénovation énergétique des logements locatifs de la Croix Caseau	Etat	342 754 € HT	dé subvention Etat en cours	Action	début des travaux juin 2022	
Marçon	Rénovation énergétique du local communal chemin des Gourdeaux		chiffrage en cours		Action	début des travaux en 2022	
Montreuil le Henri	Rénovation énergétique du patrimoine communal : école	Etat Département	119 642,58 € HT	DETR 2021 : 47 000 € Département : 12 000 €	Action	action réalisée	
Courdemanche	Rénovation de l'éclairage public				Projet		
Nogent sur Loir	Rénovation énergétique du patrimoine communal : école et maison des associations	Etat Région Département	31 554 € HT	DETR 2021 : 1 000 €	Action		
Nogent sur Loir	Rénovation de l'éclairage public (bourg+ Gué de Mézières)		27821,85 € HT		Action		
Nogent sur Loir	Installation d'horloges astronomiques		2 300,00 € HT		Action		
Nogent sur Loir	Remplacement de la chaudière fuel de la mairie		à chiffrer		Projet		

2.2.1. Faire du patrimoine public et de l'aménagement un levier d'atténuation du changement climatique

2.2. Impulser une démarche de transition écologique

St Pierre de Chevillé	Changement de menuiseries cantine			4 870,65 € HT	à solliciter	Action		1
St Pierre de Chevillé	Aménagement paysager du cimetière et passage au 0 phytos			à chiffrer		Projet		2
Thoiré sur Dinan	Rénovation énergétique de 2 bâtiments communaux	Etat Région Département		audit : 2 280 € TTC travaux à estimer	subventions à solliciter	Projet		3
Lavernat	Rénovation énergétique de 3 bâtiments communaux			audit : 3 000 € travaux à estimer		Action	réalisation en 2022-23	1
Luceau	Rénovation énergétique de l'école			chiffrage en cours		Action	réalisation en 2022	1
PETR / communes	Prioriser la valorisation de matériaux biosourcés pour le patrimoine communal	CCLLB				Projet		
PETR / communes	Étudier la biomasse comme solution de chauffage des bâtiments publics	CCLLB				Projet		3
communes	Mieux végétaliser les cimetières et y remplacer les produits phytosanitaires utilisés					Projet		2
communes	Planter des jachères fleuries dans les espaces publics, favorisant les abeilles, insectes, oiseaux	Associations de quartier				Projet		3
CCLLB	Expérimenter des solutions alternatives de gestion des espaces verts					Projet		2
CCLLB	Développement d'une filière bois-énergie	Région, AFAC, Chambre d'agriculture				Projet		3
CCLLB	Cadastre solaire					Projet		3
PETR	Etablissement d'un schéma des ENR	Europe Etat (ADEME) CCLLB		35280 € HT	des subventions en cours	Action		2
PETR	Elaboration d'une Charte forestière	CCLLB Région Europe		à évaluer		Projet		1
CCLLB /PETR	Développement du photovoltaïque : poser des panneaux sur les bâtiments publics, industriels et commerciaux					Projet		2

2.2.2. Développer les énergies renouvelables

2.2.3. Réduire et mieux recycler les déchets	La Chartre sur le Loir	Etude de faisabilité d'une microcentrale Hydroélectrique.				Projet		2
	CCLLB	Etudier le potentiel de développement de l'énergie hydraulique sur le Loir				Projet		3
	Loir en vallée	Etude de faisabilité de création d'une unité de méthanisation	Europe Etat Région Département	30 000 € HT	subventions à solliciter	Projet		2
	Montval sur Loir	Enfouissement des points d'apport volontaire		50 000 € HT		Action		1
	Chahaignes	Collecte et valorisation des déchets verts	Etat	12 500 € HT	à solliciter	Action		1
	Loir en vallée	Mise aux normes et équipement pour production de repas avec produits circuits courts (cantine)	Etat	20 583 € HT	à solliciter	Action	réalisation 3ème trimestre 2021	1
	Luceau	Cantine : Matériel pour préparation des repas sur place (réduction des déchets et circuits courts)		chiffrage en cours		Action	2021	1
	CCLLB	Accompagner les solutions impulsées par le syndicat de gestion des déchets notamment pour la mise en place d'une taxe incitative	SMWL / Svalorm			Projet		2
	CCLLB	Lancer une réflexion locale sur le réemploi avec une ressourcerie	Ressourcerie			Projet		2
	Montval sur Loir	Réaménagement de l'ancienne salle des mariages pour création d'un cabinet des curiosités	Etat	320 000 € HT	DFIR : 128 000 € acquis	Action	en cours 2021	1
Montval sur Loir	Aménagement des caves de Vouvray				Projet		2	
Chahaignes	Réhabilitation d'une zone de déprise SNCF le long de la voie verte pour création d'un espace d'accueil et accompagnement à la création d'un commerce dans l'ancienne gare	Conservatoire des espaces naturels	5 000 € pour la parcelle SNCF		Projet		2	
Chahaignes	Restauration de l'église	fondation du patrimoine			Projet		3	
Lavernat	Rénovation du presbytère		chiffrage à réaliser		Projet		3	
La Chartre sur le Loir	Etude pour le label « Site patrimonial remarquable »	drac Region Département	22 000 € HT	à solliciter	Action		1	
Beaumont Pied de Boeuf	Rénovation de l'église	Etat	1 000 000 € HT		Projet		2	
Lhomme	Restauration de la toiture de la sacristie	département	20 000 € HT		Action		1	
Luceau	Rénovation du clocher de l'église		chiffrage en cours		Projet		2	
St Georges de la Couée	Restauration de l'église classée	DRAC	590 500 € HT		Projet		3	
CCLLB	Réaliser un inventaire du patrimoine de la CCLLB pour envisager les restaurations nécessaires	Ecoles d'architecture / Compagnons / CAUE			Projet		4	
2.3.1. Préserver le patrimoine bâti d'intérêt historique								

3.2. Accompagner et inclure les familles	3.1.2. Adapter l'habitat existant à une population vieillissante	CCLB + commune	Recenser les logements vacants	SEM			Projet		
		CCLB + commune	Créer une SEM foncière sur le territoire chargée de traiter les enjeux de logement et de rénovation	Département / EPFL			Projet		
		CCLB	Utiliser le bus France Service dans le cadre de la PTRE				Projet		
		communes	Taxer les logements vacants pour inciter les propriétaires à la vente ou à la mise en location				Projet		3
		CCLB + commune	(i) Prioriser la rénovation des logements anciens pour l'accessibilité aux personnes âgées (ii) Développer l'habitat intergénérationnel (iii) Multiplier les expériences d'habitat partagé sur le modèle du béguinage pour favoriser l'autonomie des personnes âgées	ADIL			Projet		
		CCLB + commune	(i) Adapter les grandes maisons de centre bourg aux nouveaux usages (démembrement en plusieurs logements, places de stationnement) (ii) Développer une offre locative courte durée adaptée aux stagiaires, services civiques, apprentis et saisonniers (iii) Réfléchir à des possibilités de logements écologiques pour les jeunes couples (iv) Envisager des projets de promotion immobilière sur des petits logements adaptés aux jeunes en partenariat entre le département, la communauté de communes et les communes (v) Proposer plus d'habitat partagé/regroupé				Projet		
		Le Grand Lucé	Création d'un lotissement au Champ de la Lune	Sarthe Habitat			Projet		
		Courdemanche	Aménagement de voirie pour projet de logements Sarthe Habitat				Projet		
		CCLB	Convention territoriale globale : établissement d'un diagnostic et élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action	CAF	diagnostic : 40 000 € TTC	subvention CAF acquise	Action	diagnostic en cours, définition du projet en 2022	
		CCLB	Extension / réaménagement de l'ALSH Rahart à Luceau	centres sociaux / CAF			action		
Le Grand Lucé	Réhabilitation et extension du complexe Belleville (salle polyvalente/centre social/MSP)	Etat Région Département CAF	726 170 € HT		Action				
Montval sur Loir	Réhabilitation du centre Chevallier pour création d'un pôle médico-social	Etat Région	estimation max. 910 964 € hors Moe	des subventions en cours	Action	démarrage 2022			

3. ACCUEILLIR, ATTIRER ET FAIRE RESTER LES FAMILLES

3.2.1. Adapter l'accueil de la petite enfance aux besoins des habitants	Chahaignes	Aménagement d'un lieu d'accueil petite enfance (MAM)	Etat Région Département	56 000 € HT	à solliciter	Projet	audit énergétique réalisé en 2021	2	
	CCLLB	Améliorer l'accueil de la petite enfance : (i) Procéder à un diagnostic des besoins, moyens et ressources en accueil de la petite enfance pour mieux cerner les enjeux actuels et les meilleurs modes de garde (MAM, multi-accueil, horaires adaptés) (ii) Se préparer à former plus d'assistantes maternelles avec une section dédiée à la petite enfance en lycée professionnel (iii) Renforcer le réseau de crèches et garderies sur le territoire	Lycées professionnels / Porteurs de projet			Projet	en lien avec diagnostic social /CRG	2	
		Loir en Vallée	Création d'une cour écologique (école)	Europe Etat Région Département	50 000 € HT	dde subvention Région en cours autres à solliciter	Action	travaux au printemps 2022	2
		Luceau	Aménagements de voirie pour sécurisation de l'école		chiffrage en cours	Action		2	
	Montreuil le Henri	Aménagement et mise aux normes de la cantine scolaire			Projet		2		
	St Pierre de Chevillé	Aménagement et rénovation de l'école	Etat Région Département	53 328,35 € HT	Département acquis DETR 2021 : 16 000 €	Action	en cours de réalisation	2	
	St Pierre de Chevillé	Réaménagement de l'école selon évolution du SIVOS Loir et Bercé (nouvelles salles de classe + salle d'activité)		à estimer		projet	selon éventuelle fermeture d'une classe du SIVOS	3	
	CCLLB	Faciliter la mobilité des adolescents par des initiatives de covoiturage dédiées	centres sociaux			Projet		2	
	CCLLB + communes	Développer plus d'activités sportives et culturelles à destination des jeunes Animer dans plusieurs pôles du territoire des maisons des jeunes, clubs et associations permettant aux adolescents de se retrouver	centres sociaux			Projet		2	
	3.2.2. Proposer un meilleur accueil des enfants et adolescents								

3.3.2. Compléter le maillage en équipements sportifs	La Chartre sur le Loir	Aménagement d'un parcours de santé au plan d'eau La Rougeraie						Projet		2
	La Chartre sur le Loir	Création d'une pataugeoire à la piscine municipale						Projet		2
	La Chartre sur le Loir	Travaux de rénovation du gymnase Guy LACROIX						Projet		2
	Loir en Vallée	Equipements sportifs et de Loisirs (éclairage stade de foot et aire sportive à Ruillé)	Etat Ligue de foot	67 166 € HT	Etat : acquis			Action	réalisation 2eme semestre 2021	1
	Montval sur Loir	Réaménagement du terrain de foot et de la piste d'athlétisme à côté du collège de Bercé						Projet		2
	CCLLB + communes	Renforcer l'animation sportive à l'échelle intercommunale pour : (i) Garantir une meilleure coordination entre les activités sportives proposées (ii) Offrir un encadrement de qualité et professionnel						Projet		3
	Loir en Vallée	Création de plateformes d'échange multimodale sur les communes déléguées de Ruillé sur Loir et La Chapelle Gaugain	Etat Région	291640	subvention Etat (DSIL) : acquis dde subvention Région en cours			Action	démarrage fin 2021	1
	CCLLB	Mise en place de bornes de recharge électrique	Région des Pays de la Loire, Communes	62 500 € HT				Action		1
	Chahaignes	Mise en service d'une borne de recharge électrique	Région	7 700 € HT	dde de suvention en cours			Action		1
	La Chartre sur le Loir	Aménagement d'un parking avec borne de recharge électrique en lien avec la réalisation de la Maison es vins (CCLLB)	Etat	Borne électrique : 32 855 €	DETR : 13 000 € (borne)			Action		1
4.1.1. Favoriser de meilleurs usages de la voiture	Loir en Vallée	création de plateformes d'échange multimodale	Etat Région	291 640 € HT	Etat : Acquis Région : en cours			Action		1
	CCLLB + communes	Développer l'usage du covoiturage : (i) Créer des zones de covoiturage en périphérie : création d'un parking covoiturage proche de l'A28 en centre-ville (ii) Communiquer sur l'offre existante et mettre en réseau, améliorer le parcours de covoiturage						Projet		1
	CCLLB	Accompagner le développement des véhicules électriques : (i) Elaborer un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Electrique (SDIRVE) (ii) Investir dans de nouvelles bornes de recharge électrique (iii) Créer une offre de location de voiture électriques en autopartage, à partir de Montval	Cerema / ADEME / Territoire d'énergie Sarthe					Projet		1
	CCLLB	Elaboration d'un plan mobilité simplifié	Région					Projet		2
	Jupilles	Réalisation d'un cheminement piéton vers la forêt et travaux de sécurité routière	Région Département	250 000 € HT	subventions à solliciter			Action	études en cours	1

CCLLB	Développer le transport à la demande	Prestatiaires de TAD		Projet			
CCLLB	Mise en œuvre d'une Opération de revitalisation du territoire et du programme "Petites villes de demain "	Etat, ANAH, Département, Région	selon convention ORT à intervenir	projet	convention PVD signée		
CCLLB	Recrutement d'un chef de projet ORT / Petites villes de demain	ANAH, Banque des territoires, communes PVD	60 000 € / an sur 6 ans	Action	recrutement au 01/09/2021		
Beaumont Pied de Boeuf	Agrandissement et réaménagement de la mairie et de l'agence postale	Etat Région	acquisition : 160 000 € travaux : 250 000 €	Action	achat fin 2021 travaux 2022		
Chaignes	Aménagement du centre bourg (accessibilité, sécurité, stationnement)	Etat Département	5 310 € HT (sacchar salle communale) Rue de la gare : 8 278 € HT	Action			
Dissay sous Courcillon	Réhabilitation et réaménagement de la mairie	Etat Région	- Rue de la	action	sélection maître d'œuvre en cours études 2022 travaux 2023-24		
Flée	Mise en accessibilité du patrimoine communal		à estimer	Projet			3
Jupilles	Réaménagement de la place centrale du bourg (place Ricordeau)	Région Département	1 000 000 € HT	Action	études en cours		
La Chartre sur le Loir	Travaux d'accessibilité de bâtiments publics		estimation en cours	Action			
La Chartre sur le Loir	Réaménagement de la place de la République			Projet			
La Chartre sur le Loir	Enfouissement de réseaux et aménagements paysagers rue Gervais Chevallier			Projet			
Le Grand Lucé	Redynamisation du centre bourg dans le cadre de Petites Villes de Demain : réhabilitation d'un bâtiment pour accueil de commerces et extension du réseau de chaleur	Etat Région Département	1 000 000 € HT	Action	acquisition en 2021		
Montreuil le Henri	Aménagement du bourg			Projet			
Nogent sur Loir	Aménagement paysager du cimetière		chiffrage à réaliser	Projet			
Montval sur Loir	Etude de programmation sur le devenir du site Almirail (triche)	Etat Région Département Europe	estimation en cours	Action	consultation AMO en novembre 2021		

XIMITE DES SERVICES

Villaines sous Lucé	Travaux de mise en accessibilité du cimetière	Etat Région	46 651,8 € HT	DETR 2021 : 18 000 € ddes Région en cours	Action			
	Aménagement pour réduire la vitesse des véhicules dans le bourg		à chiffrer		Projet			
Beaumont Pied de Bœuf	Création d'une passerelle dans le jardin public		20 000 € HT		Action			
communes	Amener du flux de piétons en centre-bourg :				Projet			
	(i) Créer des zones de diffusion de wifi gratuit							
	(ii) Proposer des points d'eau et de recharge électrique pour téléphones							
	(iii) Aménager des espaces de convivialité : bancs, boudrome							
communes	(iv) Piétonniser l'espace et éviter les flux de poids lourds							
	Embellir le cadre urbain :	Artistes locaux			Projet			
CCLLB	(i) Végétaliser les espaces publics							
	(ii) Proposer à des artistes locaux d'exposer leurs œuvres							
CCLLB + communes	Faire des centre-bourgs des noeuds de la mobilité locale :	Ademe / Cerema			Projet			
	(i) Mettre à disposition des vélos en location							
CCLLB + communes	(ii) Créer de nouvelles bornes de recharge électriques en centre-bourg							
	Aider à la mise en place de marchés de producteurs locaux	Producteurs locaux			Projet			
CCLLB + communes	Innové pour résorber la vacance commerciale en cœur de bourg :				Projet			
	(i) Accompagner financièrement la reprise des locaux commerciaux							
4.2.3. Maintenir et développer l'offre commerciale et de service dans les centre-bourgs	CCLLB + communes	(ii) Partager d'anciens locaux commerciaux entre plusieurs commerces						
		(iii) Faire venir des commerçants ambulants						
		(iv) Proposer des commerces éphémères avec des rotations régulières						
		(v) Utiliser les vitrines vides pour servir de showroom aux productions d'artisans locaux						
		(vi) Proposer des espaces vides pour installer des permanences de la CAF ou de médiateurs						
		S'appuyer sur le développement de la plateforme de livraison (place de marché) pour renforcer le commerce :						
CCLLB	(i) Mettre en avant les artisans et commerçants locaux sur la plateforme				Projet			
	(ii) Ouvrir une boutique en relais avec le marketplace pour servir de point relai proposant également des produits locaux							

4.3. Répondre aux besoins de santé	4.3.1. Garantir une offre médicale de qualité sur le territoire	CCLLB	Contrat local de santé	Agence Régionale de santé, MSP, CH Montval, Fondation Georges Coulon,	Non estimé		Projet	Vérification de l'opportunité menée en parallèle avec le diagnostic social santé	2
		Loir en Vallée	Création d'une maison des aidants un nouveau service à la population	Etat	20 000 € HT		Action		1
		CCLLB	Agir pour l'amélioration de l'offre médicale et paramédicale : (i) Recenser l'offre médicale et paramédicale (ii) Développer le recours aux Infirmiers de Poste Avancé (IPA) pour les traitements avec ordonnances récurrentes (iii) Mettre en place des services de santé partagés où un médecin fait des permanences sur plusieurs communes selon les jours de la semaine, ou avec des médecins à mi- temps sur le territoire (iv) Favoriser les professionnels de santé itinérants pour toucher l'ensemble du territoire	ARS Département prof. De santé			Projet		1
		CCLLB + communes	Attirer de nouveaux médecins généralistes et dentistes (i) Aller à la rencontre des internes dans la faculté d'Angers et de Tours pour communiquer sur les atouts du territoire (ii) Faciliter l'accueil de stagiaires en médecine avec des logements dédiés	Département Prof. De santé			Projet		3
		CCLLB	Diversifier les pratiques de santé avec des services de nutrition, sexologie, addictologie...	Praticiens			Projet		2
	4.3.2. Adapter la pratique médicale pour une vision globale de la santé	CCLLB + communes	Faire le lien entre le sport et la santé	Associations / Professionnels de santé			Projet		3
		CCLLB + communes	Faire le lien entre nutrition et santé dans la continuité du Plan Alimentaire Territorial (PAT) porté au niveau du Pays	PETR			Projet		4
		CCLLB + communes	Mettre en œuvre le Plan National de Nutrition Santé (PNNS) dans toutes les écoles	PAT avec le Pays / Maisons de santé pluri- professionnelles			Projet		2
	4.3.3. Mettre à profit les nouvelles technologies pour mieux se soigner	CCLLB + communes	Proposer des espaces de connexion à la télémédecine dans des locaux communaux	ARS			Projet		2

Annexe 5

PREFECTURE DE LA SARTHE

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEE 2021

ENTRE

Le Préfet du département de la Sarthe

d'une part,

ET

La Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé représentée par M. Hervé RONCIERE, président

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions engagées pour l'année 2021.

Elles peuvent être cofinancées par l'Etat, par des subventions demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent sont éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique Loir Lucé Bercé, signé le..... , et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, engagées en 2021, sont déclinées en annexe 3 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les
CRTE – Annexe 5

régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 3 de la présente convention, les crédits obtenus s'élèvent ainsi, à :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
2. Préserver le cadre de vie	Rénovation énergétique de l'espace Loir et Bercé	CC Loir Lucé Bercé	322 927,50 €	67 208,50 €	DSIL Rénovation énergétique : 90 000 €	Département : 165 719 €
	Rénovation énergétique de l'école, de la cantine et de la salle polyvalente	Beaumont-sur-Dême	76 600 €	42 600 €	DSIL Rénovation énergétique : 22 000 €	Département : 12 000 €
	Rénovation énergétique de bâtiments communaux	Chahaignes	320 990 €	163 115 €	DSIL Rénovation énergétique : 140 000 €	Département : 17 875 €
	Groupe scolaire installation toilettes PMR	Courdemanche	21 699 €	11 699 €	DETR : 10 000 €	
	Rénovation éclairage public	La Chartre-sur-le-Loir	29 926 €	24 026 €	DETR : 5 900€	
	Rénovation de l'école communale	Montreuil-le-Henri	119 642,58 €	60 642,58 €	DETR : 47 000 €	Département : 12 000 €
	Rénovation de l'éclairage public	Montval-sur-Loir	243 850 €	191 850 €	DETR : 52 000 €	
	Création d'une aire de stationnement pour la rotonde ferroviaire et la voie verte	Montval-sur-Loir	445 306 €	259 908 €	DSIL Relance : 70 000 €	Département : 115 398 €
	Changement porte et vélux au vestiaire de l'école	Nogent-sur-Loir	2 675 €	1 675 €	DETR : 1000 €	
	Création local d'accueil agents techniques	Loir-en-Vallée	159 572 €	80 572 €	DETR : 79 000 €	
	Acquisition de matériel de vidéo-protection pour espaces publics	Loir-en-Vallée	5 896 €	3 396 €	DETR : 2 500 €	

	Réhabilitation mairies déléguées de Ruillé, Poncé et Lavenay	Loir-en-Vallée	45 585 €	27 585 €	DETR : 18 000 €	
3. Accueillir, attirer et faire rester les familles	Aménagement rue de l'Hotel de Ville (cadre redynamisation du centre-bourg PVD)	Le Grand Lucé	464 800 €	298 800 €	DSIL Relance : 146 000 €	Département : 20 000 €
	Rénovation éclairage salle polyvalente et école maternelle	Le Grand-Lucé	19 501 €	14 001 €	DETR : 5 500 €	
	Création éclairage public terrain boules	Le Grand-Lucé	10 317 €	7 317 €	DETR : 3 000 €	
	Mise en place panneaux lumineux d'information entrée et école	Luceau	18 550 €	12 550 €	DETR : 6 000 €	
	Mise aux normes jeux école	Luceau	3 336 €	2 436 €	DETR : 900 €	
	Isolation phonique salle polyvalente et cantine	Saint-Pierre-de-Chevillé	6 430 €	3 630 €	DETR : 2 800 €	
	Aménagement et rénovation de l'école	Saint-Pierre-de-Chevillé	53 328,53 €	14 663,53 €	DETR : 16 000 €	Région : 10 665 € Département : 12 000 €
4. Renforcer l'accessibilité et la proximité des services	Achat rénovation ancienne mairie et extension mairie actuelle	Beaumont Pied de Bœuf	410 000 €	245 793 €	DETR : 100 000 €	Département : 64 207 €
	Bus France Service itinérant en Loir, Lucé et Bercé	CC Loir Lucé Bercé Centre social rural de Lucé	66 000 €	6 000 €	DETR : 30 000 €	Banque des Territoires : 30 000 €
	Travaux aménagements urbains et sécurité	Dissay-sous-Courcillon	78 732 €	39 732 €	DETR : 39 000 €	
	Aménagement centre bourg	Lavernat	55 159 €	17 834 €	DETR : 22 000 €	Département : 15 325 €
	Travaux de mise en accessibilité du cimetière	Villaines-sous-Lucé	46 651,80 €	28 651,80 €	DETR : 18 000 €	

Total crédits Etat octroyés par type de crédits	DSIL Relance	DETR	DSIL Rénovation énergétique	Banque des territoires
956 600 €	216 000 €	458 600 €	252 000 €	30 000 €

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Loir en Vallée , le 14 Décembre 2021.

Le Président de la Communauté de communes de
Loir-Lucé-Bercé,



M. Hervé RONCIERE

Le Préfet de la Sarthe,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète,



Véronique ORTET

Communauté
de communes



Annexe 6

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

MAQUETTE FINANCIERE ANNUELLE 2022

Annexe 6

MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ANNEE 2022

La présente maquette financière 2022 liste les actions programmées pour l'année 2022.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

1 / Objet

La présente maquette a pour objet de lister les actions envisagées pour l'année 2022, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

2 / Descriptif des actions à engager en 2022

Ces actions, qui seront à engager en 2022, sont déclinées en annexe 3 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action comportant toute indication utile aux cofinanceurs.

3 / Liste prévisionnelle des opérations 2022

Le financement de chacune des actions programmées en 2022 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, une demande de subvention sera à déposer auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2022, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 3 de la présente convention, les projets susceptibles de faire l'objet de demandes de financement auprès de l'Etat et des autres cofinanceurs sont :

Orientation	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
1. Dynamiser l'économie et rendre l'emploi attractif	Viabilisation de 2 terrains pour l'accueil d'entreprises artisanales	Saint-Vincent-du-Lorouër	21 200 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Recrutement d'un chargé de mission commerce	CC Loir Lucé Bercé	42 000 € / an	A renseigner		Banque des Territoires
	Création et lancement d'une place de marché à l'échelle communautaire	CC Loir Lucé Bercé	Création : 22 000 € Fonctionnement : 15 000 €	A renseigner		Banque des Territoires
	Proposer une offre de formation et d'accompagnement numérique adaptée au territoire	CC Loir Lucé Bercé	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Eau : Travaux de renouvellement de canalisations impactées par les CVM	CC Loir Lucé Bercé	3 150 092 €	A renseigner		Agence de l'Eau Loire-Bretagne
2. Préserver le cadre de vie	Eau : Travaux de renouvellement de canalisations en zones fuyardes	CC Loir Lucé Bercé	2 921 334 €	A renseigner		Agence de l'Eau Loire-Bretagne
	GEMAPI : programme de travaux	CC Loir Lucé Bercé	1 533 683 €	Cf plan fin.		Agence de l'Eau Loire-Bretagne Région
	Extension du schéma directeur assainissement	Chahaignes	A renseigner	A renseigner	A renseigner	Région

Mise aux normes de la station d'épuration	Chahaignes	23 442 €	A renseigner	A renseigner	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
forage d'un puits au terrain de football	La Chartre sur le Loir	7 500 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Forage d'un puits au terrain de football	Lhomme	6 613 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Mise en conformité de la station d'épuration	Marçon	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Réfection du poste de relèvement communal à l'école	Nogent-sur-Loir	9 300 €	Autofin.		
Remplacement armoire du poste de relèvement de la lagune communale	Nogent-sur-Loir	6 850 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Assainissement réhabilitation de réseaux	Loir-en-Vallée	134 830 €	A renseigner	A renseigner	Agence de l'Eau Loire-Bretagne
Curage de la lagune et épandage des boues	Pruillé l'Eguillé	6 830 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Rénovation et extension de la station d'épuration	Luceau	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Curage de la lagune et épandage des boues	Lavernat	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Prévention des inondations coteau (PAPI)	La Chartre sur le Loir	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Mise en place d'une PTRE (Plateforme territoriale de rénovation énergétique)	PETR	512 429 €	A renseigner	A renseigner	C2E (programme SARE) Europe Région
Rénovation énergétique du	Beaumont Pied de Bœuf	15 600 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

logement communal					
Travaux et rénovation énergétique ancien local syndicat des eaux	Beaumont Pied de Bœuf	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Rénovation énergétique des logements du lotissement communal	Chahaignes	A renseigner	A renseigner	A renseigner	Région Département
Travaux de rénovation et d'enfouissement de l'éclairage public	Chahaignes	120 843,3 €	A renseigner	A renseigner	Région : 12 200 € Département
Rénovation énergétique du patrimoine communal (9 bâtiments)	Jupilles	1 000 000 €	A renseigner	A renseigner	Région Département
Rénovation de l'éclairage du terrain de sport	Lhomme	8 130 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Rénovation énergétique du patrimoine communal : mairie, école, cantine Lecorbusier	Marçon	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Rénovation énergétique des logements locatifs de la Croix Caseau	Marçon	342 754 €	A renseigner	Dde en cours	A renseigner
Rénovation énergétique du local communal chemin des Gourdeaux	Marçon	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Installation d'horloges astronomiques	Nogent sur Loir	2 300 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Rénovation énergétique du patrimoine communal : école et salle	Villaines-sous-Lucé	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner

des fêtes					
Rénovation énergétique du patrimoine communal : accueil de loisirs la Becquée	Villaines-sous-Lucé	A renseigner	A renseigner	A renseigner	Région Département
Création d'une chaufferie centrale biomasse à la Chapelle Gaugain (réseau 5 bâtiments)	Loir en vallée	130 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Réhabilitation énergétique du COSEC des Paumons	Montval-sur-Loir	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Changement de chaudières de 4 bâtiments communaux	Saint-Vincent-du-Lorouër	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Changement de menuiseries cantine	Saint-Pierre-de-Chevillé	4 870,65 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Rénovation énergétique de 3 bâtiments communaux	Lavernat	Audit : 3 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Rénovation énergétique de l'école	Luceau	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Etablissement d'un schéma des ENR	PETR	A renseigner	A renseigner	A renseigner	ADEME Europe
Enfouissement des points d'apport volontaire	Montval-sur-Loir	35280 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Collecte et valorisation des déchets verts	Chahaignes	50 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Mise aux normes et équipement pour production de repas avec produits	Loir en vallée	12 500 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner

circuits courts (cantine)					
Cantine : Matériel pour préparation des repas sur place (réduction des déchets et circuits courts)	Luceau	20 583 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Etude pour le label « Site patrimonial remarquable »	La-Chartre-sur-le-Loir	A renseigner	A renseigner	DRAC	A renseigner
Restauration de la toiture de la sacristie	Lhomme	22 000 €	A renseigner	A renseigner	Région Département
Création d'un espace de loisirs et arboretum	Jupilles	300 000 €	A renseigner	A renseigner	Région Département
Réhabilitation de la maison du PN 123 en gîte communal (le long de la future voie verte)	Lhomme	Acquisition : 32 000 € Estimation travaux : 40 000 €	A renseigner	A renseigner	Département
Réalisation d'une aire de pique-nique PN 123	Lhomme	10 000 €	A renseigner	A renseigner	Région Département
Réalisation d'un accueil vélo au camping du lac de Varennes en lien avec la création de la voie verte (hébergement + équipements)	Marçon	21 582 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement d'une « Coulée verte » allant de la plaine des Paumons vers la place Clemenceau via la piscine Plouf	Montval-sur-Loir	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement des accès et	Loir en vallée	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner

abords de la voie verte suite à la déprise ferroviaire					
Maison des vins et du tourisme	CC Loir Lucé Bercé	563 380 €	A renseigner	A renseigner	Région Département
Aménagement camping labellisation accueil vélo et infrastructure	Loir en vallée	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement de l'espace de loisirs du lac de Varennes	Marçon	112 234 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Mise en œuvre d'une OPAH : étude pré-opérationnelle	CC Loir Lucé Bercé	A renseigner	A renseigner	ANAH	Banque des Territoires
Programme rénovation relais de la forêt pour habitat inculsif	Flée	étude avant projet : 3 900 € Moe : 32 625 € estimation travaux : 338 547 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement logement collaboratif pour emplois temporaires (apprentis stagiaire, intérimaires etc) et salle de permanences services externes (CAF, MSA etc..)	Loir en vallée	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Création d'un lotissement communal	Luceau	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement de la Cour des Tilleuls (logements locatifs communaux)	Saint-Vincent-du-Lorouër	A renseigner	A renseigner	A renseigner	Département
Convention territoriale globale : établissement d'un diagnostic et élaboration	CC Loir Lucé Bercé	40 000 €	A renseigner	A renseigner	CAF



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

	d'une stratégie et d'un plan d'action					
3. Accueillir, attirer et faire rester les familles	Extension / réaménagement de l'ALSH Rahart à Luceau	CC Loir Lucé Bercé	A renseigner	A renseigner	DETR 20%	CAF 40%
	Réhabilitation et extension du complexe Belleville	Le Grand Lucé	726 170 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Réhabilitation du centre Chevallier pour création d'un pôle médico-social	Montval sur Loir	estimation max. 910 964 € hors Moe	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Création d'une cour écologique (école)	Loir en Vallée	84000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Aménagements de voirie pour sécurisation de l'école	Luceau	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Création d'une salle commune pour les animations dans le cadre d'une opération d'habitat inclusif portée par la Fondation Georges Coulon	Le Grand Lucé	300 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Passion lecture, par tous et pour tous	Loir en Vallée	achat de matériel : 9 500 € fonctionnement sur 3 ans : 34 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Transformation du site des Récollets en pôle socio-culturel	Montval-sur-Loir	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Equipements sportifs et de Loisirs (éclairage stade de foot et aire	Loir en Vallée	67 166 €	A renseigner	A renseigner	Département

	sportive à Ruillé)					
	Création d'un espace bien-être au centre aquatique PLOUF	CC Loir Lucé Bercé	500 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Création de plateformes d'échange multimodale sur les communes déléguées de Ruillé sur Loir et La Chapelle Gaugain	Loir en Vallée	291 640 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Mise en place de bornes de recharge électrique	CC Loir Lucé Bercé	62 500 €	A renseigner	A renseigner	Région (plan de relance)
	Mise en service d'une borne de recharge électrique	Chahaignes	7 700 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	création de plateformes d'échange multimodale	Loir en Vallée	291 640 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Réalisation d'un cheminement piéton vers la forêt et travaux de sécurité routière	Jupilles	250 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Réhabilitation d'une passerelle sur le Loir et création d'un parking de covoiturage	La Chartre sur le Loir	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
4. Renforcer l'accessibilité et la proximité des services	Sécurisation du carrefour de la Croix Caseau et aménagement d'une liaison piétonne avec le centre bourg	Marçon	272 097 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
	Réalisation d'un accueil	Marçon	21 582 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

vélo au camping du lac de Varennes en lien avec la création de la voie verte (hébergement + équipements)						
Développement d'itinéraires de mobilités douces	Montval sur Loir	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Recrutement d'un chef de projet ORT / Petites villes de demain	CC Loir Lucé Bercé	60 000 € / an sur 6 ans	A renseigner	ANAH	Banque des Territoires	
Aménagement du centre bourg (accessibilité, sécurité, stationnement)	Chahaignes	5 310 € (secteur salle communale) Rue de la gare : 8 278 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Réhabilitation et réaménagement de la mairie	Dissay sous Courcillon	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Réaménagement de la place centrale du bourg (place Ricordeau)	Jupilles	1 000 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Création d'un accueil vélo au camping municipal	La Chartre sur le Loir	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement d'un parking en lien avec la réalisation de la Maison des vins	La Chartre sur le Loir	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Travaux d'accessibilité de bâtiments publics	La Chartre sur le Loir	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Redynamisation du centre bourg dans le cadre de Petites Villes de Demain : réhabilitation d'un bâtiment	Le Grand Lucé	1 000 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner

pour accueil de commerces et extension du réseau de chaleur					
Etude de programmation sur le devenir du site Almirall (friche)	Montval sur Loir	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement des rues de la Croix Blanches et du Pont de l'Arche	Pruillé l'Eguillé	688 681 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Poursuite de la mise en accessibilité du Patrimoine communal.	Pruillé l'Eguillé	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement du centre bourg et hameau St Fraimbault	St Georges de la Couée	576 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Accessibilité des bâtiments communaux	St Vincent du Lorouër	63 100 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement Centre Bourg	St Vincent du Lorouër	Acquisitions : 164 180 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement accessibilité mairie de Poncé	Loir en vallée	36 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Commerces et services innovants : consignes colis connectées et distributeurs automatiques de produits locaux	Loir en vallée	Consignes : 40 000 € distributeurs : à chiffrer	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Réhabilitation local commercial et son logement à Poncé	Loir en vallée	184 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Aménagement du centre-bourg (sécurité, stationnement, commerce)	Thoiré sur Dinan	A renseigner	A renseigner	A renseigner	A renseigner



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Création d'une passerelle dans le jardin public	Beaumont Pied de Bœuf	20 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner
Création d'une maison des aidants un nouveau service à la population	Loir en Vallée	20 000 €	A renseigner	A renseigner	A renseigner

Communauté
de communes



Annexe 7

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

DELIBERATION CRTE

Bureau Communautaire
Séance du 21 Octobre 2021

Délibération N° 2021 10 095 : Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE) - Approbation

L'an deux mil vingt et un, le 21 Octobre à 17 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé régulièrement convoqué le 14/10/2021, s'est réuni à la Salle les Récollets | Montval-sur-Loir, sous la Présidence de Monsieur Hervé RONCIERE et en vertu de la délibération du Conseil de Communauté N°2021 09 89 du 30 Septembre 2021, qui délègue au BUREAU la fonction délibérative du fonctionnement de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En exercice	30	Présents	23	Pouvoirs	2	Votants	25
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, Président,

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. François OLIVIER ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. Dominique PETER ; ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Gilles GANGLOFF	Dominique PETER
Galiène COHU	Excusée
BOUSSION Francis	Excusé
LECLERC Guy	Hervé RONCIERE
RENARD Patrick	Absent
BORDIER Diégo	Excusé

Secrétaire de séance : Pascal Dupuis

Y assistaient : Myriam MORTREAU – Directrice Générale des Services
Delphine RENAULT – Responsable du pôle Aménagement de l'Espace

Date de publication ou de notification de la délibération : 22/10/2021

M. le Président expose :

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer). Le CRTE de la CC Loir-Lucé-Bercé s'appuie sur un diagnostic du territoire établi en 2019 (**annexe 1** du contrat).

Il fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en 2019

et mis à jour en 2021 autour de 2 grandes finalités :

- **Promouvoir le territoire et le rendre attractif**
- **S'adapter aux transitions pour bien vivre sur le territoire**

Ces 2 finalités sont déclinées en 4 orientations stratégiques :

- Orientation 1 : Dynamiser l'économie et rendre l'emploi attractif
- Orientation 2 : Préserver le cadre de vie
- Orientation 3 : Accueillir, attirer et faire rester les familles
- Orientation 4 : Renforcer la proximité et l'accessibilité des services

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en **annexe 2** du contrat.

De ces orientations découle le plan d'actions qui est la traduction du projet de territoire décliné en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les actions du CRTE sont listées dans un tableau de synthèse (**annexe 4**) et décrites dans des **fiches actions** et des fiches projet en **annexe 3**.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable. Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (**annexe 5**).

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateurs. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

La Région et le Département s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

La gouvernance du CRTE s'articule autour :

- D'un comité de pilotage coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant. Il est composé de représentants de l'exécutif et des services du territoire de Loir-Lucé-Bercé, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
 - Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
 - Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
 - Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
- Un comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Loir-Lucé-Bercé. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
 - Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
 - Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;

- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Le suivi et l'évaluation du CRTE est réalisé via un tableau de bord, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action.

Vu la présentation du dossier de synthèse en conférence des Maires le 16/09/2021 et notamment la méthodologie retenue et le calendrier proposé en lien avec les services de l'Etat et Artélia (cabinet missionné à titre gratuit) pour accompagner notre EPCI dans ce nouveau dispositif ;

Après présentation par le président des différentes phases du déroulement de l'élaboration du contrat avec l'accompagnement du BE Artelia, des grandes lignes du contrat et de ses annexes, il ouvre le débat :

Vincent Gruau : Satisfait de l'important travail de synthèse réalisé et de l'animation conduite avec Artélia en juillet. Au vu du nombre de projets et des montants globaux à engager, des arbitrages seront à réaliser dans la poursuite du contrat ; comment vont-ils s'organiser ?

M. le Président : Le travail va se poursuivre pour affiner le projet aux différentes échelles communale et intercommunale. La gouvernance reste à mettre en place à ce stade.

On pourra s'appuyer sur le bureau pour assurer le suivi en plus des 2 instances de pilotage

Monique Gaultier : qu'en sera-t-il des projets non-inscrits qui ne pourront pas bénéficier des crédits ? les projets de rénovation énergétique, peuvent-ils être bloqués par la CC ?

Michelle Bousard ne comprend pas comment les projets prévus sur le temps du mandat pourront tous être financés, y aura-t-il un arbitrage entre les projets ?

M. le Président : Il s'agit d'avoir une vision globale des projets et de ce que font les autres communes voisines sur le territoire, mais pas de les prioriser entre communes et l'intercommunalité, il n'y a pas d'enveloppe attribuée pour le CRTE mais les crédits d'Etat seront prioritairement fléchés vers les projets inscrits au CRTE.

Un certain nombre de Maires se manifestent au regard de la réception d'une circulaire récente les invitant à transmettre les dossiers DETR DSIL à la Préfecture pour la date du 15/12.

Pascal Dupuis - 1^{er} Vice-Président, précise qu'une démarche va être engagée auprès des services de l'Etat via l'association des Maires du Département, car il s'agit d'une contrainte intenable pour les collectivités.

M. le Président précise que la CCLLB saisira l'association des maires dans ce sens et le Bureau communautaire mandate M. le Président pour qu'il alerte les services de l'Etat sur ce point.

Sur proposition de M. le Président,

Le Conseil Communautaire

Après en avoir délibéré :

1. Approuve le projet de Contrat de Relance et de transition écologique, tel que figurant en pièce jointe avec ses annexes à la présente ;
2. Autorise M. le Président ou son représentant, à le signer, et à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



Communauté
de communes



Annexe 7bis

CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé

DELIBERATION CRTE

**Bureau Communautaire
Séance du 18 Novembre 2021**

Délibération N° 2021 11 104 : Contrat de Relance et de transition Ecologique (CRTE) : modifications relatives à l'évaluation du contrat et à son annexe 6 (maquette financière 2022) et co-signature PETR

L'an deux mil vingt et un, le 18 Novembre à 18 heures, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé régulièrement convoqué le 10/11/2021, s'est réuni à la Salle polyvalente Belleville | Le Grand Lucé, sous la Présidence de Monsieur Hervé RONCIERE et en vertu de la délibération du Conseil de Communauté N°2021 09 89 du 30 Septembre 2021, qui délègue au BUREAU la fonction délibérative du fonctionnement de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En exercice	29	Présents	22	Pouvoirs	3	Votants	25
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, Président,

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIER ; M. Bruno BOULAY ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; M. Alain CHEVALLIER ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIERE ; M. Pascal DUPUIS ; M. Michel DUTHEIL ; M. François OLIVIER (visio conférence) ; M. Vincent GRUAU ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; M. Gérard RICHARD ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Agnès VERDIER ; M. Philippe WEHRLÉ.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Monique TROTIN	Galiène COHU
Joël TABAREAU	Vincent GRUAU
Guy LECLERC	Hervé RONCIERE
Jean-Michel CHIQUET	Excusé
Monique GAULTIER	Excusée
Diégo BORDIER	Excusé

Secrétaire de séance : Dominique PETER

Date de publication ou de notification de la délibération : 19/11/2021

Y assistait : Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services

M. Dominique PETER, Vice-Président en charge de l'environnement expose :

Par délibération du 21/10/2021, le bureau communautaire a approuvé la signature du Contrat de relance et de transition écologique.

Pour rappel, le CRTE comprend les 7 annexes suivantes :

Annexe 1 : Diagnostic

Annexe 2 : Fiche relatives aux orientation stratégique du contrat et aux indicateurs d'évaluation

Annexe 3 : Fiches-actions

Annexe 4 : plan d'actions global

Annexe 5 : Convention financière annuelle 2021

Annexe 6 : Maquette financière 2022

Annexe 7 : délibération

A ce stade et compte tenu des délais impartis, l'annexe 2 n'a pas pu être établie de manière concertée avec l'ensemble des élus, c'est pourquoi il est proposé de mener ce travail en 2022 et d'amender le corps des articles 7, 8 et 9 du contrat (ci-annexé) pour indiquer que cette annexe sera revue et complétée par avenant en 2022.

Les objectifs de réalisation prévus à cette annexe seront donc définis ultérieurement pour permettre une co-construction avec l'ensemble des partenaires et répondre à la demande des services de l'Etat en matière d'évaluation du contrat.

Par ailleurs, l'annexe 6 relative à la maquette financière 2022 (projets matures dont l'engagement est prévu en 2022) a été complétée en vue de présenter de manière exhaustive toutes les actions programmées (selon informations mentionnées dans les fiches-actions) qui feront l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat ou des autres partenaires du contrat.

Il convient donc de valider la version définitive de cette annexe (ci-jointe). Elle servira de base à l'établissement de la convention financière 2022 qui sera intégrée par avenant.

M. le Président précise qu'il y a aussi lieu d'associer le PETR Vallée du Loir en qualité de co-signataire du CRTE dont la signature officielle devrait être organisée à la mi-décembre.

Sur proposition de M. le Président,

Le Bureau Communautaire

Après en avoir délibéré :

1. Valide les modifications apportées aux articles 7, 8 et 9 de la convention CRTE, telle que figurant en pièce jointe avec ses annexes à la présente ;
2. Valide l'annexe 6 au contrat relative à la maquette financière 2022 telle que figurant en pièce jointe à la présente ;
3. Valide la proposition de co-signature du contrat par le PETR Vallée du Loir ;
4. Autorise M. le Président ou son représentant, à le signer, et à engager toute démarche utile à l'exécution de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

Le Président
M. Hervé RONCIERE

